CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 24 JUIN 2019

19 H 00

SALLE POLYVALENTE, 4 PLACE JEAN-BAPTISTE DESMARETS,
28170 MAILLEBOIS

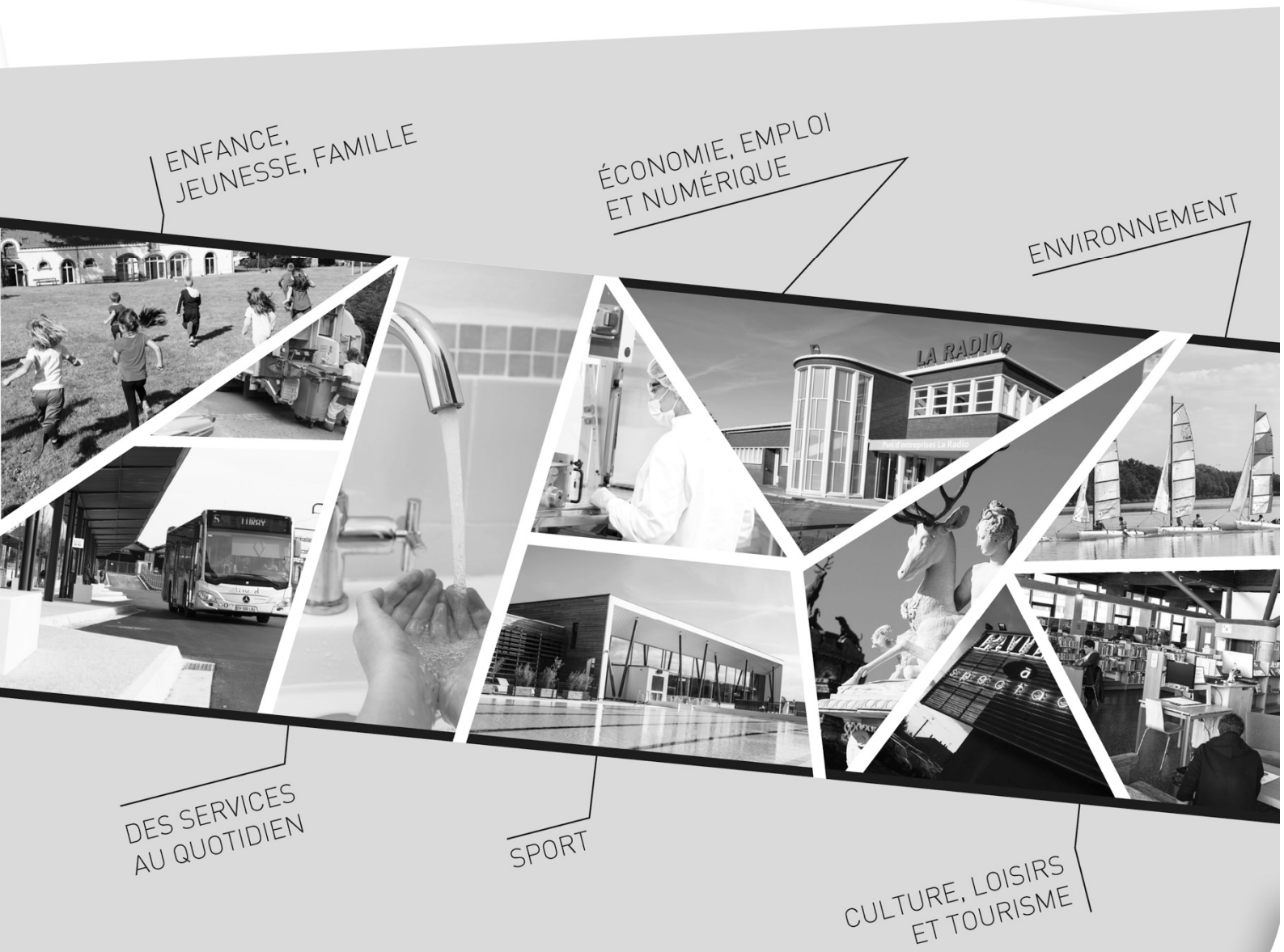

AGGLO DU PAYS DE DREUX
4 rue de Châteaudun - BP 20159 - 28103 DREUX cedex
Tél. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

ORDRE DU JOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
24 JUIN 2019

- **Approbation du procès-verbal du 29 avril 2019**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ressources humaines et mutualisation

1. Modification du tableau des effectifs
2. Indemnité de départ volontaire

Finances

3. Autorisation de rattrapage d'amortissements sur les biens du SYROM de la Région de Dreux et du Centre de tri
4. Admissions en non-valeur
5. Comptes administratifs 2018 (tous budgets) affectation des résultats 2018 et budgets supplémentaires 2019 :
  5.1 Budget principal
  5.2 Budget annexe Office de Tourisme
  5.3 Budget annexe Atelier à spectacle
  5.4 Budget annexe Transport
  5.5 Budget annexe Assainissement
  5.6 Budget annexe SPANC
  5.7 Budget annexe Eau
  5.8 Budget annexe Déchets
  5.9 Budget annexe Centre de Tri
  5.10 Budget annexe Location-Vente
  5.11 Budget annexe Parcs de stationnement
  5.12 Budget annexe Lotissement
  5.13 Budget annexe ZAC Les Forts
  5.14 Budget annexe ZAC Porte Sud
  5.15 Budget annexe ZAC Les Merisiers
  5.16 Budget annexe ZAC des Livraindières
  5.17 Budget annexe ZAC de Coutumel

◤DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

Développement économique

6. Tarifs du parking silo de la gare de Dreux et du parking de la gare de Marchezais/Broue
7. Convention de gestion ZA Vallée du Saule à Tremblay-les-Villages
8. ZAC des Merisiers : approbation du dossier d'enquête publique et parcellaire
9. Tarifs de la pépinière d'entreprises

Développement territorial

10. Projet Urbain Partenarial Pôle Gare

◤SERVICES TECHNIQUES

Eau

11. Convention de gestion de la compétence eau potable

Assainissement

12. Rapport d'activité régie 2018
13. Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Déchets

14. Adhésion au SITREVA
15. Rapport d'activité Collecte et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés
16. SOMEL- vote des comptes de sorties du Syndicat

◤ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE ET SPORT

Enfance, jeunesse, famille

17. Délégation de Service Public "petite-enfance et enfance Brezolles Laons" : rapports d'activités 2018

Sport

18. Centre Aquatique "Agglocéane" : tarifs indexés applicables au 1er juillet 2019 et nouveau produit

◤AMÉNAGEMENT, ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS

Politique de la ville et habitat

19. Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : autorisation de signature de la convention
20. Garantie d'emprunt pour l'opération d'acquisition menée par l'OPHD en VEFA de 9 logements – Résidence Pierre JULY à Dreux
21. Garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 6 logements sis Rue de France menée par l'OPHD à Saint-Rémy-sur-Avre
22. Garantie d'emprunt pour l'opération d'acquisition - amélioration de 2 logements menée par l'OPHD à Tremblay-les-Villages
23. Commune d'Ezy-sur-Eure : demande d'exemption des obligations SRU (Solidarité de Renouvellement Urbains) pour 2020-2021-2022

Aménagement et équilibre du territoire

24. Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Transports

25. Rapport d'activité Linéad 2018

◤CULTURE ET TOURISME

Atelier à spectacle

26. Tarifs 2019/2020 – Billets et abonnements

◤COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU PAR DELEGATION

27. Décisions prises par le Président et le Bureau du 29 avril 2019 et du 20 mai 2019

◤INFORMATIONS DIVERSES

Les pièces annexes aux rapports sont consultables à
l'Hôtel de l'agglomération, 4 rue de Châteaudun, 28100 Dreux
niveau 4 – Service Direction Générale

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Ressources humaines

Modification du tableau des effectifs

N°1
4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Afin de pérenniser la situation administrative de certains agents employés au sein des services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, en contrat à durée déterminée, et ayant démontré leurs compétences professionnelles depuis plusieurs années, sur des emplois permanents, il est proposé les créations suivantes :

- trois postes d'adjoint technique à temps complet (catégorie C) : l'un permettant de prononcer la stagiairisation d'un électromécanicien présent depuis 4 ans en contrat à durée déterminée parmi les agents du Centre de Tri Natriel, un autre, la nomination d'un chauffeur ampirol présent depuis 3 ans en contrat aidé puis en Contrat à Durée Déterminée public, un dernier celle d'un agent polyvalent à l'Atelier à Spectacle présent depuis 6 ans en contrat aidé puis en CDD public
- un poste d'adjoint administratif à temps complet (catégorie C) permettant la pérennisation d'un chargé de communication présent au sein des effectifs de l'Agglo du Pays de Dreux en Contrat à Durée Déterminée de catégorie B
- un poste d'adjoint technique à temps non complet (catégorie C - 20 heures hebdomadaires) afin de nommer stagiaire un agent en Contrat à Durée Déterminée depuis 4 ans, exerçant les fonctions d'agent d'entretien au sein des gymnases et des structures enfance jeunesse
- un poste d'attaché principal à temps complet (catégorie A) permettant l'intégration directe (changement de filière) d'un professeur d'enseignement artistique hors classe titulaire

Vu le tableau des effectifs au 1er janvier 2019,

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Créer** les 6 postes détaillés ci-dessus à effet du 1er juillet 2019

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Ressources humaines

Indemnité de départ volontaire

N°2
4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Afin de pouvoir répondre aux demandes d'agents titulaires souhaitant quitter définitivement la collectivité, il est proposé d'instaurer une Indemnité de Départ Volontaire dont le cadre juridique est prévu par le Décret n° 2009-1594 du 18 décembre 2009 instituant une indemnité de départ volontaire dans la fonction publique territoriale.

Une indemnité de départ volontaire peut être accordée aux agents territoriaux qui démissionnent :

- en raison d'une restructuration de service ;
- pour créer ou reprendre une entreprise ;
- pour mener à bien un projet personnel.

Les conditions d'attribution de l'indemnité sont fixées par délibération du Conseil communautaire après avis du Comité technique.

Il est proposé de fixer un cadre tenant compte de l'ancienneté de l'agent dans les services communautaires (prenant en compte les services dans les structures ayant fusionné depuis le 1er janvier 2014).

Les conditions proposées seraient les suivantes :

- 0 à 5 ans d'ancienneté : pas d'indemnité,
- A partir de la 5ème année d'ancienneté : 1 mois de salaire brut (traitement et indemnités et primes) par année d'ancienneté, proratisée le cas échéant, avec un maximum de 24 mois de salaire brut (ce maximum est fixé par le décret)

L'indemnité varierait donc de 5 mois à 24 mois de salaire brut (traitement et indemnités et primes).
L'autorité territoriale détermine le montant individuel versé à l'agent, dans le cadre fixé ci-dessus.
L'agent ne doit pas être à nouveau recruté en tant que fonctionnaire stagiaire ou agent contractuel dans la fonction publique (d'État, territoriale ou hospitalière) dans les 5 ans suivant sa démission.
À défaut, il doit rembourser son indemnité de départ volontaire à la collectivité qui lui a versé dans les 3 ans maximum suivant son recrutement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Décret n°2009-1594 du 18 décembre 2009 instituant une indemnité de départ volontaire dans la Fonction Publique Territoriale
Vu l'avis du comité technique réuni, le 20 juin 2019

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le principe d'instauration d'une Indemnité de départ volontaire à compter du 1er juillet 2019,
- **Valider** les conditions d'attribution proposées,
- **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte permettant la mise en œuvre du dispositif**.**

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Admissions en non-valeur

N°3
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

Dans le cadre du recouvrement des créances effectué par le Trésorier Principal Municipal, certaines de ces créances relatives au budget annexe assainissement n'ont pu être recouvrées à ce jour.

Considérant que le Trésorier a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des recettes relatives aux exercices antérieurs, il convient, au vu de l'état de créances irrécouvrables remis par la Trésorerie, de se prononcer sur l'admission en non-valeur de créances pour un montant de :

- Budget Principal : 5 729,86 €
- Budget Assainissement : 30 913,75 €
  (dont 224,59 € correspondant à la part assainissement des non-valeurs de Vernouillet)
- Budget SPANC : 2 556,16 €
- Budget Eau : 103,47 €
- Budget Centre de tri : 3 149,55 €
- Budget Déchets : 594,82 €
- Budget Location-Vente : 2 340,44 €
- Budget Transport : 553,48 €

de manière à apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes des exercices concernés.

L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les listes de non-valeurs transmises par la trésorerie de Dreux Agglomération,
En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** l'admission en non-valeur de créances pour un montant de :
  - Budget Principal : 5 729,86 €
  - Budget Assainissement : 30 913,75 €
  - Budget SPANC : 2 556,16 €
  - Budget Eau : 103,47 €
  - Budget Centre de tri : 3 149,55 €
  - Budget Déchets : 594,82 €
  - Budget Location-Vente : 2 340,44 €
  - Budget Transport : 553,48 €

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Autorisation de rattrapage d'amortissements

N°4
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

L'amortissement des immobilisations est obligatoire pour les collectivités et les groupements dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et leurs établissements publics (article L. 2321-2 27 du Code général des collectivités territoriales). Les dotations aux amortissements constituent une dépense obligatoire.

Suite à la mise à jour de l'état de l'actif des budgets déchet et centre de tri, il a été constaté que l'ensemble des biens n'a pas été amorti. Par conséquent il convient de réaliser les amortissements de 2014 à 2018. Cette correction est sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire.

Il convient donc que le Conseil communautaire délibère pour effectuer ce rattrapage exceptionnel des amortissements par un prélèvement sur le compte 1068 par opération d'ordre non budgétaire :

Budget déchet montant de 801 941 € réparti comme suit :

28128 : 9 718.00 €
28135 : 29 249.00 €
28138 : 754 999.00 €
281532 : 385.00 €
281533 : 789.00 €
281534 : 476.00 €
28188 : 6 325.00 €

Budget centre de tri montant de 287 349 € réparti comme suit :

28138 : 285 242 €

28183 : 96 €

28184 : 1 941 €

28188 : 70 €

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Autoriser** le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 d'un montant de 801 940.79 € pour le budget déchet et 287 349 € pour le budget centre de tri afin de régulariser les amortissements.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GENERALE
Finances

Comptes administratifs et comptes de gestion 2018
Affectation des résultats 2018 et budgets supplémentaires 2019 : présentation générale

N°5
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

Le compte administratif 2018 retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2018, y compris le cas échéant celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il doit être approuvé par le conseil communautaire avant le 30 juin 2019. Lors de l'adoption du compte administratif, Monsieur HAMEL, Président de la communauté d'agglomération, devra quitter la séance.

Le compte de gestion est établi par le trésorier. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est également soumis au vote du conseil communautaire qui constate ainsi la stricte concordance des deux documents.

Le compte administratif mentionne le résultat de l'exercice, le résultat antérieur (N-1) ainsi que les restes à réaliser.

Il appartient ensuite au conseil communautaire d'approuver l'affectation de ces résultats de clôture 2018 qui seront repris au budget supplémentaire 2019. Le budget supplémentaire permet en effet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget, mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur.

Ainsi, lors du conseil communautaire du 24 juin 2019, il vous sera demandé, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver les comptes administratifs et de gestion 2018 des budgets ci-dessous :

- Budget principal,
- Budget annexe Office de Tourisme,
- Budget annexe Atelier à spectacle,
- Budget annexe Transport,
- Budget annexe Assainissement,
- Budget annexe SPANC,
- Budget annexe Eau,
- Budget annexe Déchets,
- Budget annexe Centre de Tri,
- Budget annexe Location-Vente,
- Budget annexe Parcs de stationnement,
- Budget annexe Lotissement,
- Budget annexe ZAC Les Forts,
- Budget annexe ZAC Porte Sud,
- Budget annexe ZAC Les Merisiers,
- Budget annexe ZAC des Livraindières,
- Budget annexe ZAC de Coutumel.

Ensuite, il vous sera demandé d'approuver l'affectation des résultats 2018 et les budgets supplémentaires 2019 des seuls budgets suivants :

- Budget principal,
- Budget annexe Office de Tourisme,
- Budget annexe Atelier à spectacle,
- Budget annexe Transport,
- Budget annexe Assainissement,
- Budget annexe SPANC,
- Budget annexe Location-Vente,
- Budget annexe Parcs de stationnement.

Il est aussi rappelé que les budgets suivants :

- Budget annexe Lotissement,
- Budget annexe ZAC Les Forts,
- Budget annexe ZAC Porte Sud,

- Budget annexe ZAC Les Merisiers,
- Budget annexe ZAC des Livraindières,
- Budget annexe ZAC de Coutumel,

sont gérés en comptabilité de stock. Ce mode de gestion est appliqué lorsque les acquisitions précèdent des cessions à court ou moyen terme. Les biens ne sont pas intégrés au patrimoine de la collectivité. Ainsi chaque année sont constatés « les flux » d'entrées (acquisitions de terrains), les travaux réalisés sur ces terrains et les cessions enregistrées sur l'exercice. Les opérations étant équilibrées «in fine», les résultats constatés à la fin de chaque exercice sont variables d'une année sur l'autre, compte tenu des éléments enregistrés sur l'exercice. Cependant, pour le budget ZAC de Coutumel, le transfert de propriété des terrains entre la commune et la communauté d'agglomération n'étant pas encore intervenu, il n'y a pas lieu de constater des stocks.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Budget principal :
Compte administratif et compte de gestion 2018
Affectation des résultats 2018 et budget supplémentaire 2019

N°5-1
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2018 du budget principal :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	53 519 879,47	53 519 879,47	15 847 335,83	15 847 335,83
Réalisé	47 132 386,68	50 790 514,32	6 846 773,80	10 310 222,25
Résultat de l'exercice	**3 658 127,64**		**3 463 448,45**	
Reprise du résultat N-1	3 407 314,47		-2 692 676,03	
Résultat de clôture	**7 065 442,11**		**770 772,42**	
Restes à réaliser	-	-	2 557 553,36	2 070 441,25
Résultats nets	**7 065 442,11**		**283 660,31**	
TOTAL	**7 349 102**			
Rappel : PROVISIONS	*6 600 000*			
TOTAL PROVISIONS COMPRISES	*13 949 102*			

Les excédents de fonctionnement de l'exercice résultent principalement des différents éléments suivants :

- la reprise de la provision constituée pour les travaux de la piscine à Vernouillet : 400 000 €,
- des recettes fiscales perçues supérieures aux montants alloués :
  - rôles supplémentaires : 500 000 €,
  - 1 point de taxe d'habitation : 1 250 000 €,
- des dépenses réelles inférieures aux crédits inscrits pour les :
  - subventions d'équilibre aux budgets Transport et Atelier à spectacle,
  - charges à caractère général (-12,66 %) et charges de personnel (-6,61 %),
- des recettes réelles supérieures aux crédits prévus (subventions notamment).

FONCTIONNEMENT

Recettes et dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :

RECETTES (€)	CA 2017	BP 2018	ALLOUE 2018	CA 2018
Atténuations de charges	48 233	40 000	40 000	72 145
Produits des services	3 422 736	3 250 914	3 255 814	3 278 496
Impôts et taxes	31 497 390	32 884 218	33 008 187	33 495 042
Dotations, subventions et participations	13 577 703	12 767 745	12 731 365	12 945 023
Autres produits de gestion courante	250 484	236 576	212 676	207 559
Produits financiers	34 851	34 852	34 852	37 853
Produits exceptionnels	131 191	18 300	25 800	94 026
Reprise sur provisions			400 000	400 000
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***48 962 589***	***49 232 605***	***49 708 694***	***50 530 143***
Opérations d'ordre	122 392	383 411	403 871	260 371
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***122 392***	***383 411***	***403 871***	***260 371***
SOUS TOTAL	**49 084 981**	**49 616 016**	**50 112 565**	**50 790 514**
Résultat de fonctionnement reporté	11 564 544		3 407 314	3 407 314
TOTAL	**60 649 525**	**49 616 016**	**53 519 879**	**57 605 143**

DEPENSES (€)	CA 2017	BP 2018	ALLOUE 2018	CA 2018
Charges à caractère général	4 036 201	5 165 541	5 218 681	4 558 243
Charges de personnel	10 798 744	11 077 800	11 077 800	10 345 492
Attributions de compensation, reversements de fiscalité, FNGIR	25 914 371	25 169 968	25 101 651	25 028 488
Dépenses imprévues			1 000 000	
Autres charges de gestion courante	3 316 457	3 396 851	3 521 976	3 310 187
Charges financières	661 849	624 028	624 028	610 232
Charges exceptionnelles	287 339	94 788	1 832 850	73 324
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***45 014 961***	***45 528 976***	***48 376 986***	***43 925 967***
Virement à la section d'investissement		1 261 507	1 909 847	
Opérations d'ordre	1 060 932	2 825 533	3 233 047	3 206 419
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***122 392***	***4 087 040***	***5 142 894***	***3 206 419***
SOUS TOTAL	**46 075 893**	**49 616 016**	**53 519 879**	**47 132 387**
Dotations aux provisions	7 000 000			
TOTAL	**53 075 893**	**49 616 016**	**53 519 879**	**47 132 387**

Par compétences, les dépenses et recettes réelles de fonctionnement se ventilent ainsi, étant précisé que :

- les chiffres présentés sont ceux tirés des comptes administratifs 2017 et 2018 : pour une appréciation plus fine du coût réel des services, il conviendrait de retraiter certaines informations (par exemple, les opérations exceptionnelles, le coût du personnel encadrant …),
- seules les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement sont retenues dans les tableaux présentés, à l'exception des opérations d'ordre, des opérations d'investissement et du remboursement du capital,
- tous les emprunts souscrits sur le budget principal ne sont pas affectés aux différentes compétences qu'ils ont financées (ils apparaissent dans la rubrique Administration Générale).

Administration générale et fiscalité :

	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général	764 945	555 422	-27,39%
012 - Charges de personnel	2 742 193	2 522 850	-8,00%
014 – Atténuation de produits	25 914 371	25 028 488	-3,42%
65 - Charges de gestion courante	481 564	522 710	8,54%
66 – Charges financières	269 616	217 175	-19,45%
67 - Charges exceptionnelles	74 408	115	-99,85%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**30 247 097**	**28 846 760**	**-4,63%**
013 - Remboursements frais de personnel	35 093	42 715	21,72%
70 - Produits du service	379 448	341 999	-9,87%
73 – Impôts et taxes	31 497 390	33 495 042	6,34%
74 - Dotations et participations	11 383 414	11 057 403	-2,86%
75 – Autres produits de gestion courante	1 782	721	-59,57%
76 – Produits financiers	34 851	37 853	8,61%
77 – Produits exceptionnels	48 033	57 295	19,28%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors reprise de provision)	**43 380 011**	**45 033 027**	**3,81%**

Communication, cérémonies (vœux …) :

	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général	177 492	181 855	2,46%
012 - Charges de personnel	291 027	284 949	-2,09%
65 - Charges de gestion courante	10 039	10 039	0,00%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**478 558**	**476 844**	**-0,36%**
013 - Remboursements frais de personnel	203	5 717	2716,31%
70 - Produits (remboursements communes et budgets annexes)	37 100	33 797	-8,90%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**37 303**	**39 514**	**5,93%**

Développement économique :

	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général	179 477	1 318 760[(1)]	634,78%
012 - Charges de personnel	499 355	438 191	-12,25%
65 - Charges de gestion courante	530 382	484 329	-8,68%
66 - Charges financières	90 963	105 452	15,93%
67 - Charges exceptionnelles	75 440	10 236	-86,43%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 375 616**	**2 356 969**	**71,34%**
70 – Produits du service	87 048	138 050	58,59%
74 – Dotations et participations	28 782	-4 213	-114,64%
75 - Autres produits de gestion courante	20 843	22 037	5,73%
77 - Produits exceptionnels	561	202	-63,92%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**137 234**	**156 076**	**13,73%**

[(1)] augmentation résultant du versement au titre des conventions de gestion des zones d'activité

Politique de la Ville :

	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général [(1)]	397 677	42 738	-89,25%
012 - Charges de personnel	24 986	22 814	-8,69%
65 - Charges de gestion courante	5 000	1 766	-64,69%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**427 662**	**67 318**	**-84,26%**
74 – Dotations et participations	168 472	79 260	-52,95%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**168 472**	**79 260**	**-52,95%**

Aménagement du territoire :

	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général	338 681	140 238	-58,59%
012 - Charges de personnel	703 113	583 387	-17,03%
65 - Charges de gestion courante	23 099	25 240	9,27%
67 - Titres annulés sur exercice extérieur	4 083	14 144	246,41%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 068 977**	**763 008**	**-28,62%**
013 - Remboursements frais de personnel	91	136	49,63%
70 – Produits du service	350 670	272 705	-22,23%
74 – Dotations et participations	174 769	88 677	-49,26%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**525 530**	**361 519**	**-31,21%**

Enfance, jeunesse, famille :

- Ecole maternelle et restauration scolaire

	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général	77 064	81 494	5,75%
012 - Charges de personnel	189 977	181 540	-4,44%
65 - Charges de gestion courante (subventions)	14 083	11 996	-14,82%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**281 124**	**275 030**	**-2,17%**
013 - Remboursements frais de personnel	195	470	141,08%
70 – Produits cantine	56 403	50 261	-10,89%
74 – Dotations et participations	35 954	57 863	60,94%
77 – Produits exceptionnels		232	
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**92 552**	**108 826**	**17,58%**

- Pôle famille, crèches et garderies

	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général	186 474	227 012	21,74%
012 - Charges de personnel	868 202	907 925	4,58%
65 - Charges de gestion courante	2 931	2 826	-3,58%
67 - Charges exceptionnelles	93		-100,00%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 057 700**	**1 137 763**	**7,58%**
013 - Remboursements frais de personnel	3 102	109	-96,50%
70 – Participations des familles	99 590	105 542	5,98%
74 – Financement CAF	712 622 [(1)]	569 574	-20,07%
77 - Produits exceptionnels		62	
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**815 313**	**675 287**	**-17,17%**

[(1)] Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse : versement en 2017 des prestations 2016 et 2017

- Accueils de loisirs et activités pour les jeunes

	CA 2017	CA 2017	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général	587 598	619 339	5,40%
012 - Charges de personnel	2 741 066	2 724 226	-0,61%
65 - Charges de gestion courante	139 037	133 796	-3,77%
66 - Charges financières	22 077	19 778	-10,41%
67 - Charges exceptionnelles	241	13 464	5486,52%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**3 490 019**	**3 510 601**	**0,59%**
013 - Remboursements frais de personnel	3 733	13 308	256,49%
70 – Participations des familles	861 363	969 422	12,55%
74 – Financement CAF	995 817	1 022 733	2,70%
75 - Autres produits de gestion courante	445	33	-92,57%
77 - Produits exceptionnels	5 989	946	-84,21%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 867 347**	**2 006 442**	**7,45%**

Equipements sportifs :

- Gymnases et dojo	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général	137 130	132 198	-3,60%
012 - Charges de personnel	253 606	262 201	3,39%
67 – Charges exceptionnelles		34 587 (2)	
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**390 736**	**428 986**	**9,79%**
013 - Remboursements frais de personnel	533	158	-70,39%
70 – Subvention Conseil Départemental	38 019	41 420	8,95%
74 – FCTVA sur travaux entretien bâtiments		1 222	
77 - Produits exceptionnels	65 905 (1)		-100,00%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**104 457**	**42 799**	**-59,03%**

(1) Remboursement de la taxe d'aménagement et de la taxe d'archéologie préventive payées au titre du dojo
(2) Titres annulés sur exercices antérieurs

- Centre aquatique AgglOcéane et piscine de Vernouillet (depuis le 1er janvier 2018)	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général	443 710	449 544	1,31%
012 - Charges de personnel		14 082	
66 - Charges financières	242 671	235 651	-2,89%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**686 406**	**699 276**	**1,88%**
70 – Produits du service	0 (1)	20 830 (2)	
77 - Produits exceptionnels	11 685		
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**11 685**	**20 830**	**78,26%**

(1) Depuis le renouvellement de la DSP, tous les produits sont perçus par le délégataire
(2) Remboursement des frais d'un agent mis à disposition

Equipements culturels :

- Médiathèque (dont 100 % bâtiment Odyssée) / Archives

	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général	348 190	337 790	-2,99%
012 - Charges de personnel	1 099 231	1 061 564	-3,43%
65 – Admissions en non valeurs	1 565	1 341	-14,29%
66 - Charges financières	8 251	6 578	-20,28%
67 – Titres annulés sur exercices antérieurs	213	65	-69,65%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 457 450**	**1 407 339**	**-3,44%**
013 - Remboursements frais de personnel	23	1 213	5173,83%
70 – Produits du service	94 107	97 484	3,59%
74 – Aides emplois aidés	15 864	2 680	-83,11%
75 – Remboursement de frais		163	
77 - Produits exceptionnels	251	13 927	5448,46%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**110 246**	**115 466**	**4,74%**

- Conservatoire

	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général	25 503	27 810	9,04%
012 - Charges de personnel	870 150	873 980	0,44%
65 – Charges de gestion courante (dont admissions en non valeurs)	890	524	-41,13%
67 – Titres annulés sur exercices antérieurs	471	62	-86,91%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**897 013**	**902 376**	**0,60%**
013 - Remboursements frais de personnel	2 099	4 508	114,78%
70 – Cotisations	127 196	127 827	0,50%
74 – Subvention		2 400	
77 - Produits exceptionnels	953	146	-84,65%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**130 248**	**134 882**	**3,56%**

Rivières et plan d'eau, services extérieurs :

	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général	112 293	127 955	13,95%
012 - Charges de personnel	303 712	305 464	0,58%
65 - Charges de gestion courante	132 974	216 177 (1)	62,57%
66 - Charges financières	8 655	7 825	-9,58%
67 - Charges exceptionnelles	770		-100,00%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**558 404**	**657 421**	**17,73%**
013 - Remboursements frais de personnel	3 030	1 404	-53,66%
70 - Produits du service	56 168	19 580	-65,14%
74 - Dotations et participations	46 645	51 223	9,81%
77 - Produits exceptionnels	0	25 108	
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**105 842**	**97 315**	**-8,06%**

(1) Participations aux syndicats à la suite du transfert de la compétence GEMAPI

Portage de repas à domicile :

	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général	113 129	115 509	2,10%
012 - Charges de personnel	130 376	100 763	-22,71%
65 – Admissions en non-valeurs	377	652	72,89%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**243 883**	**216 924**	**-11,05%**
013 - Remboursements frais de personnel	132	1 628	1133,51%
70 - Produits du service	153 978	113 100	-26,55%
75 – Mise à dispo bâtiment ADMR	0	1 000	
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**154 110**	**115 728**	**-24,91%**

Gendarmerie et CISPD :

- Gendarmerie

	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général (dont crédit-bail)	81 590 (1)	129 826	59,12%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**81 590**	**129 826**	**59,12%**
70 - Loyers	227 164 (1)	181 731	-20,00%
77 – Indemnité d'assurance		3 456	
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**227 164**	**185 187**	**-18,48%**

(1) En 2017, seulement 3 trimestres de crédit-bail (chapitre 011) et 5 trimestres de loyers (chapitre 70)

- CISPD

	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général	327	2 780	750,19%
012 - Charges de personnel	27 347	8 766 (1)	-67,94%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**27 674**	**11 546**	**-58,28%**

(1) Réaffectation du salaire de l'agent en charge du CISPD

Aire d'accueil des gens du voyage :

	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017
011 - Charges à caractère général	66 746	67 958	1,82%
012 - Charges de personnel	22 934	22 886	-0,21%
65 – Admissions en non-valeurs	344	1 193	246,80%
66 - Charges financières	3 497	2 700	-22,80%
67 - Charges exceptionnelles	658	0	-100,00%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**94 179**	**94 737**	**0,59%**
70 - Droits de stationnement	13 916	2 037	-85,36%
74 - Subvention CAF	15 364	16 201	5,45%
75 – Remboursement facture fluides		1 874	
77 – Produits exceptionnels	-3 966	-7 348	
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**25 314**	**12 764**	**-49,58%**

Par ailleurs, les flux intervenus entre budget principal et budgets annexes en 2018 sont les suivants :

	CA 2017	CA 2018
SUBVENTIONS D'EQUILIBRE		
Atelier à spectacles	1 010 000	990 000
Office de Tourisme	232 000	251 411
Transports	350 000	221 000
SPANC	50 000	50 000
ASSAINISSEMENT		
Remboursement EP (DSP) et subventions d'équilibre EU retenues dans les transferts de charges	381 643	380 188
Total DEPENSES	**2 023 643**	**1 892 599**
FRAIS DE STRUCTURE		
Déchets	720 000	723 330
Centre de tri	80 000	80 000
Assainissement collectif	235 000 (1)	118 800
Eau		5 700
Total RECETTES	**1 035 000**	**927 830**

(1) Frais de structure au titre de 2016 et 2017

INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes d'investissement se répartissent ainsi :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Remboursement du capital emprunté (dont PPP et Très Haut Débit)	1 808 485	111 739
Opérations réelles d'investissement	4 539 434	2 587 263
Affectation du résultat (1068)		4 166 317
TOTAL OPERATIONS REELLES	**6 347 919**	**6 865 319**
Opérations d'ordre (dotations aux amortissements et amortissement des subventions)	498 854	3 444 903
TOTAL INVESTISSEMENT	**6 846 773**	**10 310 222**

Parmi les dépenses réelles d'investissement, on peut citer :

- la poursuite des travaux de construction de la Maison des Espaces Naturels (678 007 €),
- la fin des travaux de construction des ALSH de Bû et Broué et des travaux de réhabilitation de l'accueil périscolaire de Sorel Moussel (388 006 €),
- des travaux sur bâtiments (711 903 €) : ces travaux consistent notamment en des remplacements de chaudières et de menuiseries, subventionnés dans le cadre du dispositif TEPCV,
- la poursuite des travaux d'installation des caméras de vidéoprotection (152 846 €),
- l'achat de matériels divers (dont matériel informatique) et de mobilier pour les différentes structures (123 024 €),
- des dépenses de maitrise d'œuvre sur le Dôme (118 416 €),
- les écritures de régularisation résultant du transfert du parking silo, initialement porté par le budget principal, sur le budget annexe Parcs de stationnement (1 234 122 €),
- le versement d'une partie de la subvention au budget Parcs de stationnement (380 000 €),
- des régularisations portant sur des écritures passées au cours d'exercices antérieurs.

Les recettes réelles d'investissement se répartissent principalement ainsi :

- FCTVA : 727 123 €,
- subventions : Enfance jeunesse sport : 573 429 €
  Développement économique : 216 511 €
  Aménagement du territoire : 41 318 €
  Espaces extérieurs : 12 600 €
  Maison des Espaces Naturels : 161 010 €
  Vidéoprotection : 6 792 €

- écritures de régularisation résultant du transfert du parking silo, initialement porté par le budget principal, sur le budget annexe Parcs de stationnement (501 109 €),
- régularisations portant sur des écritures passées au cours d'exercices antérieurs (elles s'équilibrent avec les écritures de même type en dépenses).

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018** (€)
INVESTISSEMENT	-2 692 676,03	0,00	3 463 448,45	**770 772,42**
FONCTIONNEMENT	7 573 631,93	4 166 317,46	3 658 127,64	**7 065 442,11**
TOTAL	**4 880 955,90**	**4 166 317,46**	**7 121 576,09**	**7 836 214,53**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget principal de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, qui ont été constatés au Compte Administratif 2018, soit :

- section de fonctionnement : **7 065 442,11 €,**
- section d'investissement : **770 772,42 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement). Pour 2018, les montants sont les suivants :

Dépenses	2 557 553,36
Recettes	2 070 441,25
Solde	**- 487 112,11**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2018 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

770 772,42 € au compte R001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

7 065 442,11 € au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2018 ainsi que cette affectation de résultats sont repris au budget supplémentaire 2019 du budget principal.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Le budget supplémentaire 2019 du budget principal s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **8 019 462,11 €** en section de fonctionnement,
- **5 150 878,16€** en section d'investissement,

soit **un total de 13 170 340,27 €.**

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget supplémentaires consistent principalement en des ajustements de crédits rendus nécessaires au vu des crédits consommés (en dépenses) ou au vu des notifications reçues (en recettes).

Trois subventions supplémentaires ont été inscrites au budget :

- un complément de la subvention d'équilibre versée au budget Office de Tourisme (20 000 €) pour équilibrer la subvention exceptionnelle de même montant accordée au Labyrinthe du Thimerais et inscrite au budget supplémentaire du budget Office de Tourisme,
- une subvention exceptionnelle d'équilibre (60 000 €) versée au budget SPANC, en complément de la subvention qui avait été accordée en 2018 au vu des résultats du compte administratif 2018 de ce budget,
- une subvention versée au budget Location-Vente (370 348 €) pour lui permettre de rembourser le capital restant dû au titre de l'emprunt souscrit pour le Restaurant Interentreprises (RIE). Le RIE fermant au 30 juin 2019, le budget ne disposera alors plus de recettes pour assurer le remboursement annuel de cet emprunt.

Parmi les opérations d'investissement inscrites au budget supplémentaire figurent notamment les travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment de l'ancienne Caisse d'Epargne en vue de sa transformation en un lieu dédié à l'économie numérique (le Dôme). Il est rappelé qu'initialement, cette opération était conduite dans le cadre d'une délégation de service public, attribuée par le conseil communautaire du 10 décembre 2018 à la SAEDEL pour une durée d'exploitation de 15 ans. L'investissement était donc porté par le délégataire avec un financement par des subventions à hauteur de 80 %. L'opération était neutre pour la communauté d'agglomération. En fonctionnement, le délégataire percevait un loyer de la M2ED. Or, en raison d'une nouvelle lecture de l'assiette subventionnable par la Région (application du régime des aides d'Etat et déduction des recettes de loyers et de toutes les subventions des autres financeurs), le montage initial avec versement d'un loyer n'était plus compatible avec ces règles de financement. Or, en l'absence de loyer, le délégataire ne peut plus récupérer la TVA sur ses dépenses. Il a donc été nécessaire de revoir le portage de l'opération pour en garantir les équilibres financiers. Ainsi, cette opération fait désormais l'objet d'une convention de mandat (sur le même principe que la construction du parking silo). Celle-ci doit donc être inscrite au budget supplémentaire du budget principal de la communauté d'agglomération.

Il conviendra parallèlement de rapporter la délibération n°2018-337 du 10 décembre 2018 attribuant le contrat de délégation de service public à la SAEDEL.

Les principales caractéristiques de ce budget supplémentaire sont les suivantes :

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	**RECETTES**
ADMINISTRATION GENERALE		
Ajustements de fiscalité :		
- Taxe d'habitation		244 132,00
- Taxe foncière bâti		23 750,00
- Taxe foncière non bâti		3 815,00
- Taxe foncière non bâti Transfert Région		1 927,00
- Cotisation Foncière des Entreprises		183 755,00
- CVAE		51 182,00
- TASCOM		-44 102,00
- IFER		10 079,00
Ajustements de dotations :		
- Dotation d'intercommunalité		7 891,00
- Dotation de compensation des groupements		65 115,00
- Compensations fiscales		179 180,00
Ajustement FPIC		63 322,00
Ajustements de crédits (provision pour honoraires, maintenance nouveaux logiciels …)	38 831,40	
Budget SPANC : subvention exceptionnelle d'équilibre	60 000,00	
Budget Office de Tourisme : complément de subvention d'équilibre	20 000,00	
Budget Location Vente : subvention pour permettre le remboursement anticipé de l'emprunt du RIE	370 348,00	
FCTVA sur dépenses de fonctionnement		2 400,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
Aire de stationnement de la gare de Marchezais – Ajustement de crédits	13 531,00	
ESPACES EXTERIEURS et PLAN EAU RIVIERES		
Travaux anti intrusion Ateliers 28	3 520,00	3 520,00
Ajustement de crédits (dépenses)	4 000,00	
Convention pluriannuelle avec le conservatoire des Espaces Naturels	14 000,00	14 000,00
Travaux de construction Maison des Espaces Naturels (pénalités)		61 400,00
AMENAGEMENT ET EQUILIBRE DU TERRITOIRE		
Honoraires commissaires enquêteurs SCOT	10 050,00	
Ajustements de crédits (entretien des locaux)	14 000,00	
MEDIATHEQUE		
Ajustements de crédits (droit de copie)	2 530,00	
ENFANCE JEUNESSE SPORT		
Remboursement de cotisations sociales 2017/honoraires du cabinet mandaté	16 505,00	34 382,00
Intérêts annuité emprunt dojo transféré à la commune (annuité prise en charge par l'Agglo et remboursée par la commune)	14 942,00	14 942,00
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE		

Labyrinthe du Thimerais : étude (subvention LEADER à hauteur de 80 % du montant HT)	50 000,00	33 330,00
SOUS TOTAL OPERATIONS REELLES	**632 257,40**	**954 020,00**
Ajustements dotations aux amortissements	16 000,00	
Virement à la section d'investissement	459 253,49	
SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**475 253,49**	
Reprise du résultat de clôture		**7 065 442,11**
Dépenses imprévues	900 000,00	
Charges exceptionnelles	6 011 951,22	
TOTAL	**8 019 462,11**	**8 019 462,11**

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	**RECETTES**
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
Ateliers 28 à Tremblay les Villages : étude de faisabilité	11 640,00	
Ateliers 28 à Tremblay les Villages : acquisition + frais	220 000,00	
Aire de stationnement de la gare de Marchezais – Ajustement de crédits	1 641,00	
Dôme	2 160 000,00	1 785 000,00
ADMINISTRATION GENERALE / INFORMATIQUE		
Acquisition de logiciels et de matériel informatique	32 592,80	
FCTVA (hors Dôme)		20 000,00
ENFANCE JEUNESSE SPORT		
Création studio d'enregistrement	10 200,00	10 200,00
Capital annuité emprunt dojo transféré à la commune (annuité prise en charge par l'Agglo et remboursée par la commune)	19 211,00	19 211,00
ESPACES EXTERIEURS et PLAN EAU RIVIERES		
Construction de la Maison des Espaces Naturels : ajustements de crédits (dont taxe d'aménagement)	138 040,00	
SOUS TOTAL OPERATIONS REELLES	**2 593 324,80**	**1 834 411,00**
Ajustements dotations aux amortissements		16 000,00
Virement de la section de fonctionnement		459 253,49
SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**0**	**475 253,49**
Reprise du résultat de clôture		**770 772,42**
Restes à réaliser	2 557 553,36	2 070 441,25
TOTAL	**5 150 878,16**	**5 150 878,16**

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018,
- **Approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget principal de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus,
- **Approuver** le budget supplémentaire 2019 relatif au budget principal de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 13 170 340,27 €.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Budget annexe Office de Tourisme de l'Agglo du Pays de Dreux :
Compte administratif et compte de gestion 2018
Affectation des résultats 2018 et budget supplémentaire 2019

N°5-2
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

L'Office de Tourisme de l'Agglo du Pays de Dreux est géré via une régie dotée de la seule autonomie financière.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2018 de ce budget :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	505 196,43	505 196,43	75 409,90	75 409,90
Réalisé	402 336,04	392 712,01	22 423,83	14 847,41
Dont subvention d'équilibre		*251 411,00*		
Résultat de l'exercice	**-9 624,03**		**-7 576,42**	
Reprise du résultat N-1	30 885,43		11 294,05	
Résultat de clôture	**21 261,40**		**3 717,63**	
Restes à réaliser			22 111,32	33 103,85
Résultats nets	**21 261,40**		**14 710,16**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	125 466,00	49 231,42
012 - CHARGES DE PERSONNEL	311 247,00	311 247,00
014 – REVERSEMENT DE LA TAXE ADDITIONNELLE A LA TAXE DE SEJOUR AU DEPARTEMENT	10 000,00	10 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000,00	12 375,00
dont subventions aux associations		*12 000,00*
66 - INTERETS D'EMPRUNT	401,00	400,70
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 675,43	6 432,17
022 - DEPENSES IMPREVUES	5 000,00	0,00
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***491 789,43***	***389 686,29***
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	13 407,00	12 649,75
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***13 407,00***	***12 649,75***
Total	**505 196,43**	**402 336,04**
RECETTES		
70 - PRODUITS DE LA VENTE DE PRODUITS LOCAUX ET DE BILLETTERIE	85 200,00	31 550,10
73 - TAXE DE SEJOUR	120 000,00	109 750,91
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	17 700,00	0,00
75 - PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	251 411,00	251 411,00
Total	**474 311,00**	**392 712,01**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
16 – REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	1 165,00	1 164,92
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 250,00	1 653,12
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 494,90	19 605,79
020 - DEPENSES IMPREVUES	2 500,00	0,00
Total	**75 409,90**	**22 423,83**
RECETTES		
10 - FCTVA	5 305,00	2 197,66
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	45 403,85	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***50 708,85***	***2 197,66***
040 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	13 407,00	12 649,75
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***13 407,00***	***12 649,75***
Total	**64 115,85**	**14 847,41**

Les **immobilisations corporelles** correspondent à l'achat de vidéos pour la promotion du territoire et à l'acquisition d'outils numériques à destination des usagers.

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018 (€)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 (€)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 (€)
INVESTISSEMENT	11 294,05	0,00	-7 576,42	**3 717,63**
FONCTIONNEMENT	30 885,43	0,00	-9 624,03	**21 261,40**
TOTAL	**42 179,48**	**0,00**	**-17 200,45**	**24 979,03**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2018 du Budget annexe Office de Tourisme, qui ont été constatés au Compte Administratif 2018, soit :

- section de fonctionnement : **21 261,40 €,**
- section d'investissement : **3 717,63 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent pour 2018 à :

Dépenses	22 111,32 €
Recettes	33 103,85 €
Solde	**10 992,53 €**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, il est proposé d'affecter ces résultats de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

3 717,63 € au compte R001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

21 261,40 € au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2018 ainsi que cette affectation des résultats sont repris au budget supplémentaire 2019.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Le budget supplémentaire 2019 du budget annexe Office de Tourisme s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **58 576,40 €** en section de fonctionnement,
- **38 901,48 €** en section d'investissement,

soit **un total de 97 477,88 €.**

Les principales caractéristiques de ce budget supplémentaire sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Subvention LEADER	17 315,00	
Subvention d'équilibre (complément)	20 000,00	
TOTAL	**37 315,00**	
Reprise du résultat de clôture (excédent)	21 261,40	
Recettes nettes	**58 576,40**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Charges à caractère général - ajustement	1 050,00	
Remboursement de frais de personnel au budget principal et à la commune d'Anet – CIR	14 658,00	
Charges de gestion courante (dont 20 000 € : subvention exceptionnelle 2019 au Labyrinthe du Thimerais)	20 050,00	
Dépenses imprévues	20 738,40	
TOTAL	**56 496,40**	
Dotations aux amortissements	2 080,00	
Dépenses nettes	**58 576,40**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Dotations aux amortissements	2 080,00	
Reprise du résultat de clôture	3 717,63	
Restes à réaliser	33 103,85	
Recettes nettes	**38 901,48**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Immobilisations corporelles	16 790,16	
TOTAL	**16 790,16**	
Restes à réaliser	22 111,32	
Dépenses nettes	**38 901,48**	

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Office de Tourisme de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018,
- **Approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe Office de Tourisme proposée ci-dessus,
- **Approuver** le budget supplémentaire 2019 relatif au budget annexe Office de Tourisme arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 97 477,88 €.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Budget annexe Atelier à Spectacle :
Compte administratif et compte de gestion 2018
Affectation des résultats 2018 et budget supplémentaire 2019

N°5-3
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

L'Atelier à spectacle est géré via une régie dotée de la seule autonomie financière.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2018 du budget annexe Atelier à spectacle :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	1 450 095,00	1 450 095,00	354 631,47	354 631,47
Réalisé	1 263 200,96	1 426 618,34	241 404,66	191 249,50
Dont subvention d'équilibre		*990 000,00*		
Résultat de l'exercice	**163 417,38**		**-50 155,16**	
Reprise du résultat N-1	0,00		-85 796,97	
Résultat de clôture	**163 417,38**		**-135 952,13**	
Restes à réaliser			4 694,00	44 819,86
Résultats nets	**163 417,38**		**-95 826,27**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	683 209,00	589 722,51
012 - CHARGES DE PERSONNEL	588 236,00	578 226,60
66 - INTERETS D'EMPRUNT	22 944,00	22 924,64
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	1 420,20
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***1 295 889,00***	***1 192 293,95***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	83 295,00	0,00
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	70 911,00	70 907,01
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***154 206,00***	***70 907,01***
Total	**1 450 095,00**	**1 263 200,96**
RECETTES		
70 - BILLETTERIE, VENTES AU BAR ET DE PRODUITS DERIVES	134 000,00	158 968,62
74 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIERES	250 790,00	223 917,86
75 - SUBVENTION D'EQUILIBRE ET PRODUITS DE LOCATIONS DE SALLES	1 061 000,00	1 037 060,73
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500,00	3 866,22
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***1 447 290,00***	***1 423 813,43***
042 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	2 805,00	2 804,91
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***2 805,00***	***2 804,91***
Total	**1 450 095,00**	**1 426 618,34**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
16 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	147 736,00	147 717,14
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	420,00	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 873,50	90 882,61
Sous total dépenses réelles d'investissement	***266 029,50***	***238 599,75***
040 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	2 805,00	2 804,91
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***2 805,00***	***2 804,91***
Total	**268 834,50**	**241 404,66**
RECETTES		
10 - AFFECTATION DU RESULTAT 2017 + FCTVA	124 990,59	120 342,49
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	75 434,88	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***200 425,47***	***120 342,49***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	83 295,00	0,00
040 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	70 911,00	70 907,01
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***154 206,00***	***70 907,01***
Total	**354 631,47**	**191 249,50**

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018 (€)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 (€)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 (€)
INVESTISSEMENT	-85 796,97	0,00	-50 155,16	**-135 952,13**
FONCTIONNEMENT	100 688,78	100 688,78	163 417,38	**163 417,38**
TOTAL	**14 891,81**	**100 688,78**	**113 262,22**	**27 465,25 €**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2018, qui ont été constatés au Compte Administratif 2018, soit :

- section de fonctionnement : **163 417,38 €**,
- section d'investissement : **-135 952,13 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent pour 2018 à :

Dépenses	4 694,00 €
Recettes	44 819,86 €
Solde	**40 125,86 €**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2018 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

135 952,13 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

RECETTES

95 826,27 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

67 591,11 € au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2018 ainsi que cette affectation des résultats sont repris au budget supplémentaire 2019.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Le budget supplémentaire 2019 du budget annexe Atelier à spectacle s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **67 591,11 €** en section de fonctionnement,
- **152 636,13 €** en section d'investissement,

soit **un total de 220 227,24 €.**

Les caractéristiques de ce budget supplémentaire sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Reprise du résultat de clôture	67 591,11	
Recettes nettes	**67 591,11**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Charges à caractère général	57 401,11*	
Virement à la section d'investissement	10 190,00	
Dépenses nettes	**67 591,11**	

* dont 39 490 € au titre d'UTOPI (dépenses qui auraient dû être engagées en 2018 au regard des subventions perçues en 2018)

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
FCTVA	1 800,00	
Affectation du résultat	95 826,27	
Virement de la section de fonctionnement	10 190,00	
Restes à réaliser	44 819,86	
Recettes nettes	**152 636,13**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Achat de matériel	11 990,00	
Reprise du résultat de clôture	135 952,13	
Restes à réaliser	4 694,00	
Dépenses nettes	**152 636,13**	

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Atelier à spectacle de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018,
- **Approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe Atelier à spectacle proposée ci-dessus,
- **Approuver** le budget supplémentaire 2019 relatif au budget annexe Atelier à spectacle arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 220 227,24 €.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉ[i]RALE
Finances

Budget annexe Transport :
Compte administratif et compte de gestion 2018
Affectation des résultats 2018 et budget supplémentaire 2019

N°5-4
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2018 du budget Transport :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	10 729 910,00	10 729 910,00	893 787,37	893 787,37
Réalisé	10 567 017,88	10 615 838,76	110 232,77	680 352,45
Dont subvention d'équilibre		*221 000,00*		
Résultat de l'exercice	**48 820,88**		**570 119,68**	
Reprise du résultat N-1	0,00		-447 182,64	
Résultat de clôture	**48 820,88**		**122 937,04**	
Restes à réaliser			194 353,28	100 232,84
Résultats nets	**48 820,88**		**28 816,60**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL (DSP + MARCHES DE TRANSPORT)	9 076 007,00	9 064 752,21
012 - CHARGES DE PERSONNEL	267 583,00	267 583,00
014 - REMBOURSEMENT DE VERSEMENT TRANSPORT	2 600,00	2 600,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (AO2)	1 212 081,00	1 171 109,37
66 - CHARGES FINANCIERES	4 868,00	4 866,75
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 208,00	34 389,93
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***10 598 347,00***	***10 545 301,26***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	103 543,00	0,00
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	28 020,00	21 716,62
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***131 563,00***	***21 716,62***
Total	**10 729 910,00**	**10 567 017,88**
RECETTES		
70 - RECETTES USAGERS	521 358,00	531 560,75
73 - VERSEMENT TRANSPORT	6 081 640,00	6 114 101,80
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (*dont subvention d'équilibre du budget principal*)	4 122 112,00	3 945 209,33
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	8 993,14
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 800,00	15 973,74
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***10 729 910,00***	***10 615 838,76***
Total	**10 729 910,00**	**10 615 838,76**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
13 – REVERSEMENT SUBV AU BUDGET PRINCIPAL	5 000,00	5 000,00
16 – REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	39 763,00	39 762,87
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	165 112,80	22 834,40
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	134 087,36	27 077,32
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	87 641,57	15 558,18
020 - DEPENSES IMPREVUES	15 000,00	0,00
Sous total dépenses réelles d'investissement	***446 604,73***	***110 232,77***
Total	**446 604,73**	**110 232,77**
RECETTES		
10 - AFFECTATION DU RESULTAT 2017 + FCTVA	374 674,37	359 013,84
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	387 550,00	299 621,99
Sous total recettes réelles d'investissement	***762 224,37***	***658 635,83***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	103 543,00	0,00
040 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	28 020,00	21 716,62
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***131 563,00***	***21 716,62***
Total	**893 787,37**	**680 352,45**

Les **immobilisations incorporelles** correspondent à des extensions du logiciel de gestion des transports scolaires et à la 1ère phase de l'élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain. Les **immobilisations corporelles** correspondent essentiellement à l'achat de vélos électriques.

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018** (€)
INVESTISSEMENT	-447 182,64	0,00	570 119,68	**122 937,04**
FONCTIONNEMENT	191 103,20	191 103,20	48 820,88	**48 820,88**
TOTAL	**-256 079,44**	**191 103,20**	**618 940,56**	**171 757,92**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe Transport, qui ont été constatés au Compte Administratif 2018, soit :

- section de fonctionnement : **48 820,88 €**,
- section d'investissement : **122 937,04 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent pour 2018 à :

Dépenses	194 353,28 €
Recettes	100 232,84 €
Solde	**-94 120,44 €**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M43, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2018 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

122 937,04 € au compte R001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

48 820,88 € au compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2018 ainsi que cette affectation des résultats sont repris au budget supplémentaire 2019.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Le budget supplémentaire 2019 du budget annexe Transport s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **48 820,88 €** en section de fonctionnement,
- **194 353,28 €** en section d'investissement,

soit **un total de 243 174,16 €.**

Les caractéristiques de ce budget supplémentaire sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Reprise du résultat de clôture (excédent)	48 820,88	
Recettes nettes	**48 820,88**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Charges à caractère général (coûts des transports)	34 187,48	
Charges de personnel (remboursement accompagnateurs)	41 450,00	
Charges exceptionnelles – Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00	
TOTAL	**77 637,48**	
Virement à la section d'investissement		28 816,60
Dépenses nettes	**48 820,88**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Virement de la section de fonctionnement		28 816,60
Reprise du résultat de clôture	122 937,04	
Restes à réaliser	100 232,84	
Recettes nettes	**194 353,28**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Restes à réaliser	194 353,28	
Dépenses nettes	**194 353,28**	

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Transport de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018,
- **Approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe Transport proposée ci-dessus,
- **Approuver** le budget supplémentaire 2019 relatif au budget annexe Transport arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 243 174,16 €.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Budget annexe Assainissement :
Compte administratif et compte de gestion 2018
Affectation des résultats 2018 et budget supplémentaire 2019

N°5-5
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2018 du budget annexe Assainissement :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	9 026 574,93	9 026 574,93	11 920 328,36	11 920 328,36
Réalisé	7 353 120,50	7 512 950,52	5 555 562,89	7 947 921,81
Résultat de l'exercice	**159 830,02**		**2 392 358,92**	
Reprise du résultat N-1	1 450 725,83		-1 873 160,11	
Résultat de clôture	**1 610 555,85**		**519 198,81**	
Restes à réaliser	-	-	987 648,85	816 316,47
Résultats nets	**1 610 555,85**		**347 866,43**	

Dépenses et recettes (hors résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	827 003,00	794 566,38
012 - CHARGES DE PERSONNEL	927 155,00	832 738,59
014 – REVERSEMENT DE LA REDEVANCE MODERNISATION A L'AGENCE DE L'EAU	85 341,00	85 233,96
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : COTISATION SIAVA ET ADMISSIONS EN NON-VALEURS	181 000,00	172 269,53
66 – INTERETS D'EMPRUNT	1 301 665,00	1 295 918,05
67 – TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEURS ET REMBOURSEMENTS DE REDEVANCES USAGERS	655 915,93	52 169,73
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***3 978 079,93***	***3 232 896,24***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	928 194,00	0,00
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 120 301,00	4 120 224,26
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***5 048 495,00***	***4 120 224,26***
Total	**9 026 574,93**	**7 353 120,50**
RECETTES		
013 – REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE PERSONNEL	0,00	385,14
70 - PRODUITS : REDEVANCE ASSAINISSEMENT, PFAC, FACTURATIONS TRAVAUX …	6 283 220,00	5 957 809,88
74 – PRIME EPURATION, SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU, VERSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL	280 000,00	502 964,24
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (FRAIS DE CONTROLE ET REDEVANCE D'OCCUPATION)	0,00	51 923,37
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 930,00	62 547,38
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***6 597 150,00***	***6 575 630,01***
042 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	978 699,00	937 320,51
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***978 699,00***	***937 320,51***
Total	**7 575 849,00**	**7 512 950,52**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
10 – REGULARISATION SUR TITRE EMIS ANTERIEUREMENT	7 992,00	7 990,15
13 – REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 930,00	13 930,00
16 – REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	1 828 374,00	1 812 092,34
20 – ETUDES PATRIMONIALE ET STRATEGIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	249 538,00	69 793,56
21 – ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT D'EQUIPEMENTS ET DES RESEAUX ET TRAVAUX PONCTUELS D'EXTENSION	1 666 115,81	687 731,46
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	4 118 469,62	1 706 137,26
4581 - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES	312 735,82	215 207,11
Sous total dépenses réelles d'investissement	***8 197 155,25***	***4 512 881,85***
040 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	978 699,00	937 320,51
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	871 314,00	105 360,50
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***1 850 013,00***	***1 042 681,01***
Total	**10 047 168,25**	**5 555 562,86**
RECETTES		
10 - AFFECTATION DU RESULTAT 2016	830 790,24	830 790,24
13 - SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU	2 025 834,48	1 330 675,48
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 461 282,00	987 228,00
21/23 - IMMOBILISATIONS (REGULARISATIONS ECRITURES)	185 588,00	207 032,21
4582 - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - RECETTES	497 024,64	366 611,12
Sous total recettes réelles d'investissement	***6 000 519,36***	***3 722 337,05***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	928 194,00	0,00
040 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 120 301,00	4 120 224,26
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	871 314,00	105 360,50
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***5 919 809,00***	***4 225 584,76***
Total	**11 920 328,36**	**7 947 921,81**

Les **dépenses d'investissement** inscrites au chapitre 23 correspondent principalement à la poursuite des travaux d'extension de réseaux sur la commune d'Ezy sur Eure (autorisation de programme n°2), à la poursuite de la mission de maitrise d'œuvre pour des travaux de création d'un réseau d'assainissement à Ecluzelles, à des diagnostics et relevés préalables à des travaux de mise en séparatif à Tremblay les Villages et à des travaux de mise en conformité de la filière boues à la STEP d'Ivry la Bataille (construction d'un silo à boues).

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018** (€)
INVESTISSEMENT	-1 873 160,11	0,00	2 392 358,92	**519 198,81**
FONCTIONNEMENT	2 281 516,07	830 790,24	159 830,02	**1 610 555,85**
TOTAL	**408 355,96**	**830 790,24**	**2 552 188,94**	**2 129 754,66**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe Assainissement, qui ont été constatés au Compte Administratif 2018, soit :

- section de fonctionnement : **1 610 555,85 €,**
- section d'investissement : **519 198,81 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent pour 2018 à :

Dépenses	987 648,85 €
Recettes	816 316,47 €
Solde	**-171 332,38 €**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M49, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2018 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

519 198,81 € au compte R001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

1 610 555,85 € au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2018 ainsi que cette affectation des résultats sont repris au budget supplémentaire 2019.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Le budget supplémentaire 2019 du budget annexe Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **1 659 271,83 €** en section de fonctionnement,
- **1 784 826,85 €** en section d'investissement,

soit **un total de 3 444 098,68 €.**

Les caractéristiques de ce budget supplémentaire sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Subventions Agence de l'Eau	12 375,00	
Transfert de l'excédent de fonctionnement de St Georges Motel	5 930,98	
TOTAL	**18 305,98**	
Amortissement des subventions	30 410,00	
Reprise du résultat de clôture	1 610 555,85	
Recettes nettes	**1 659 271,83**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Charges à caractère général (ajustement de crédits)	35 075,00	
Charges de personnel mis à disposition	264,00	
Créances admises en non valeurs	18 000,00	
Dépenses exceptionnelles	300 000,00	
TOTAL	**353 339,00**	
Virement à la section d'investissement	1 305 932,83	
Dépenses nettes	**1 659 271,83**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Subventions d'équipement reçues	47 500,00	
Emprunt		-904 132,26
Opération pour compte de tiers : ajustement	11,00	
TOTAL	**47 511,00**	**-904 132,26**
Reprises du résultat de clôture	519 198,81	
Virement de la section de fonctionnement	1 305 932,83	
Restes à réaliser	816 316,47	
Recettes nettes	**1 784 826,85**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Transfert du déficit d'investissement St Georges Motel	518,00	
Immobilisations incorporelles (Etudes de zonage et déploiement logiciel facturation)	190 600,00	
Immobilisations corporelles	15 150,00	
Immobilisations en cours	560 500,00	
TOTAL	**766 768,00**	
Amortissement des subventions	30 410,00	
Restes à réaliser	987 648,85	
Dépenses nettes	**1 784 826,85**	

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Assainissement de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018,
- **Approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe Assainissement proposée ci-dessus,
- **Approuver** le budget supplémentaire 2019 relatif au budget annexe Assainissement arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 444 098,68 €.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Budget annexe SPANC :
Compte administratif et compte de gestion 2018
Affectation des résultats 2018 et budget supplémentaire 2019

N°5-6
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2018 du budget annexe SPANC :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	305 656,00	305 656,00	1 478 720,54	1 478 720,54
Réalisé	254 977,10	214 891,17	306 660,52	367 898,31
Dont subvention d'équilibre		*50 000,00*		
Résultat de l'exercice	**-40 085,93**		**61 237,79**	
Reprise du résultat N-1	0,00		-756 656,81	
Résultat de clôture	**-40 085,93**		**-695 419,02**	
Restes à réaliser			296 930,01	972 330,31
Résultats nets	**-40 085,93**		**-20 018,72**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	97 869,00	79 604,89
012 - CHARGES DE PERSONNEL	198 284,00	167 855,10
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500,00	736,64
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	725,17
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***298 653,00***	***248 921,80***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	836,00	0,00
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 167,00	6 055,30
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***7 003,00***	***6 055,30***
Total	**305 656,00**	**254 977,10**
RECETTES		
013 – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PERSONNEL	0,00	50,64
70 - PRODUITS DES CONTROLES, PRESTATIONS D'ENTRETIEN	245 568,00	153 250,34
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	9 000,00	10 500,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	1,28
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (*dont subvention d'équilibre*)	50 000,00	50 000,91
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***304 568,00***	***213 803,17***
042 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	1 088,00	1 088,00
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***1 088,00***	***1 088,00***
Total	**305 656,00**	**214 891,17**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 700,00	22 650,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 580,00	12 803,09
4581 - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES	677 695,73	270 119,43
Sous total dépenses réelles d'investissement	***720 975,73***	***305 572,52***
040 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	1 088,00	1 088,00
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***1 088,00***	***1 088,00***
Total	**722 063,73**	**306 660,52**
RECETTES		
10 – AFFECTATION DU RESULTAT 2017	16,62	16,62
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	70 561,56	0,00
4581 - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT – DEPENSES / REGULARISATION	0,00	1 473,20
4582 - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - RECETTES	1 401 139,36	360 353,19
Sous total recettes réelles d'investissement	***1 471 717,54***	***361 843,01***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	836,00	0,00
040 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 167,00	6 055,30
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***7 003,00***	***6 055,30***
Total	**1 478 720,54**	**367 898,31**

Les **opérations sous mandat**, tant en dépenses qu'en recettes, correspondent à la poursuite du programme de réhabilitation d'installations, les recettes provenant de la refacturation aux particuliers des réhabilitations engagées et des subventions perçues pour ces réhabilitations (principalement de l'Agence de l'Eau).

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018** (€)
INVESTISSEMENT	-756 656,81	0,00	61 237,79	**-695 419,02**
FONCTIONNEMENT	16,62	16,62	-40 085,93	**-40 085,93**
TOTAL	**-756 640,19**	**16,62**	**21 151,86**	**-735 504,95**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2018 du Budget annexe SPANC, qui ont été constatés au Compte Administratif 2018, soit :

- section de fonctionnement : **-40 085,93 €**,
- section d'investissement : **-695 419,02 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent pour 2018 à :

Dépenses	296 930,01 €
Recettes	972 330,31 €
Solde	**675 400,30 €**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M49, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2018 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

695 419,02 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

40 085,93 € au compte D002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2018 ainsi que cette affectation des résultats sont repris au budget supplémentaire 2019.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Le budget supplémentaire 2019 du budget annexe SPANC s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **60 000,00 €** en section de fonctionnement,
- **982 349,03 €** en section d'investissement,

soit **un total de 1 042 349,03 €.**

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif 2018, il apparait que la subvention d'équilibre prévue en 2018 et versée par le budget principal était insuffisante. C'est pourquoi il est proposé de prévoir au budget supplémentaire 2019 le versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre pour combler cette insuffisance, même si une telle subvention n'est en principe autorisée que pendant les 4 exercices suivant la création du budget.

Les caractéristiques de ce budget supplémentaire sont présentées ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Subvention d'équilibre exceptionnelle	60 000,00	
Recettes nettes	**60 000,00**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Admissions en non valeurs	1 100,00	
Dépenses imprévues	8 795,35	
Reprise du résultat de clôture	40 085,93	
Virement à la section d'investissement	9 978,72	
Dotations aux amortissements - Ajustement	40,00	
Dépenses nettes	**60 000,00**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Virement de la section de fonctionnement	9 978,72	
Dotations aux amortissements - Ajustement	40,00	
Restes à réaliser	972 330,31	
Recettes nettes	**982 349,03**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Dépenses imprévues		10 000,00
Reprise du résultat de clôture	695 419,02	
Restes à réaliser	296 930,01	
Dépenses nettes	**982 349,03**	

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe SPANC de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018,
- **Approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe SPANC proposée ci-dessus,
- **Approuver** le budget supplémentaire 2019 relatif au budget annexe SPANC arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 042 349,03 €.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Budget annexe Eau :
Compte administratif et compte de gestion 2018

N°5-7
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2018 du budget annexe Eau :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	807 701,44	807 701,44	426 282,51	426 282,51
Réalisé	131 913,38	201 373,69	118 650,14	67 979,29
Résultat de l'exercice	**69 460,31**		**-50 670,85**	
Reprise du résultat N-1	566 546,44		82 997,06	
Résultat de clôture	**636 006,75**		**32 326,21**	
Restes à réaliser			113 557,06	122 759,00
Résultats nets	**636 006,75**		**41 528,15**	

L'usine de dénitrification qui dessert les communes (anciennement « Dreux Agglomération »), hors bassin de Vert en Drouais, est gérée via une concession et n'apparait donc pas dans ce compte administratif.

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	98 244,00	35 256,81
012 - CHARGES DE PERSONNEL	39 006,00	26 247,52
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	1,93
66 – INTERETS D'EMPRUNT	8 118,00	7 990,83
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	488 860,99	0,00
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***635 228,99***	***69 497,09***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	110 051,45	0,00
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	62 421,00	62 416,29
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***172 472,45***	***62 416,29***
Total	**807 701,44**	**131 913,38**
RECETTES		
70 – VENTES D'EAU EN GROS PRINCIPALEMENT	78 000,00	81 680,42
74 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (AGENCE DE L'EAU, SUEZ, EAU DE PARIS)	87 334,00	56 344,84
75 – LOYERS BAUX ENVIRONNEMENTAUX	2 611,00	2 110,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 500,00	12 500,00
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***180 445,00***	***152 635,26***
042 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	60 710,00	48 738,43
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***60 710,00***	***48 738,43***
Total	**241 155,00**	**201 373,69**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
13 – REMBOURSEMENT TROP PERCU SUBVENTIONS	11 700,00	8 408,00
16 – REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	33 030,00	33 029,91
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	117 412,51	7 039,80
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	203 430,00	21 434,00
Sous total dépenses réelles d'investissement	***365 572,51***	***69 911,71***
040 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	60 710,00	48 738,43
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***60 710,00***	***48 738,43***
Total	**426 282,51**	**118 650,14**
RECETTES		
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (AGENCE DE L'EAU, REGION)	170 813,00	5 563,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***170 813,00***	***5 563,00***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	110 051,45	0,00
040 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	62 421,00	62 416,29
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***172 472,45***	***62 416,29***
Total	**343 285,45**	**67 979,29**

Les **dépenses réelles d'investissement**, hors remboursement du capital emprunté, correspondent à des travaux d'étanchéité, à différentes prestations dans le cadre des travaux d'aménagement des réseaux pluviaux et à des dépenses de procédures et d'annonces légales dans le cadre de la DUP Prés Hauts à Vert en Drouais.

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018 (€)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 (€)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 (€)
INVESTISSEMENT	82 997,06	0,00	-50 670,85	**32 326,21**
FONCTIONNEMENT	566 546,44	0,00	69 460,31	**636 006,75**
TOTAL	**649 543,50**	**0,00**	**18 789,46**	**668 332,96**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Eau de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Budget annexe Déchets :
Compte administratif et compte de gestion 2018

N°5-8
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2018 du budget Déchets :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	19 066 099,00	19 066 099,00	3 357 778,01	3 357 778,01
Réalisé	18 902 599,41	19 409 457,43	1 793 488,12	1 656 273,45
Résultat de l'exercice	**506 858,02**		**-137 214,67**	
Reprise du résultat N-1	0,00		-879 451,92	
Résultat de clôture	**506 858,02**		**-1 016 666,59**	
Restes à réaliser			207 693,97	194 333,90
Résultats nets	**506 858,02**		**-1 030 026,66**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 389 994,00	9 380 147,97
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 320 190,00	3 295 373,57
014 - REMBOURSEMENT DE TEOM	5 000,00	0,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 882 712,00	4 780 210,70
66 - INTERETS D'EMPRUNT	297 509,00	296 971,56
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES (REGULARISATION TVA DEDUCTIBLE ANNEE 2017)	177 846,00	164 865,83
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***18 073 251,00***	***17 917 569,63***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	449,00	0,00
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	992 399,00	985 029,78
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***992 848,00***	***985 029,78***
Total	**19 066 099,00**	**18 902 599,41**
RECETTES		
013 - REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE PERSONNEL	20 000,00	25 644,02
70 - VENTE DE PRODUITS ET DE PRESTATIONS, LOCATIONS DE CAISSONS, APPORTS EN DECHETTERIE, REDEVANCE SPECIALE…	2 233 872,00	2 549 774,27
73 - TEOM	15 054 044,00	15 027 371,00
74 – SOUTIENS DES ECO ORGANISMES, AIDES VERSEES AU TITRE DES CONTRATS AIDES	1 578 600,00	1 608 553,05
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	2 038,16
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 000,00	42 016,09
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***18 911 516,00***	***19 255 396,59***
042 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	154 583,00	154 060,84
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***154 583,00***	***154 060,84***
Total	**19 066 099,00**	**19 409 457,43**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
16 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	703 000,00	696 731,73
20 -LOGICIEL ET LICENCES	55 795,20	11 312,92
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 564 947,89	931 382,63
Sous total dépenses réelles d'investissement	***2 323 743,09***	***1 639 427,28***
040 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	154 583,00	154 060,84
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***154 583,00***	***154 060,84***
Total	**2 478 326,09**	**1 793 488,12**
RECETTES		
10 – AFFECTATION DU RESULTAT 2017	971 243,67	671 243,67
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	208 109,00	0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 151 977,34	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***2 331 330,01***	***671 243,67***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	449,00	0,00
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	33 600,00	0,00
040 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	992 399,00	985 029,78
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***1 026 448,00***	***985 029,78***
Total	**3 357 778,01**	**1 656 273,45**

Les **immobilisations corporelles** correspondent principalement à l'acquisition de matériels (conteneurs, bacs, colonnes …) et à des travaux réalisés dans différentes déchetteries.

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018 (€)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 (€)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 (€)
INVESTISSEMENT	-879 451,92	0,00	-137 214,67	**-1 016 666,59**
FONCTIONNEMENT	671 243,67	671 243,67	506 858,02	**506 858,02**
TOTAL	**-208 208,25**	**671 243,67**	**369 643,35**	**-509 808,57**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Déchets de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Budget annexe Centre de tri :
Compte administratif et compte de gestion 2018

N°5-9
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2018 du budget Centre de tri :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	4 436 886,69	4 436 886,69	1 542 480,65	1 542 480,65
Réalisé	3 362 079,98	3 476 352,11	1 107 670,11	1 052 868,24
Résultat de l'exercice	**114 272,13**		**-54 801,87**	
Reprise du résultat N-1	335 468,69		-247 996,35	
Résultat de clôture	**449 740,82**		**-302 798,22**	
Restes à réaliser			40 756,32	-
Résultats nets	**449 740,82**		**-343 554,54**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 432 138,00	1 184 728,01
012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 322 993,00	1 253 836,82
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000,00	665,51
66 - INTERETS D'EMPRUNT	106 362,00	106 340,48
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	276 237,69	11 965,57
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***3 142 730,69***	***2 557 536,39***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	489 609,00	0,00
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	804 547,00	804 543,59
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***1 294 156,00***	***804 543,59***
Total	**4 436 886,69**	**3 362 079,98**
RECETTES		
013 – REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE PERSONNEL	15 000,00	12 290,83
70 - FACTURATION DES PRESTATIONS DE TRI	3 600 921,00	2 997 005,69
74 - AIDES VERSEES AU TITRE DES CONTRATS AIDES	91 240,00	72 543,07
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	257,74
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***3 707 161,00***	***3 082 097,33***
042 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	394 257,00	394 254,78
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***394 257,00***	***394 254,78***
Total	**4 101 418,00**	**3 476 352,11**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	600 400,00	597 454,48
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 810,00	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	256 017,30	115 960,85
Sous total dépenses réelles d'investissement	***900 227,30***	***713 415,33***
040 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	394 257,00	394 254,78
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***394 257,00***	***394 254,78***
Total	**1 294 484,30**	**1 107 670,11**
RECETTES		
10 - AFFECTATION DU RESULTAT 2017	248 324,65	248 324,65
Sous total recettes réelles d'investissement	***248 324,65***	***248 324,65***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	489 609,00	0,00
040 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	804 547,00	804 543,59
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***1 294 156,00***	***804 543,59***
Total	**1 542 480,65**	**1 052 868,24**

Les **immobilisations corporelles** correspondent principalement à l'achat d'outillages spécifiques.

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018 (€)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 (€)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 (€)
INVESTISSEMENT	-247 996,35	0,00	-54 801,87	**-302 798,22**
FONCTIONNEMENT	583 793,34	248 324,65	114 272,13	**449 740,72**
TOTAL	**335 796,99**	**248 324,65**	**59 470,26**	**146 942,60**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Centre de tri de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Budget annexe Location-vente :
Compte administratif et compte de gestion 2018
Affectation des résultats 2018 et budget supplémentaire 2019

N°5-10

7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2018 du budget annexe Location-Vente :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	433 533,00	433 533,00	1 574 156,29	1 574 156,29
Réalisé	315 207,10	401 553,31	523 789,05	359 398,13
Résultat de l'exercice	**86 346,21**		**-164 390,92**	
Reprise du résultat N-1	0,00		-350 881,66	
Résultat de clôture	**86 346,21**		**-515 272,58**	
Restes à réaliser			24 109,16	704 357,80
Résultats nets	**86 346,21**		**164 976,06**	

Sont notamment gérés dans ce budget les pépinières d'entreprises, le RIE (restaurant inter-entreprises), l'aérodrome et certaines opérations liées au Pôle Gare.

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	208 290,00	142 279,48
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500,00	159,63
66 - INTERETS D'EMPRUNT	44 103,00	44 102,20
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	0,00
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***255 393,00***	***186 541,31***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	49 474,00	0,00
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	128 666,00	128 665,79
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***178 140,00***	***128 665,79***
Total	**433 533,00**	**315 207,10**
RECETTES		
70 –CHARGES REFACTUREES AUX LOCATAIRES	101 400,00	88 265,55
74 – DGD AERODROME	27 385,00	27 385,00
75 – LOYERS ET REDEVANCES	248 998,00	229 163,22
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00	3 997,87
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***380 783,00***	***348 811,64***
042 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	52 750,00	52 741,67
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***52 750,00***	***52 741,67***
Total	**433 533,00**	**401 553,31**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
16 – REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	103 562,00	93 132,27
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	188 432,63	75 769,65
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	878 530,00	302 145,46
Sous total dépenses réelles d'investissement	***1 170 524,63***	***471 047,38***
040 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	52 750,00	52 741,67
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***52 750,00***	***52 741,67***
Total	**1 223 274,63**	**523 789,05**
RECETTES		
10 – AFFECTATION DU RESULTAT 2017	11 768,34	11 768,34
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	933 810,00	174 370,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	450 436,95	44 527,00
23 – REGULARISATION SUR MANDAT	0,00	67,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***1 396 015,29***	***230 732,34***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	49 474,00	0,00
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1,00	0,00
040 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	128 666,00	128 665,79
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***178 141,00***	***128 665,79***
Total	**1 574 156,29**	**359 398,13**

Les **immobilisations en cours** correspondent aux opérations liées au Pôle Gare, les subventions correspondantes figurent en recettes d'investissement.

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018 (€)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 (€)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 (€)
INVESTISSEMENT	-350 881,66	0,00	-164 390,92	**-515 272,58**
FONCTIONNEMENT	11 768,34	11 768,34	86 346,21	**86 346,21**
TOTAL	**-339 113,32**	**11 768,34**	**-78 044,71**	**-428 926,37**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe Location-Vente, qui ont été constatés au Compte Administratif 2018, soit :

- section de fonctionnement : **86 346,21 €,**
- section d'investissement : **-515 272,58 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent pour 2018 à :

Dépenses	24 109,16 €
Recettes	704 357,80 €
Solde	**680 248,64 €**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2018 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

515 272,58 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

86 346,21 € au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2018 ainsi que cette affectation des résultats sont repris au budget supplémentaire 2019.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Le budget supplémentaire 2019 du budget annexe Location-Vente s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **999 428,21 €** en section de fonctionnement,
- **1 474 705,80 €** en section d'investissement,

soit **un total de 2 474 134,01 €.**

Au budget primitif 2019 ont été inscrits les crédits nécessaires à l'acquisition par la Communauté d'agglomération des droits réels détenus par la SEMCADD au titre de l'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) de l'immeuble pôle emploi du pôle gare de Dreux et au rachat par la Communauté d'agglomération de l'ensemble des opérations d'aménagement du parc d'entreprises LA RADIO.

Il convient d'inscrire au budget supplémentaire les crédits nécessaires au fonctionnement de ces 2 opérations.

Par ailleurs, le Restaurant Interentreprises (RIE) cessant son activité au 30 juin 2019, certaines inscriptions doivent être corrigées. Le budget ne disposant plus de recettes pour assurer le remboursement de l'emprunt souscrit pour le RIE, cet emprunt sera remboursé par anticipation. Il est prévu le versement d'une subvention par le budget principal au budget annexe Location-Vente pour lui permettre de rembourser cet emprunt.

Enfin, certains crédits doivent être ajustés au vu des crédits consommés à ce jour.

Les caractéristiques de ce budget supplémentaire sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Loyers et charges refacturées Dont : - Pôle Gare : 180 000,00 € - La Radio : 400 000,00 €	582 000,00	39 266,00
Subvention du budget principal	370 348,00	
TOTAL	**952 348,00**	**39 266,00**
Reprise du résultat de clôture	86 346,21	
Recettes nettes	**999 428,21**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Charges à caractère général Dont : - Pôle Gare : 20 000,00 € - La Radio : 59 000,00 €	90 190,00	
Dépenses imprévues	5 000,00	
Admissions en non valeurs	1 000,00	
Charges financières Dont : - Pôle Gare : 10 000,00 € - La Radio : 91 000,00 €	101 000,00	
Charges exceptionnelles	31 890,21	
TOTAL	**229 080,21**	
Virement à la section d'investissement	770 348,00	
Dépenses nettes	**999 428,21**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Virement de la section de fonctionnement	770 348,00	
Restes à réaliser	704 357,80	
Recettes nettes	**1 474 705,80**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Remboursement d'une subvention	117 000,00	
Remboursement du capital emprunté (annuité) Dont : - Pôle Gare : 80 000,00 € - La Radio : 100 000,00	180 019,00	
Remboursement de l'emprunt du RIE par anticipation	370 348,00	
Immobilisations corporelles Dont : - Pôle Gare : 70 000,00 € - La Radio : 150 000,00 €	267 957,06	
TOTAL	**935 324,06**	
Reprise du résultat de clôture	515 272,58	
Restes à réaliser	24 109,16	
Dépenses nettes	**1 474 705,80**	

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Location-Vente de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018,
- **Approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe Location-Vente proposée ci-dessus,
- **Approuver** le budget supplémentaire 2019 relatif au budget annexe Location-Vente arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 474 134,01 €.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Budget annexe Parcs de stationnement :
Compte administratif et compte de gestion 2018
Affectation des résultats 2018 et budget supplémentaire 2019

N°5-11
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2018 du budget annexe Parcs de stationnement :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	20 000,00	20 000,00	3 447 522,00	3 447 522,00
Réalisé	1 938,21	0,12	2 680 371,95	2 269 122,00
Résultat de l'exercice	**-1 938,09**		**-411 249,95**	
Reprise du résultat N-1	0,00		0,00	
Résultat de clôture	**-1 938,09**		**-411 249,95**	
Restes à réaliser			449 034,48	886 700,00
Résultats nets	**-1 938,09**		**26 415,57**	

Dépenses et recettes se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 600,00	1 938,21
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 400,00	0,00
Total	**20 000,00**	**1 938,21**
RECETTES		
70 – RECETTES PARKING	20 000,00	0,00
75 – REGULARISATION TVA	0,00	0,12
Total	**20 000,00**	**0,12**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	136 000,00	18 685,90
23 – CONSTRUCTION DU PARKING	3 311 522,00	2 661 686,05
Total	**3 447 522,00**	**2 680 371,95**
RECETTES		
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 447 522,00	2 269 122,00
Total	**3 447 522,00**	**2 269 122,00**

Les **immobilisations corporelles** correspondent principalement à l'achat d'équipements nécessaires au fonctionnement du parking.

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018** (€)
INVESTISSEMENT			-411 249,95	**-411 249,95**
FONCTIONNEMENT			-1 938,09	**-1 938,09**
TOTAL			**-413 188,04**	**-413 188,04**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

AFFECTATION DES RESULTATS

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe Parcs de stationnement, qui ont été constatés au Compte Administratif 2018, soit :

- section de fonctionnement : **-1 938,09 €**,
- section d'investissement : **-411 249,95 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent pour 2018 à :

Dépenses	449 034,48 €
Recettes	886 700,00 €
Solde	**437 665,52 €**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M43, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2018 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

411 249,95 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

1 938,09 € au compte D002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2018 ainsi que cette affectation des résultats sont repris au budget supplémentaire 2019.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Le budget supplémentaire 2019 du budget annexe Parcs de stationnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **22 808,09 €** en section de fonctionnement,
- **886 700,00 €** en section d'investissement,

soit **un total de 909 508,09 €.**

Les principales caractéristiques de ce budget supplémentaire sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Recettes de stationnement	22 808,09	
Recettes nettes	**22 808,09**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Charges à caractère général (gestion parking) *	20 870,00	
Reprise du résultat de clôture (déficit)	1 938,09	
Dépenses nettes	**22 808,09**	

* Les charges à caractère général correspondent principalement à des dépenses d'électricité

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Restes à réaliser	886 700,00	
Recettes nettes	**886 700,00**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Complément travaux électricité	16 770,00	
Achat d'équipements	9 645,57	
TOTAL	**26 415,57**	
Reprise du résultat de clôture (déficit)	411 249,95	
Restes à réaliser	449 034,48	
Dépenses nettes	**886 700,00**	

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Parcs de stationnement de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018,
- **Approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe Parcs de stationnement proposée ci-dessus,
- **Approuver** le budget supplémentaire 2019 relatif au budget annexe Parcs de stationnement arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 909 508,09 €.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Budget annexe Lotissement :
Compte administratif et compte de gestion 2018

N°5-12
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le budget annexe Lotissement retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2018 relatives à la viabilisation de terrains autres que ceux des ZAC Porte Sud, des Livraindières, Les Forts, Les Merisiers et Coutumel.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2018 de ce budget :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	4 104 920,21	4 104 920,21	4 601 815,94	4 601 815,94
Réalisé	3 220 429,40	3 092 844,82	2 691 684,44	2 990 726,44
Résultat de l'exercice	**-127 584,58**		**299 042,00**	
Reprise du résultat N-1	343 182,21		-1 801 815,94	
Résultat de clôture	**215 597,63**		**-1 502 773,94**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	870 367,00	139 308,02
66 - INTERETS D'EMPRUNT	45 198,00	45 197,47
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***915 565,00***	***184 505,49***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	152 182,21	0,00
042 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	2 991 000,00	2 990 726,44
043 - INTEGRATION DES CHARGES FINANCIERES	46 173,00	45 197,47
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***3 189 355,21***	***3 035 923,91***
Total	**4 104 920,21**	**3 220 429,40**
RECETTES		
70 - VENTES DE TERRAINS	614 359,00	335 102,70
74 - SUBVENTIONS	382 072,00	105 823,29
75 – REGULARISATION TVA	0,00	0,29
77 – OPERATIONS DE REGULARISATIONS + LOYERS CONCESSIONS AGRICOLES	61 593,00	57 494,75
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***1 058 024,00***	***498 421,03***
042 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	2 657 541,00	2 549 226,32
043 - INTEGRATION DES CHARGES FINANCIERES	46 173,00	45 197,47
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***2 703 714,00***	***2 594 423,79***
Total	**3 761 738,00**	**3 092 844,82**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
16 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	142 459,00	142 458,12
Sous total dépenses réelles d'investissement	***142 459,00***	***142 458,12***
040 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	2 657 541,00	2 549 226,32
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***2 657 541,00***	***2 549 226,32***
Total	**2 800 000,00**	**2 691 684,44**
RECETTES		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 458 633,73	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***1 458 633,73***	***0,00***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	152 182,21	0,00
040 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	2 991 000,00	2 990 726,44
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***3 143 182,21***	***2 990 726,44***
Total	**4 601 815,94**	**2 990 726,44**

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018** (€)
INVESTISSEMENT	-1 801 815,94	0,00	299 042,00	**-1 502 773,94**
FONCTIONNEMENT	343 182,21	0,00	-127 584,58	**215 597,63**
TOTAL	**-1 458 633,73**	**0,00**	**171 457,42**	**-1 287 176,31**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Lotissement de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Budget annexe ZAC Les Forts :
Compte administratif et compte de gestion 2018

N°5-13
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif 2018 du budget annexe ZAC Les Forts retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2018 relatives à l'aménagement et à la viabilisation des terrains sur cette zone d'activités en vue de leur commercialisation.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble de ce compte administratif :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	1 352 049,98	1 352 049,98	1 875 950,90	1 875 950,90
Réalisé	1 081 107,41	1 079 827,48	1 079 827,48	1 077 724,90
Résultat de l'exercice	**-1 279,93**		**-2 102,58**	
Reprise du résultat N-1	216 687,98		-776 130,90	
Résultat de clôture	**215 408,05**		**-778 233,48**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 542,00	3 382,51
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***35 542,00***	***3 382,51***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	238 782,98	0,00
042 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	1 077 725,00	1 077 724,90
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***1 316 507,98***	***1 077 724,90***
Total	**1 352 049,98**	**1 081 107,41**
RECETTES		
70 – VENTES DE TERRAINS	35 542,00	0,00
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***35 542,00***	***0,00***
042 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	1 099 820,00	1 079 827,48
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***1 099 820,00***	***1 079 827,48***
Total	**1 135 362,00**	**1 079 827,48**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
040 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	1 099 820,00	1 079 827,48
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***1 099 820,00***	***1 079 827,48***
Total	**1 099 820,00**	**1 079 827,48**
RECETTES		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	559 442,92	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***559 442,92***	***0,00***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	238 782,98	0,00
040 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	1 077 725,00	1 077 724,90
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***1 316 507,98***	***1 077 724,90***
Total	**1 875 950,90**	**1 077 724,90**

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018** (€)
INVESTISSEMENT	-776 130,90	0,00	-2 102,58	**-778 233,48**
FONCTIONNEMENT	216 687,98	0,00	-1 279,93	**215 408,05**
TOTAL	**-559 442,92**	**0,00**	**-3 382,51**	**-562 825,43**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe ZAC Les Forts de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Budget annexe ZAC Porte Sud :
Compte administratif et compte de gestion 2018

N°5-14
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif 2018 du budget annexe ZAC Porte Sud retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2018 relatives à l'aménagement et à la viabilisation des terrains sur cette zone d'activités en vue de leur commercialisation.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble de ce compte administratif :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	7 113 084,00	7 113 084,00	9 048 876,85	9 048 876,85
Réalisé	5 167 034,31	5 077 278,32	4 269 280,42	4 863 687,66
Résultat de l'exercice	**-89 755,99**		**594 407,24**	
Reprise du résultat N-1	-328 424,29		-2 741 354,85	
Résultat de clôture	**-418 180,28**		**-2 146 947,61**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 361 725,00	104 363,15
66 - INTERETS D'EMPRUNT	99 492,00	99 491,75
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***1 461 217,00***	***203 854,90***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	356 136,71	0,00
042 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	4 863 688,00	4 863 687,66
043 - INTEGRATION DES CHARGES FINANCIERES	103 618,00	99 491,75
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***5 323 442,71***	***4 963 179,41***
Total	**6 784 659,71**	**5 167 034,31**
RECETTES		
70 – VENTES DE TERRAINS	904 230,00	903 950,00
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 236,00	10 077,44
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***793 713,71***	***914 027,44***
042 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	6 102 000,00	4 063 759,13
043 - INTEGRATION DES CHARGES FINANCIERES	103 618,00	99 491,75
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***7 113 084,00***	***4 163 250,88***
Total	**5 906 713,71**	**5 077 278,32**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
16 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	205 522,00	205 521,29
Sous total dépenses réelles d'investissement	***205 522,00***	***205 521,29***
040 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	6 102 000,00	4 063 759,13
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***6 102 000,00***	***4 063 759,13***
Total	**6 307 522,00**	**4 269 280,42**
RECETTES		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 829 052,14	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***3 829 052,14***	***0,00***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	356 136,71	0,00
040 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	4 863 688,00	4 863 687,66
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***5 219 824,71***	***4 863 687,66***
Total	**9 048 876,85**	**4 863 687,66**

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018** (€)
INVESTISSEMENT	-2 741 354,85	0,00	594 407,24	**-2 146 947,61**
FONCTIONNEMENT	-328 424,29	0,00	-89 755,99	**-418 180,28**
TOTAL	**-3 069 779,14**	**0,00**	**504 651,25**	**-2 565 127,89**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe ZAC Porte Sud de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Budget annexe ZAC des Merisiers :
Compte administratif et compte de gestion 2018

N°5-15
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif 2018 du budget annexe ZAC des Merisiers retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2018 relatives à l'aménagement et à la viabilisation des terrains sur cette zone d'activités en vue de leur commercialisation.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble de ce compte administratif :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	999 455,74	999 455,74	1 363 546,19	1 363 546,19
Réalisé	692 838,91	683 395,66	683 148,74	679 436,19
Résultat de l'exercice	**-9 443,25**		**-3 712,55**	
Reprise du résultat N-1	299 580,74		-679 436,19	
Résultat de clôture	**290 137,49**		**-683 148,74**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 765,00	13 402,72
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***15 765,00***	***13 402,72***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	304 253,74	0,00
042 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	679 437,00	679 436,19
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***983 690,74***	***679 436,19***
Total	**999 455,74**	**692 838,91**
RECETTES		
70 – VENTES DE TERRAINS	14 643,00	0,00
75 - LOYERS	1 122,00	246,92
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***15 765,00***	***246,92***
042 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	684 110,00	683 148,74
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***684 110,00***	***683 148,74***
Total	**699 875,00**	**683 395,66**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
040 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	684 110,00	683 148,74
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***684 110,00***	***683 148,74***
Total	**684 110,00**	**683 148,74**
RECETTES		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	379 855,45	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***379 855,45***	***0,00***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	304 253,74	0,00
040 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	679 437,00	679 436,19
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***983 690,74***	***679 436,19***
Total	**1 363 546,19**	**679 436,19**

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018** (€)
INVESTISSEMENT	-679 436,19	0,00	-3 712,55	**-683 148,74**
FONCTIONNEMENT	299 580,74	0,00	-9 443,25	**290 137,49**
TOTAL	**-379 855,45**	**0,00**	**-13 155,80**	**-393 011,25**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe ZAC des Merisiers de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Budget annexe ZAC des Livraindières :
Compte administratif et compte de gestion 2018

N°5-16
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif 2018 du budget annexe ZAC des Livraindières retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2018 relatives à l'aménagement et à la viabilisation des terrains sur cette zone d'activités en vue de leur commercialisation.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble de ce compte administratif :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	1 101 413,24	1 101 413,24	928 000,82	928 000,82
Réalisé	835 081,95	784 778,79	809 869,24	735 077,18
Résultat de l'exercice	**-50 303,16**		**-74 792,06**	
Reprise du résultat N-1	-220 654,24		192 922,82	
Résultat de clôture	**-270 957,40**		**118 130,76**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	66 634,00	22 185,67
66 - INTERETS D'EMPRUNT	38 910,00	38 909,55
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***105 544,00***	***61 095,22***
042 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	735 078,00	735 077,18
043 - INTEGRATION DES CHARGES FINANCIERES	40 137,00	38 909,55
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***775 215,00***	***773 986,73***
Total	**880 759,00**	**835 081,95**
RECETTES		
70 – VENTES DE TERRAINS	200 191,42	0,00
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	0,00
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***202 191,42***	***0,00***
042 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	859 084,82	745 869,24
043 - INTEGRATION DES CHARGES FINANCIERES	40 137,00	38 909,55
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***899 221,82***	***784 778,79***
Total	**1 101 413,24**	**784 778,79**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
16 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	68 916,00	64 000,00
Sous total dépenses réelles d'investissement	***68 916,00***	***64 000,00***
040 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	859 084,82	745 869,24
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***859 084,82***	***745 869,24***
Total	**928 000,82**	**809 869,24**
RECETTES		
040 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	735 078,00	735 077,18
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***735 078,00***	***735 077,18***
Total	**735 078,00**	**735 077,18**

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018** (€)
INVESTISSEMENT	192 922,82	0,00	-74 792,06	118 130,76
FONCTIONNEMENT	-220 654,24	0,00	-50 303,16	-270 957,40
TOTAL	**-27 731,42**	**0,00**	**-125 095,22**	**-152 826,64**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe ZAC des Livraindières de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Finances

Budget annexe ZAC de Coutumel :
Compte administratif et compte de gestion 2018

N°5-17
7.1 Décisions budgétaires

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2018 du budget annexe ZAC de Coutumel :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	678 071,93	678 071,93	704 888,63	704 888,63
Réalisé	19 215,38	113 458,00	94 221,94	0,00
Résultat de l'exercice	**94 242,62**		**-94 221,94**	
Reprise du résultat N-1	30 571,93		-92 166,63	
Résultat de clôture	**124 814,55**		**-186 388,57**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	602 262,00	1 937,87
66 - INTERETS D'EMPRUNT	17 278,00	17 277,51
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***619 540,00***	***19 215,38***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	58 531,93	0,00
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***58 531,93***	***0,00***
Total	**678 071,93**	**19 215,38**
RECETTES		
70 – VENTES DE TERRAINS	647 500,00	113 458,00
Total	**647 500,00**	**113 458,00**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2018 €	REALISE 2018 €
DEPENSES		
16 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	612 722,00	94 221,94
Total	**612 722,00**	**94 221,94**
RECETTES		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	646 356,70	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***646 356,70***	***0,00***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	58 531,93	0,00
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***58 531,93***	***0,00***
Total	**704 888,63**	**0,00**

La vente de parcelles intervenue en 2018 a été immédiatement précédée du transfert de propriété de ces parcelles de la commune à la communauté d'agglomération. Par conséquent, il n'y a pas de stock à ce titre. Le transfert des autres terrains, toujours propriété de la commune, n'étant pas intervenu en 2018, il n'y a pas lieu de calculer des stocks.

COMPTE DE GESTION 2018

Les résultats de l'exercice tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2018

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE 2018** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018** (€)
INVESTISSEMENT	-92 166,63	0,00	-94 221,94	**-186 388,57**
FONCTIONNEMENT	30 571,93	0,00	94 242,62	**124 814,55**
TOTAL	**-61 594,70**	**0,00**	**20,68**	**-61 574,02**

Le compte de gestion est concordant avec le compte administratif.

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe ZAC de Coutumel de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- **Adopter** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2018.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL EMPLOI & NUMÉRIQUE
Développement Territorial

Parkings Silo de la gare de Dreux et de la gare de Marchezais/Broué : tarifs de stationnement

N°6
7.4 Interventions économiques

Rapporteur : Jacques LEMARE

La tarification des parkings silo de la gare de Dreux et de la gare de Marchezais/Broué relève de la Communauté d'agglomération.

Afin d'établir un équilibre entre les différents parkings se trouvant sur la ligne ferroviaire Dreux- Paris, il convient d'harmoniser les tarifs et ainsi permettre aux usagers d'utiliser les parkings au plus proche de leur domicile.

Une tarification au 1/4 d'heure est obligatoire.

Parking silo de la gare de Dreux :

Les abonnés choisiront directement le type d'abonnement sur les bornes de péage.

Les tarifs proposés sont les suivants :

TARIFS HORAIRES		
De 0 à 0h30	Gratuit	
A partir de 30 mn jusqu'à 4h45	0,30 €	par 1/4 d'heure
Au-delà de 4h45 jusqu'à 24 h	5 €	forfait
Au-delà de 24 heures jusqu'à 7 jours	11 €	forfait
Au-delà de 24 heures jusqu'à 30 jours	35 €	forfait
ABONNEMENTS		
Sept jours consécutifs	11 €	hebdomadaire
Un mois complet ou 30 jours consécutifs	35 €	mensuel

Parking de la gare de Marchezais/Broué :

Les tarifs proposés sont les suivants :

TARIFS HORAIRES		
De 0 à 0h30	Gratuit	
A partir de 30 mn jusqu'à 4h45	0,30 €	par 1/4 d'heure
Au-delà de 4h45 jusqu'à 24 h	5 €	forfait
Au-delà de 24 heures jusqu'à 7 jours	10 €	forfait
Au-delà de 7 jours et 1 heure	31 €	forfait
ABONNEMENTS		
Sept jours consécutifs	10 €	hebdomadaire
Un mois complet ou 30 jours consécutifs	31 €	mensuel
AUTRES		
Forfait post stationnement	31 €	

En conséquence, je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Fixer** les tarifs ci-dessus, applicables à compter du 1er juillet 2019 au parking silo de la gare de Dreux.
- **Fixer** les tarifs ci-dessus, applicables à compter du 1er juillet 2019 au parking de la gare de Marchezais/Broué

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL EMPLOI & NUMÉRIQUE
Développement économique

Zones d'Activité Économique de la Vallée du Saule :
approbation de la convention de gestion

Rapporte la délibération n°2019-85 du Conseil communautaire du 29 avril 2019

N°7
5.7 Intercommunalité

Rapporteur : Gérard HAMEL

Par délibération n°2019-85 du 29 avril 2019, le Conseil communautaire a approuvé le projet de convention de gestion de la zone d'activités de la Vallée du Saule avec la commune de Tremblay-les-Villages. Ce projet de convention prévoyait, sur la foi d'un document transmis par la commune, un versement de 2 276,23 € annuel.

La commune de Tremblay-les-Villages s'est aperçue que le document listant les travaux qu'elle effectue dans le cadre de la gestion et l'entretien de la zone était incomplet. Elle a communiqué un nouveau document. Le montant annuel consacré à la gestion et l'entretien de la zone est finalement de 3 194,23 €.

Il convient donc de rapporter la délibération n°2019-85 du 29 avril 2019 et de la remplacer par une nouvelle délibération qui s'appuie sur un projet de convention revu et corrigé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5221-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2019-85 en date du 29 avril 2019,

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Rapporter** la délibération n°2019-85 du 29 avril 2019,
- **Approuver** le nouveau projet de convention de gestion de la zone d'activités de la Vallée du Saule avec la commune de Tremblay-les-Villages,
- **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL EMPLOI & NUMÉRIQUE
Développement Économique

ZAC des Merisiers à Germainville : Maîtrise foncière :
approbation des dossiers d'enquêtes publique et parcellaire

N°8
215 Documents d'urbanisme

Rapporteur : Gérard HAMEL

Par délibération n°2019-57 du 8 février 2019, le Conseil communautaire a sollicité la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Merisiers à Germainville auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir et engager la procédure d'acquisition des parcelles, au besoin en recourant à l'expropriation.

Le Conseil communautaire est aujourd'hui appelé à se prononcer sur le dossier de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire qui sera transmis à Madame la Préfète d'Eure-et-Loir.

La note explicative de ce dossier est jointe au présent rapport.
La ZAC des Merisiers a été créée par délibération de la Communauté de communes des Villages du Drouais le 4 juin 2008. Cette ZAC s'étend sur environ 40 hectares, bordée au sud par la RN 12 et au nord par la voie ferrée. La route départementale 136 coupe cette zone en deux et en assure la desserte, notamment depuis la RN 12.

Plus de dix ans après la création de la ZAC, plus de la moitié du foncier n'est pas occupé par des activités économiques. Et ce foncier n'est pas maîtrisé par la collectivité ; la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'est substituée à la Communauté de communes des villages du Drouais le 1er janvier 2014 qui n'a donc pas pu aménager les terrains en vue d'accueillir des entreprises.

La ZAC des Merisiers est classée en 1AUX au PLU de Germainville. La vocation structurante de cette zone d'activités a ensuite été reprise dans le schéma directeur de l'offre économique approuvé par délibération du 29 juin 2015 de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au titre de l'offre « connectée » à développer. Dans ce schéma, la Zone des Merisiers à Germainville est fléchée comme l'un des pôles productifs supports du territoire de l'Agglomération.

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) présenté lors de la séance de ce jour a intégré le schéma directeur de l'offre économique dans ces dispositions prescriptives.

Ces différents documents de programmation prennent donc tous acte de la vocation économique du site concerné par l'enquête publique et l'enquête parcellaire, site localisé à la jonction de deux marchés économiques : celui de l'Eure-et-Loir, représenté par Dreux, et celui des Yvelines, département d'Île-de-France, à fort dynamisme économique.

Ce dynamisme se trouve renforcé par le projet de future autoroute A 154, dont l'utilité publique a été déclarée par le Décret n° 2018-576 du 4 juillet 2018. Dans cette perspective, la RN 12, qui borde la ZAC, bénéficiera de travaux d'aménagement et d'élargissement pour la relier à l'échangeur de la Pyramide, commune de Vert-en-Drouais. La ZAC se situera à environ 13 km du futur échangeur autoroutier.

Vu la délibération n° 2019-57 du 8 février 2019

En conséquence, je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le dossier d'enquête publique et d'enquête parcellaire annexés,
- **Demander** à la Préfète de lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et l'ouverture d'une enquête parcellaire
- **Autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les documents et actes relatifs à ce sujet.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL EMPLOI & NUMÉRIQUE
Développement économique

Pépinières d'entreprises : tarifs

N°9
7.4 Interventions économiques

Rapporteur : Gérard HAMEL

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux assure la gestion de la pépinière d'entreprises de Dreux : partie artisanale (8 ateliers de 125 m² et 1 atelier de 250 m², une salle blanche de 68 m² et 250 m² de bureaux) et partie tertiaire (16 bureaux de 25 m², une salle de réunion et un centre d'affaires de 242 m²).

Les deux bâtiments sont situés sur des terrains contigus sur la zone d'activités des Livraindières à Dreux et les services proposés aux locataires sont communs.

Les locations proposées sont réservées, sauf exception, à des entreprises en création ou créées depuis moins de 3 ans qui bénéficient de loyers inférieurs au marché dans le respect de la réglementation européenne. Des conventions d'occupation temporaire d'une durée de 24 mois sont passées pour ces locations.

1) Les locations permanentes

Le coût de location des locaux de la pépinière d'entreprises comprend les éléments suivants :

- Le loyer,
- Le forfait « services communs » regroupe l'animation de la pépinière d'entreprises, la signalétique, l'accès aux salles de réunion, le matériel mis à disposition (massicot, brocheuse de documents, agrafeuse grande capacité, réfrigérateur, micro-ondes, cafetière),

- La provision de charges qui inclut les dépenses est régularisée en fin d'année civile :
  - Ateliers : maintenance (entretien des aérothermes, des systèmes de désenfumage, etc..), réparations courantes et entretien des espaces verts.
  - Bureaux : eau, électricité, gaz, ménage, maintenance de la chaufferie, réparations diverses (bureau loué + les parties communes) et entretien des espaces verts.
- La provision pour la taxe foncière au prorata des surfaces louées (+ les parties communes) est régularisée en fin d'année civile.

Pour les nouvelles conventions d'occupation à signer, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- **Bureaux**
  - ***Côté tertiaire : 16 bureaux à 280,72 € HT / mois***

Superficie	Loyer	Services communs	Charges	Taxe Foncière
25 m²	106,00 €	39,00 €	76,14 €	59,58 €

Plusieurs entreprises ont demandé de pouvoir partager un bureau avec un autre locataire afin de démarrer leur activité avec un loyer modéré. L'Agglomération souhaite donc proposer des bureaux à partager entre 2 locataires maximum aux tarifs ci-dessous :

Superficie	Locataire	Loyer	Services communs	Charges	Taxe Foncière
25 m²	Locataire 1	53,00 €	19,50 €	38,07 €	29,79 €
	Locataire 2	53,00 €	19,50 €	38,07 €	29,79 €

  - ***Côté artisanal : 6 bureaux***

Par dérogation, il est proposé que des organismes (entreprises, associations, etc.) dont l'activité présente un intérêt pour les créateurs d'entreprises (conseil, etc.) puissent être locataires d'un bureau dans la pépinière d'entreprises côté artisanal, pour un loyer correspondant au prix du marché. Pour ces bureaux, le prix du m² annuel est de 100 € HT.

Superficie	Loyer	Services communs	Charges	Taxe Foncière	Total
28,10 m²	234,16 €	39,00 €	47,05 €	47,05 €	**367,26 €**
29,10 m²	242,50 €	39,00 €	47,91 €	47,91 €	**377,32 €**
28,82 m²	240,16 €	39,00 €	47,67 €	47,67 €	**374,50 €**
30,39 m²	253,25 €	39,00 €	49,03 €	49,03 €	**390,31 €**
27,20 m²	226,66 €	39,00 €	46,27 €	46,27 €	**358,20 €**
43,96 m²	366,33 €	39,00 €	60,74 €	60,74 €	**526,81 €**

- **Ateliers**

  - ***8 box : 703,07 € HT / mois***

Superficie	Loyer	Services communs	Charges	Taxe Foncière
125 m²	460,00 €	39,00 €	96,15 €	107,92 €

  - ***1 box : 1 406,14 € HT / mois***

Superficie	Loyer	Services communs	Charges	Taxe Foncière
250 m²	920,00 €	78,00 €	192,30 €	215,84 €

- **Domiciliations**

  La pépinière offre un service de domiciliation qui permet aux entreprises d'avoir une adresse professionnelle leur permettant de réceptionner leur courrier. Ce service est formalisé par la signature d'une convention de domiciliation entre l'Agglo du Pays de Dreux et l'entreprise, d'une durée d'un an avec tacite reconduction.

  Il est proposé 2 services de domiciliation :

  - ***Domiciliation avec renvoi du courrier : 55 € HT / mois***

    Le courrier est renvoyé à l'entreprise 1 fois par semaine à l'adresse indiquée lors de la signature de la convention. Une régularisation des frais d'affranchissement sera faite chaque trimestre.

  - ***Domiciliation avec mise à disposition d'une boite aux lettres : 65 € HT / mois***

    20 boites aux lettres intérieures sont disponibles à l'accueil de la pépinière tertiaire. Afin d'optimiser leur utilisation, l'Agglomération propose un nouveau service de domiciliation avec mise à disposition d'une boite aux lettres pour les entreprises qui ne souhaitent pas le renvoi de leur courrier. Ainsi donc, l'entreprise pourra venir chercher son courrier aux heures d'ouvertures de l'accueil de la pépinière tertiaire. En dehors de ces horaires, l'accès à la pépinière ne sera pas autorisé.

  Afin de permettre aux domiciliés d'utiliser ponctuellement un bureau ou une salle de réunion, une réduction de 40 % sera appliquée sur les tarifs de locations ponctuelles ci-dessous.

2) *Les locations ponctuelles*

- ***Salles de réunion***

Si le forfait « services communs » des locataires inclut l'accès aux salles de réunion, ces salles peuvent également être louées par tout tiers extérieur de manière ponctuelle.

Les tarifs proposés sont les suivants :

SALLE DE REUNION		Superficie	Demi-journée	Journée	Semaine 25 % réduction sur tarif journée	Mensuel 40% réduction sur tarif journée	Forfait 10 demi-journées dans l'année civile 25% réduction sur tarif demi-journée	Forfait 10 journées dans l'année civile 25% réduction sur tarif journée
Tertiaire	40 places	62,40 m²	60,00 €	120,00 €	450,00 €	72 € / jour ouvré	450,00 €	900,00 €
Artisanal	18 places	34 m²	35,00 €	70,00 €	262,50 €	42 € / jour ouvré	262,50 €	525,00 €

- ***Bureau***

Afin de répondre à la demande de location ponctuelle d'un espace de travail, un bureau peut être loué. Celui-ci peut être loué de manière ponctuelle par des entreprises, des associations ou des organismes de formation.

Demi-journée	Journée	Semaine 25 % réduction sur tarif journée	Mensuel 40% réduction sur tarif journée	Forfait 10 demi-journées (année civile) 25% réduction sur tarif demi-journée	Forfait 10 journées (année civile) 25% réduction sur tarif journée
50,00 €	100,00 €	375,00 €	60 € / jour ouvré	375,00 €	750,00 €

Tous les tarifs ci-dessus sont soumis à TVA au taux normal.

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Fixer** les tarifs de location et de domiciliation aux montants indiqués ci-dessus,
- **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de domiciliation, les conventions d'occupation temporaires, les contrats de location ponctuelle et tous documents y afférents.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL EMPLOI & NUMÉRIQUE
Développement Territorial

Pôle d'affaires de la gare de Dreux : convention de Projet Urbain Partenarial

N°10
7.4 Intervention économique

Rapporteur : Gérard HAMEL

Le pôle d'affaires de la gare de Dreux, sur lequel sont programmés environ 13 400 m² de surface de plancher tertiaire entrera prochainement dans une phase opérationnelle. En effet, la société LAMOTTE conclura avec la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux une promesse de vente à des fins d'acquisition pour construire deux immeubles tertiaires (plots tertiaires 1 et 2) représentant 5 400 m² de surface de plancher sur la frange sud de la gare de Dreux.

La réalisation de cette opération est subordonnée à la réalisation des équipements publics suivants (espaces publics et verts de type jardin) ; lesdits équipements devant être réalisés par la Communauté d'agglomération en sa qualité d'aménageur dans une opération qu'elle conduit en régie. Les équipements publics de type jardin sont rendus nécessaires dans le cadre du développement urbain global du nouveau quartier au sud de la gare, de part l'obligation de transition entre les épannelages des nouveaux immeubles et le reste du bâti, rue des Rochelles.

La commune de Dreux et la Communauté d'agglomération ont admis l'intérêt de permettre la réalisation de cette opération de construction et donc de réaliser les équipements publics précités.

Pour ce qui la concerne, la société LAMOTTE a accepté le principe d'une participation au coût de réalisation de ces équipements publics à hauteur de171 269 € soit 32 % du montant prévisionnel des équipements. Cette proportion a été établie en fonction du nombre de m² de surface de plancher développés sur les lots 1 et 2 quel la société LAMOTTE acquière. Les futurs constructeurs (lots 3, 4 et 5) et l'agglomération assureront le financement du reste de l'opération. En contrepartie, une exonération sur une période de 10 années au titre de la part communale de la taxe d'aménagement s'appliquera sur chacune de ces opérations.

Dans ses conditions, la commune de Dreux, en tant que collectivité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, la Communauté d'agglomération en qualité d'aménageur, et la société LAMOTTE, futur constructeur, se sont entendues pour conclure ensemble une convention de projet urbain partenarial (PUP) au sens de l'article L. 332-11-3 du Code de l'urbanisme pour permettre une prise en charge financière d'une partie des équipements réalisés par l'agglomération. La commune de Dreux, qui percevra cette participation, s'engage à la reverser intégralement à la Communauté d'agglomération au titre des équipements publics qu'elle doit réaliser.

En conséquence, je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Valider** le périmètre du Projet Urbain Partenarial, composé des parcelles BD 427p / 405p / 408p / 432p
- **Valider** la convention type de Projet Urbain Partenarial et ses annexes
- **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir dans le cadre du développement du pôle d'affaires de la gare de Dreux, dont celle avec la société LAMOTTE dans les conditions ci-avant exposées
- **Autoriser** la ville de Dreux en tant que collectivité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, à percevoir le montant des participations des constructeurs signataires et à les reverser au cours du même exercice budgétaire à la Communauté d'agglomération, maître d'ouvrage des équipements publics à financer.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

SERVICES TECHNIQUES
Eau - Assainissement

Convention de gestion de la compétence eau potable

N°11
8.8 Environnement

Rapporteur : Alain FILLON

Le transfert de la compétence Eau potable des communes à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux à partir du 1er janvier 2020 entraîne une réorganisation de la gestion du service.

Afin d'assurer la continuité du service public et de répondre aux souhaits des communes de s'inscrire dans une continuité de fonctionnement, il leur a été proposé la convention de gestion.

Les communes concernées devront se prononcer sur ce mode de gestion et autoriser, le cas échéant, leur Maire, par délibération prise avant le 30 septembre 2019, à signer la convention de gestion.

La conclusion de ces conventions interviendra à partir du dernier trimestre 2019.

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** les modèles de convention de gestion de l'Eau potable pour les communes,
- **Autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions de gestion de l'Eau potable avec les communes.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

SERVICES TECHNIQUES
Eau-Assainissement

Rapport annuel 2018 du service de l'eau, l'assainissement collectif et non collectif : Exploitation en régie

N°12
8.8 Environnement

Rapporteur : Alain FILLON

En application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le service en régie de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif, est présenté annuellement au conseil communautaire.

Le rapport pour l'exercice 2018 concerne :

- L'entretien, le renouvellement des canalisations, des ouvrages publics d'assainissement et des stations d'épuration et lagunes des communes gérées par l'Agglo du Pays de Dreux,
- Les diagnostics, les réhabilitations et l'entretien des installations d'assainissement non collectif de l'Agglo du Pays de Dreux,
- Les actions de protection de la ressource en eau de 16 communes de l'ancien périmètre de Dreux agglomération.

Conformément à la réglementation en vigueur, le rapport présente :

- Les indicateurs techniques relatifs aux services (collectif et non collectif) de collecte et de traitement des eaux usées ainsi qu'au service de production d'eau potable,
- Les indicateurs financiers et les indicateurs de performance relatifs à ces trois services.

Ce rapport a été présenté à la commission Eau et Assainissement du 15 mai 2019 et à la commission consultative des services publics locaux le 7 juin 2019 qui ont émis un avis favorable.

Ce rapport est consultable sur le site internet de l'Agglo du Pays de Dreux (dossier Elus).

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord de bien vouloir :

- **Prendre acte** de la présentation du rapport d'activité 2018 du service en régie de l'eau, l'assainissement collectif et non collectif.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

SERVICES TECHNIQUES
Eau-Assainissement

Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif

N°13
8.8 Environnement

Rapporteur : Alain FILLON

Par délibération n° 2015-80 du 30 mars 2015, le Conseil communautaire a adopté un règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) permettant d'encadrer la gestion des eaux usées des habitations en Assainissement Non Collectif (ANC) dans le but d'appliquer les mêmes procédures et modalités de gestion à l'ensemble des communes du territoire.

Une actualisation de ce règlement est aujourd'hui nécessaire afin de prendre en compte les évolutions d'organisation du service notamment pour la prise de rendez-vous des contrôles de bon fonctionnement et la mise en place de la régie de recettes et pour venir préciser certains articles à la suite du retour d'expériences de ces dernières années. Ainsi, il est proposé d'adopter le règlement du SPANC révisé.
Le projet de règlement du SPANC est joint en annexe.

Ce projet de règlement a fait l'objet d'une présentation et d'une concertation en commissions eau-assainissement les 18 avril 2019 et 15 mai 2019. Lors de cette dernière séance, la commission eau-assainissement a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de règlement révisé.

Ce projet a ensuite été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 7 juin 2019.

Le règlement du SPANC est composé de 10 chapitres et de 7 annexes :

- Chapitre 1 : Dispositions générales,
- Chapitre 2 : Les installations sanitaires intérieures,
- Chapitre 3 : Les eaux pluviales,
- Chapitre 4 : Contrôles des installations neuves ou réhabilitées,
- Chapitre 5 : Contrôles des installations existantes,
- Chapitre 6 : Entretien des installations,
- Chapitre 7 : Réhabilitation et entretien des installations sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- Chapitre 8 : Dispositions financières,
- Chapitre 9 : Sanctions,
- Chapitre 10 : Disposition d'application du règlement,
- Annexe 1 : Glossaire des textes règlementaires de référence,
- Annexe 2 : Schéma d'une installation,
- Annexe 3 : Synopsis des contrôles et de l'entretien d'un ANC,
- Annexe 4 : Description de la classification des installations d'ANC,
- Annexe 5 : Synopsis de la réhabilitation des installations d'ANC,
- Annexe 6 : Tableau récapitulatif des coûts de contrôle,
- Annexe 7 : Tableau récapitulatif des formulaires à utiliser.

Ce règlement du SPANC sera porté à la connaissance de chaque usager.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1413-1 et L. 2224-12,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission eau-assainissement du 15 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 juin 2019,

Vu le projet de règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif,

En conséquence, je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ce règlement.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

SERVICES TECHNIQUES
Déchets

Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux au SITREVA : autorisation de signature des actes

N°14
882 Déchets

Rapporteur : Dominique MARIE

Afin d'optimiser les coûts et moyens de gestion du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et de permettre la continuité du service public, par délibération n° 2018-343 du 10 décembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé une convention de coopération entre la Communauté d'Agglomération et le SITREVA pour l'exercice 2019 et une convention de mise à disposition de service concernant le personnel ayant des missions relatives aux déchetteries.

Ces conventions ont été établies afin de pouvoir confier au SITREVA, en 2019, transitoirement et préalablement à une adhésion pleine et entière en 2020, la compétence transfert-transport, l'incinération de ses déchets ménagers et assimilés et la gestion de ses 11 déchetteries tant dis que le centre de tri Natriel a assuré le tri d'une partie des emballages et papiers graphiques produits sur le périmètre de SITREVA.
Durant cette période, l'Agglo du pays de Dreux a conservé l'exploitation du centre de tri Natriel.
Ce rapprochement opérationnel transitoire avait pour vocation à préparer le plein transfert de la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'Agglomération du pays de Dreux par son adhésion au SITREVA au 1 er janvier 2020 et devenir le 6ème membre du SITREVA.

Ces conventions arrivent à échéance au 31 décembre 2019.

1. Compétences portées par le SITREVA et modalités de transfert des déchetteries et de Natriel

Le SITREVA porte dans ses statuts les compétences de transfert/transport, de tri, de traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés ainsi que l'exploitation des déchetteries.
Il assure le tri et l'incinération de ses déchets ménagers et assimilés via une délégation de service public qui arrive à échéance le 31 janvier 2020. Celle-ci est en cours de renouvellement.

La majorité du tri des emballages du SITREVA est réalisée aujourd'hui dans un centre de tri des emballages situé à Rambouillet et une usine d'incinération située à Ouarville. Seuls les emballages du secteur « Châteaudun » sont déjà triés au centre de tri Natriel.

A l'échéance de la délégation de service public, le centre de tri de Rambouillet, devenu trop vétuste, sera fermé et dès 2020, l'intégralité de ses emballages sera confiée au Centre de tri de Natriel.
Le centre de tri de Natriel deviendra donc, à partir de février 2020, l'exutoire de tri de l'ensemble des emballages du SITREVA.
S'agissant des conditions et modalités du transfert de compétence concernant tant les biens que le personnel affectés à celle-ci, conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment dont les articles L.1321-1 et L.5211-4-1 prévoient que « les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré » sont transférés dans l'établissement public de coopération intercommunale. Ces agents transférés « conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur est applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis ».
Les agents des déchetteries ou ayant des missions liées aux déchetteries ainsi que les agents du centre de tri Natriel seront donc transférés auprès de SITREVA à partir du 1 er janvier 2020. La totalité des agents transférés représentent environ 61 agents dont 49 concernant le centre de tri.
Dans le cadre de ce transfert, les biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence transférée seront mis à disposition de SITREVA. Il s'agit des 11 déchetteries et du centre de tri Natriel et de leurs équipements.
Le SITREVA assumera l'ensemble des obligations du propriétaire et possèdera tout pouvoir de gestion.
Le SITREVA et ses membres pourront donc procéder aux mises aux normes de ces équipements et porter ensemble les investissements nécessaires notamment des déchetteries et pour adapter Natriel aux extensions des consignes de tri d'ici 2022.

L'Agglomération restera néanmoins propriétaire de ses biens et recouvrerait l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens concernés qui lui seraient restitués et réintégrés dans son patrimoine en cas de retrait de la compétence transférée.

Par ailleurs, concernant le centre de tri Natriel, Le SITREVA, par courrier du 29 mai 2019, s'est engagé à perpétuer le choix historique de conduire une politique active d'insertion professionnelle via cet outil industriel en continuant à offrir des emplois tremplins aux publics les moins favorisés tout en les accompagnant par des plans de formations adaptés.

2. Modalités de gouvernance

Le SITREVA est composé des structures suivantes :

- Le SICTOM de la région de Rambouillet,
- La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France,
- Le SICTOM de la Région d'Auneau,
- Le SICTOM de la région de Châteaudun,
- Le SIREDOM.

En tant que membre du SITREVA, l'Agglo du Pays de Dreux sera représentée au sein de l'assemblée délibérante de SITREVA au prorata de sa population à raison d'un siège par tranche entamée de 5 000 habitants sur la base de la population INSEE de référence.

Afin de réduire le nombre d'élus sollicités et faciliter la tenue des réunions, le SITREVA envisage à l'avenir de diviser par deux le nombre de délégués de chaque membre. Cette disposition devrait être proposée au comité syndical.

Avec ses 117 264 habitants (INSEE 2019), l'Agglo du Pays de Dreux disposera de 24 sièges sur un total de 81 sièges et deviendra le premier membre de SITREVA devant le SICTOM de Rambouillet (18 sièges) et du SIREDOM (13 sièges).

L'ensemble des décisions seront prises par délibération du comité syndical à la majorité, à l'exception de celles déléguées, par délibération, à son Président ou qui relèvent des pouvoirs propres de ce dernier.

Pour garantir une gouvernance partagée et collégiale les statuts de SITREVA précisent « qu'aucun membre ne peut détenir à lui seul la majorité des sièges du comité syndical ».

Le règlement intérieur du comité syndical prévoit que le Bureau qui réunit son Président et ses vice-présidents ainsi que les commissions formées par le comité syndical représentent les plus fidèlement possible la composition du comité syndical.

L'agglomération du Pays de Dreux en tant que membre principal pourra donc participer activement à la gouvernance de SITREVA au sein de ces instances.

3. Conditions financières d'adhésion

Les conditions financières sont fixées annuellement par délibération de son comité syndical.
Comme précisé dans la délibération du 10 décembre 2018 n° 2018-343, les conditions financières 2020 seront identiques aux conditions financières 2019 ainsi qu'à celles des autres membres de SITREVA.

Ces contributions sont au nombre de trois :

- **Contribution aux frais de gestion hors Haut de quai** : elle finance l'ensemble des frais de structure du syndicat. Son taux est unique et calculé au prorata de la population.
  IL est de 27,51 €/ habitant en 2019.
- **Contribution aux frais de gestion du haut de quai** des déchetteries : Cette contribution finance les charges de fonctionnement et l'investissement des déchetteries. Son taux unique (de 23,36 €/h en 2019) s'applique au volume horaire annuel d'accueil de chaque déchetterie décidée par chaque membre. En 2019, elle est de 34 000 heures et devrait être conservée en 2020 si aucune modification horaire n'est demandée par l'agglo du Pays de Dreux.

- **Contribution aux frais de traitement des déchets :** Elle finance les charges variables de traitement des déchets. Ses tarifs unitaires mutualisés s'appliquent pour chaque membre aux tonnages traités des déchets issus de son territoire.

Par ailleurs, concernant les recettes :

- La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux continuera à percevoir le produit intégral des taxes nécessaires au financement du service auprès des contribuables de son territoire,
- Concernant les déchetteries, Le SITREVA percevra auprès des usagers les recettes d'exploitation du service faisant l'objet d'une tarification. Cela concerne notamment les apports en déchetteries au-delà des quotas pour les particuliers ainsi que tous les apports des usagers classés dans la catégorie « Professionnel » ou « Collectivité ». Le SITREVA reversera 70 % des sommes perçues à l'agglomération du Pays de Dreux, l'agglomération payant les tonnages concernés dans les tonnages traités.
- le SITREVA reversera à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux les apports venant d'autres territoires par convention ou des autres membres du SITREVA au cout réel du service et en fonction du nombre de visite,
- Concernant les recettes du tri des emballages, les modalités actuelles ne seront pas modifiées :
  - ✓ L'agglomération du Pays de Dreux continuera à percevoir l'intégralité des soutiens des Eco-organismes.

- ✓ L'agglomération continuera à percevoir l'intégralité des recettes des ventes de ses matériaux triés emballages, papier graphique, carton et verre,

En conclusion, en 2020, La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux réglera les prestations exécutées par le SITREVA sur la base des tarifs 2019 y compris ceux du Centre de tri Natriel. Ces tarifs 2020 devront faire l'objet d'une délibération de son conseil syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-7-1,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018304-0002 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat des ordures ménagères d'Eure-et-Loir,

Vu la délibération n°2018-287 du Conseil communautaire en date du 5 novembre 2018,

Vu l'avis du Comité technique en date du 4 décembre 2018,

Vu la délibération n° 2018-343 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2018,

VU le courrier du 29 mai 2019 du Président du SITREVA,

Vu les statuts du SITREVA pris par arrêté préfectoral n °2013161-0002 du 10 juin 2013 et son règlement intérieur du comité syndical approuvé par délibération n°2014-29 du 2 juillet 2014

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir

- **Approuver** l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des déchets à partir du 1er janvier 2020,
- **Approuver** en conséquence la mise à disposition du centre de tri Natriel et des onze déchetteries auprès du SITREVA impliquant le transfert du personnel,
- **Autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes et documents afférents à cette adhésion,
- **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes de transferts des marchés, des contrats et des conventions ainsi que tout document y afférent.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

SERVICES TECHNIQUES
Déchets

Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

N°15
882 Déchets

Rapporteur : Dominique MARIE

En application de l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, un rapport est présenté annuellement au Conseil communautaire.

Conformément à la réglementation en vigueur, le rapport présente :

- les indicateurs techniques relatifs à la collecte et au traitement des déchets,
- les indicateurs financiers et les indicateurs de performance.

Le rapport d'activité 2018 fait état des éléments principaux suivants :

1. Service déchets

Harmonisation du taux de TEOM sur le territoire :

Le territoire est aujourd'hui en cours d'harmonisation depuis 2017 jusqu'en 2021 afin de lisser progressivement les six taux de TEOM différents. Le taux de TEOM de 2017 à 2021 a été lissé à partir des produits et bases d'imposition définitifs 2016. Le taux unique est 16,34 % pour 2021 pour 77 communes du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Au 1er janvier 2018, quatre nouvelles communes ont intégré la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Cela est sans conséquence sur la poursuivre de l'harmonisation des taux de TEOM commencée en 2017 sur les 77 communes. **Le produit de TEOM perçu en 2018 est de 15 027 371€.**

L'organisation des collectes et du traitement des déchets :

Avec une surface de plus de 1 000 km², les collectes s'effectuent en régie et en prestation. Elles se déroulent du lundi au vendredi.

Le prestataire « Suez » collecte les ordures ménagères, le multimatériaux et le verre sur 58 communes et uniquement en porte à porte (P.A.P).

Une prestation de service pour le compte de l'Agglo est assurée en régie par EPN (Evreux Portes de Normandie), suite à la reprise de 3 communes, dont le traitement est géré par le SETOM pour les OM et le multimatériaux. Par ailleurs les points d'apport volontaire et les bacs individuels des flux ordures ménagères, multimatériaux, déchets verts, biodéchets, verre, carton et papier sur le reste du territoire sont collectés en régie.

Les collectes en régie et en prestation sont totalement complémentaires et permettent d'offrir un service de qualité sur l'ensemble du territoire.

Dans un souci d'amélioration continue, un bureau d'études a été mandaté afin de présenter des axes stratégiques pouvant améliorer la qualité du service de collecte apportée aux usagers.

Les moyens de collecte :

a) Les sacs Déchets verts

Depuis le 1er janvier 2018, le quota alloué aux foyers munis d'une carte de déchetterie est passé de 60 à 30 sacs par an, sur les 21 communes concernées.

Le nombre de sacs distribués a donc été divisé par 2 par rapport à 2017 : 477 021 en 2017 et 237471 en 2018. Cette diminution tient compte des préconisations de l'audit réalisé au sein de l'Agglo consistant à optimiser les dépenses. **Cela a permis une économie de 60 368 € en 2018**

b) Mécanisation des collectes

Le service est doté de 6 nouvelles bennes au lieu de 7 en location pour la collecte en régie, depuis juillet 2018. Plus récentes, elles sont plus performantes et moins coûteuses en carburant. La réorganisation des tournées biodéchets sur la période hivernale a permis d'économiser la location d'une benne.

Les nouvelles bennes sont aussi équipées d'un système de géolocalisation dont les résultats ont été utilisés par le cabinet d'études « Optae » qui travaille actuellement sur l'optimisation de la collecte des déchets sur le territoire. Ce système permet également de répondre aux réclamations des usagers et enregistre différents signalements d'incidents renseignés par le chauffeur de la benne.

Ces bennes, enjolivées par un marquage humoristique encourageant le tri, ont été présentées dans le magazine de la collectivité (Agglorama n°17, sept-nov. 18) et dans la presse (Article de l'Echo Républicain

le 30 juin 2018), participant ainsi à la communication et à la sensibilisation de la population sur la réduction des déchets.

Les équipes de collectes (chauffeurs et ripeurs) ont été formées sur une journée, à la conduite et au maniement de ces équipements.

Avenant n°1 au règlement de collecte

Le règlement de collecte s'inscrit dans l'article L2224-16 du CGCT et a pour objet de :

- définir les modalités d'utilisation du service.
- faire respecter les règles sanitaires et d'hygiène sur la voie publique.

Celui-ci a été mis en œuvre depuis 2015. Cependant, avec l'intégration des 4 nouvelles communes au territoire de l'agglomération, il a été nécessaire d'avenanter ce document afin qu'il soit représentatif du territoire et d'y prendre également en compte les modifications survenues dans l'organisation des collectes conformément à la réflexion menée par les élus en Commission Déchets. Il s'agit de :

- la limitation du nombre de sacs déchets verts présentés par foyer / par collecte conformément à la réflexion menée par les élus en Commission Déchets.
- la limitation des dotations en bacs (1/foyer/flux)
- l'obligation d'entretien des abords de voieries par les usagers (taille des haies, etc.).

Déchetteries

Le territoire compte maintenant 11 déchetteries grâce à l'intégration de celle située sur la commune de La Madeleine de de Nonancourt.

388 Kg (361 KG en 2017) de déchets par habitant et par an, c'est la moyenne collectée sur l'Agglo :

Cette moyenne a été réalisée sur les 11 déchetteries du territoire, en se basant sur les 45 567 tonnes collectées en 2018,

L'Agglo du Pays de Dreux se situe donc nettement au-dessus de la moyenne nationale (198 kg par an et par habitant). Nous pouvons en conclure que les déchetteries du territoire sont attractives et que leur usage est bien intégré.

Travaux de la déchetterie d'Anet

L'objectif de ce chantier était de restructurer le plan de circulation des véhicules et de pouvoir accueillir de nouvelles bennes et résorber les files d'attentes des véhicules hors périmètre de la déchetterie qui pouvait gêner l'activité de la zone.

Les nouveautés :

- Une entrée et une sortie distinctes,

- Trois quais et trois bennes supplémentaires,
- Trois flux supplémentaires acceptés (carton, mobiliers et déchets diffus spécifiques),
- 1 barrière à l'entrée.

Le coût global de ce projet de réhabilitation s'élève à 339 182 €, entièrement financé par l'Agglo du Pays de Dreux.

Après 12 semaines de travaux, la déchetterie d'Anet a réouvert ses portes le mercredi 16 mai 2018

Actions de communication

Depuis 2016, l'Eco 'Logis propose d'octobre à juin des ateliers et des conférences développement durable. Ce programme d'animations basé principalement sur la prévention attire chaque année plus de participants et permet également de faire connaitre le site ainsi que le centre de tri. C'est pourquoi, les services techniques ont accueillis en 2018 plus de 2000 visiteurs.

Les programmes scolaires sont également très appréciés et sont un bon moyen de sensibiliser les plus jeunes à la prévention ; en effet près de 500 élèves ont suivi les précieux conseils des animateurs.

Le site et les interventions des agents du service restent un outil de communication majeur pour appréhender toute la problématique du déchet dans notre société.

La qualité :

L'Agglo du Pays de Dreux présente une qualité du tri assez variable. Afin d'optimiser le fonctionnement du centre de tri et de maîtriser les coûts, une équipe est dédiée à l'amélioration de la qualité du gisement des déchets valorisables. Cette équipe composée de 4 personnes travaillant de différentes manières selon les flux et le public.

Le contrôle qualité : Il est opéré par des agents avant la collecte. Il consiste à vérifier à l'œil nu le contenu des bacs. Un fichier est tenu afin de décrire le contenu et le remplissage des bacs. Le contrôle qualité sert également à limiter les apports d'indésirables, puisque si le bac présente un nombre trop important d'anomalies, il sera scotché afin de ne pas être collecté. Une note est alors laissée en boîte à lettre afin d'expliquer aux habitants les raisons de la non-collecte.

En 2018, 36 communes ont été enquêtées (contre 19 en 2017). Malgré une équipe restreinte de 3 agents, plus de 18 500 bacs ont été contrôlés, dont 1 228 condamnés (soit 6,6 %).

Ces enquêtes ont été complétées par 115 caractérisations (contre 30 en 2017)

La caractérisation → tri manuel d'un échantillon de déchets (carton brun, multi-matériaux ou biodéchets) permet de déterminer le pourcentage d'erreur appelé taux de refus.

- **La collecte en chiffres : les tonnages collectés en 2018 :**

  44 194 tonnes collectées en porte-à-porte et apport volontaire réparties ainsi :

  - 31 658 tonnes d'ordures ménagères,

- 4274 tonnes d'emballages et de papiers,
- 3 204 tonnes de verre,
- 4 528 tonnes de déchets verts et biodéchets.
- 530 tonnes de cartons.

Les refus de tri ont augmenté de 14,73 %. Cela traduit un relâchement dans les habitudes de tri des habitants et une sensibilisation aux bonnes pratiques qu'il faut renforcer, notamment auprès des nouveaux habitants.

La collecte des ordures ménagères s'accroît de 3,4 % entre 2017 et 2018 (0 % entre 2016 et 2017). Celui-ci s'explique par l'arrivée des 4 nouvelles communes dans l'Agglo (Louye, Saint-Georges-Motel, La Madeleine-de-Nonancourt et Rueil-la-Gadelière) soit environ 675 tonnes (2,2 %) ainsi que par les constructions nouvelles.

Ces deux facteurs induisent aussi une augmentation de la collecte d'emballages : + 1,2 %.

Les déchets verts collectés en porte à porte connaissent une baisse de 7,11 %. C'est le mois de mars qui enregistre la plus forte baisse de l'année, mois de reprise de la collecte des déchets verts. Mais le mois de mars 2018 a été exceptionnellement pluvieux empêchant les travaux de jardinage.

L'INSERTION :

Suite à l'arrêt des contrats aidés CUI-CAE fin 2017, l'Agglomération du Pays de Dreux a mis en place avec les services de l'Etat et les différents partenaires (Pôle emploi, Cap emploi) les nouveaux contrats Parcours Emploi Compétence (PEC). Au total ce sont plus de 25 PEC qui a été mis en place au sein de la régie de collecte et du Centre de tri Natriel.

2. Tri des emballages ménagers - NATRIEL :

Le centre de tri Natriel est un établissement public à caractère industriel et commercial qui dispose d'un budget propre, financé uniquement par les prestations de tri réalisées pour ses clients.

D'une capacité de traitement annuelle de 24 000 tonnes de déchets, il dispose d'un process à la fois manuel et mécanisé. 48 personnes veillent à la bonne séparation des matériaux dans le but de les diriger vers les différentes usines de recyclage.

En 2018, 15 768 tonnes de déchets sont entrées sur le site

En 2018, le fait marquant est l'augmentation très nette de la masse salariale du centre de tri (+11 %).

Ce rapport est consultable sur le site Internet de l'Agglo du Pays de Dreux (dossier Elus).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-17-1, l'article D. 2224-1 et suivants et son annexe XIII,

Vu l'avis de la Commission déchets du 21 mai 2019,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 24 mai 2019,

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord de bien vouloir :

◥ **Prendre acte** de la présentation du rapport d'activités 2018.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

SERVICES TECHNIQUES
Déchets

Convention de liquidation du SOMEL

N°16
882 Déchets

Rapporteur : Dominique MARIE

Par arrêtés Préfectoraux des 31 octobre 2018 et 5 décembre 2018, il a été mis fin à l'exercice des compétences du Syndical des Ordures Ménagères d'Eure et Loir (SOMEL). La convention de gestion transitoire relative à la dissolution du SOMEL a été approuvée et signée par l'ensemble des membres du SOMEL et validée par la Préfecture d''Eure-et-Loir en date du 21 décembre 2018.

Le SOMEL disposait d'un délai de 6 mois à compter du 1er janvier 2019, pour que ses membres trouvent un accord sur les modalités de liquidation des actifs, du passif et de la trésorerie.
La présente convention soumise à l'avis du Conseil communautaire a pour objet de présenter cet accord qui a fait l'objet d'une approbation du SOMEL, à l'unanimité de ses membres lors du Comité syndical de dissolution le vendredi 14 juin 2019. Cette convention de liquidation présente :

- L'évaluation du patrimoine,
- La clé de répartition théorique du patrimoine,
- Les modalités de répartition réelle du patrimoine,
- Les modalités de répartition des reversements de TVA et tout autre élément financier intervenant postérieurement à la dissolution du SOMEL,
- Les modalités de reprise des marchés publics,
- Les modalités de reprise des 3 contrats de prêts du SOMEL,

- Les modalités de répartition du compte GER (Gros Entretien Renouvellement), de la DSP Chartres Métropole / ORISANE.

Pour l'Agglomération du Pays de Dreux, cette convention se traduit par l'absence de récupération des actifs du SOMEL. Cela est juridiquement et financièrement conforme aux règles en matière de dissolution des syndicats, puisque les actifs, quais de transfert de Nogent-le-Rotrou et Dangeau, ne sont pas situés sur notre territoire.

En contrepartie, l'Agglomération du Pays de Dreux n'est pas appelée à régler le passif du SOMEL (emprunts restant à rembourser) puisque le passif suit l'affectation de l'actif,

Enfin, l'équilibre général de cette opération s'établit par des soultes à payer ou à encaisser par chacun des membres à partir de la trésorerie disponible au 1er janvier 2019. A ce titre, l'Agglomération du Pays de Dreux recevra une soulte de 667 315,00 €. A ce montant, il conviendra d'ajouter le solde de GER résultant de la fin de la délégation de service public ORISANE dont le montant à recevoir pour l'Agglomération du Pays de Dreux devrait se situer entre 25 000 € et 30 000 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2018 mettant fin à l'exercice des compétences du SOMEL,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2018 relatif à la fin de l'exercice des compétences du SOMEL,

Vu la délibération du SOMEL du 17 décembre 2018 approuvant la convention de gestion transitoire relative à la dissolution du SOMEL,

Vu la délibération du SOMEL du 14 juin 2019 approuvant la convention de liquidation,

Vu le projet de convention de liquidation,

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** la convention de liquidation des comptes du SOMEL,
- **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention et tous les y afférents.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE ET SPORT
Enfance

Délégation de Service Public PEP 28 « Petite enfance et enfance Brezolles » :
Rapports d'activités 2018 du délégataire

N°17
8.2 Aide sociale

Rapporteurs : Martine ROUSSET et Daniel FRARD

Dans le cadre d'une délégation de service public, l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.
Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

I. LE CONTEXTE

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a confié la gestion et l'exploitation de ses structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, dans le secteur de Brezolles, à l'Association Départementale des PEP 28, par délégation de service public depuis le 1er septembre 2016. Le contrat est valable pour une durée de 5 ans.
Les objectifs fixés au délégataire visent quatre axes principaux : création d'un secteur jeunes, réflexion sur l'évolution de la halte-garderie en Multi-Accueil, mise en place d'une itinérance pour le RAM et présence d'un coordinateur. Plusieurs de ces points ont été travaillés au cours de l'année 2018 étant précisé que le poste de Coordination a quant à lui été mis en œuvre en 2016.

L'Association a présenté un rapport d'activité 2018 relatif aux services publics suivants :

- la halte-garderie de Brezolles puis à compter du 1erseptembre l'ouverture du Multi-accueil,
- le relais d'assistants maternels (RAM) de Brezolles,
- l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaire de Brezolles et Laons,
- l'ALSH Extrascolaire Enfance de Brezolles,
- l'accueil « jeunes » de Brezolles.

Le rapport annuel du délégataire fait état des principaux éléments suivants :

II. LA PETITE ENFANCE (0 à 3 ans ou entrée en maternelle)

a. La halte-garderie transformée en Multi-Accueil

Pour la structure située à Brezolles, bien que la fréquentation de la halte-garderie fût en légère hausse depuis quelques années, le constat laissait apparaître que cet établissement enregistrait l'activité la plus faible de la Communauté d'agglomération. Le taux d'occupation restait néanmoins correct, mais cela tenait au fait que la structure n'était que très peu ouverte au cours de l'année (2 jours et demi par semaine). Il va de soi que si le Multi-Accueil permet d'accueillir des enfants sur 5 jours, il n'en est pas de même pour les autres équipements, qui ont le statut de Halte-garderie (par exemple Châteauneuf en Thymerais et Ivry-la-Bataille) et qui accueillent au maximum sur 4 jours. Notons que ces structures sont ouvertes à l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération.

Dans le cadre de l'exécution de la délégation de service avec les PEP28, une réorganisation du service a été réfléchie afin d'augmenter davantage le niveau de fréquentation de l'établissement.

Sur la base et les études de diagnostic issues notamment du schéma éducatif Global, les élus ont souhaité adapter les modalités d'accueil collectif du jeune enfant en transformant progressivement les structures, cela est désormais le cas pour Brezolles apportant ainsi des réponses concrètes aux populations actives en créant ainsi des places supplémentaires d'accueil régulier aux familles.

Le projet a été finalisé en partenariat avec l'agglomération avec une ouverture du Multi-Accueil en septembre 2018.

b. Le Relais d'Assistant(es)s Maternel(les)s (RAM)

Depuis que la gestion de ce service a été confiée au PEP28, le RAM reste fixe et situé dans les locaux de la Halte-garderie, d'où la nécessité de reprendre la question de son itinérance. L'association a fait face à des difficultés dues à l'arrêt de travail de la responsable du RAM, même si des remplacements ont été effectués ponctuellement.

Depuis le recrutement d'une professionnelle diplômée Éducateur de Jeunes Enfants qui assure la direction à la fois du Multi-Accueil et du RAM, l'activité s'est redéployée. Cette situation ne présente pas que des avantages, car si la fréquentation sur le Multi-Accueil est conforme au prévisionnel fixé à 70%, la réflexion va maintenant s'engager sur la nécessité de scinder le poste de direction au cours de l'année 2019. Cette modification dans l'organisation permettra ainsi de lancer le projet d'itinérance à Laons.

Le délégataire a constaté par ailleurs une baisse du nombre des assistants maternels sur ce territoire :

	2014	2017	2018
Assistantes maternelles agréées PMI (AM) sur le territoire du RAM	34	25	23
Assistantes maternelles agréées en activité	24	16	21
Nombre d'enfants accueillis	89	78	Info non communiquée par la CAF

Depuis 2014, le nombre d'agréments d'assistants(es) Maternels(les) a chuté sur le territoire tout en notant que le nombre en activité est en augmentation par rapport à 2017. Par ailleurs, il convient d'ajouter que le nombre d'assistants(es) Maternels(les) a diminué du fait des professionnels qui souhaitent mettre fin à leur métier, de leurs départs à la retraite, des reconversions, des déménagements… Parallèlement à ces départs, il n'y a pas eu de nouveaux agréments.

III. L'ENFANCE (de 3 à 12 ans ou entrée au collège)

a. Accueil de loisirs des vacances

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h toutes les vacances scolaires sauf en fin d'année et au mois d'août.

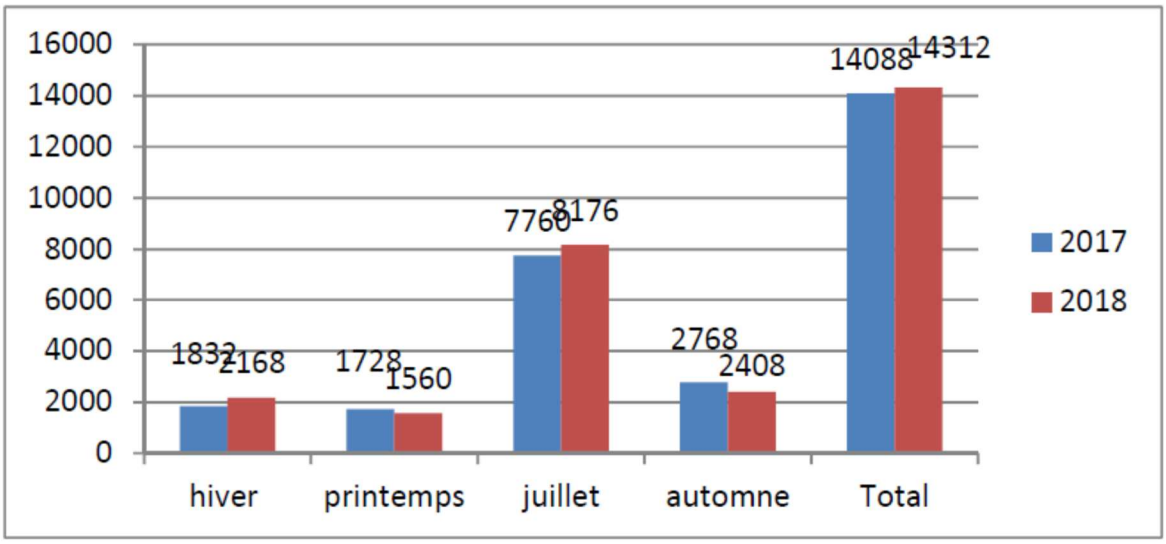

La fréquentation 2018 présente en 2018 une hausse de 1,6%, non révélatrice de l'évolution marquée par tranche d'âge : baisse chez les maternels, hausse chez les élémentaires. Le nombre de familles accueillies est de 79. En comparaison avec 2017, il est noté une baisse des enfants inscrits (moins 8 enfants) surtout marquée chez les maternels (moins 15 enfants) ; 10 familles en moins concernées par l'ALSH des vacances. En lien avec le nombre d'heures réalisées qui lui est en légère hausse, cela démontre aussi une présence plus longue des enfants en 2018 par rapport à l'année précédente, et donc une certaine régularité / fidélisation de présence.

b. <u>Accueil Périscolaire du matin, du soir et du mercredi</u>

1) Le matin et le soir à Brezolles

L'accueil périscolaire du matin et du soir a été ouvert de 7h15 à 8h50 et de 16h à 18h30 de janvier à juin 2018. Avec le retour à la semaine de 4 jours, les horaires ont été modifiés afin de les adapter à ceux de l'école : 7h15 à 8h35 et 16h15 à 18h30. L'année 2018 a aussi été marquée par la mise en place du « Plan Mercredi » en septembre élargissant notamment les taux d'encadrement et permettant la continuité des actions éducatives globales sur les secteurs de Brezolles comme ceux gérés par l'Agglomération.

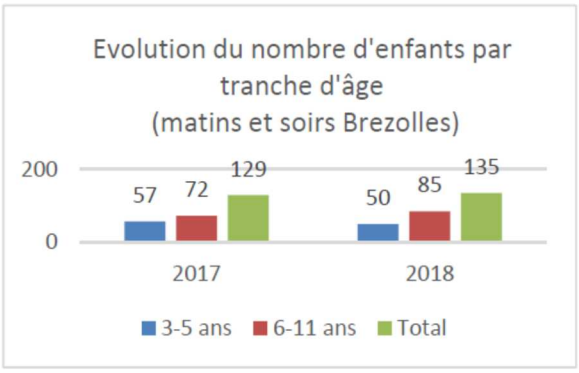

Il est à souligner une stabilité du nombre d'enfants différents au périscolaire de Brezolles entre 2017 et 2018. La légère hausse mise en relation avec la baisse du nombre d'heures réalisées peut signifier une fréquentation moins régulière par chaque enfant que l'année précédente. Cela peut donc justifier le fait constaté par l'association d'une gestion accrue (en nombre de dossiers à traiter, en accueil de familles et de nouveaux enfants à connaître, …). Le nombre de familles accueillies est de 97 (= 7 de plus qu'en 2017).

2) Le mercredi à Brezolles

L'accueil de loisirs a été ouvert tous les mercredis dès la sortie de la classe à partir de 11h20 jusqu'à 18h sur le 1er semestre 2018. A partir de septembre, l'accueil s'est organisé de 7h30 à 18h (journée complète avec repas). Dans le cadre du « Plan Mercredi », les taux d'encadrement ont également été élargis.

Périodes	Heures réalisées de janvier à juin	Heures réalisées de septembre à décembre	Heures réalisées au total	Moyenne d'enfants présents le mercredi de janv à juin (22 merc)	Moyenne d'enfants présents le mercredi de juin à déc (14 merc)	Moyenne d'enfants présents le mercredi de janv à déc (36 merc)
Mercredi 3-6 ans	2508	2385	4893	19	21,3	20,15
Mercredi 6-11 ans	3555	2916	6471	26,9	26	26,45
Total	6063	5301	11364	45,9	47,3	46,6

Il convient de souligner que le nombre d'heures réalisées ne baisse que de 4 % entre 2017 et 2018.

3) Le matin et le soir à Laons

L'accueil périscolaire a été ouvert de janvier à juin 2018, tous les matins de 7h15 à 8h40 et tous les soirs sauf le mercredi soir de 16h à 18h30. A partir de septembre, l'accueil s'est organisé le matin de 7h15 à 8h35 (sauf le mercredi matin) et le soir de 16h10 à 18h30.

Le périscolaire connaît en 2018, une légère baisse de 9% d'heures réalisées. Il convient de noter qu'il s'agit d'une année comprenant deux rythmes scolaires différents : la baisse peut donc s'expliquer au moins en partie par la suppression de fait du périscolaire du mercredi matin dès la reprise de la semaine de 4 jours sur l'école.

Tranches d'âge	Garçons	Filles	Total
3-5 ans	13	5	18
6-11 ans	16	17	33
Total	29	22	51

Il faut constater que le nombre de familles accueillies est de 35 tout en notant que 10 enfants de moins ont fréquenté le périscolaire de Laons en 2018 par rapport à 2017. Cela est davantage marqué chez les élémentaires (moins 8 enfants). Enfin, une forte demande des inscriptions des enfants de moins de 6

ans en septembre 2018 est à noter. La demande d'utilisation du réfectoire de l'école de Laons auprès du SICELP a permis d'accueillir tous les enfants, tout en respectant les recommandations de la DDCSPP. Le taux d'encadrement applicable via le « Plan Mercredi » a permis de ne pas avoir recours à un animateur supplémentaire.

IV. LA JEUNESSE (de 12 à 17 ans)

a. L'espace jeunes situé à Brezolles

Pour mémoire, le secteur jeunesse de Brezolles a ouvert pour la première fois à l'occasion des vacances d'automne 2017. Désormais, il fonctionne de 13H30 à 18H30 toutes les vacances scolaires sauf en août et en fin d'année.

L'espace jeunes, dont la capacité d'accueil est de 12 adolescents, est situé dans les anciens locaux de l'accueil de proximité à Brezolles a ouvert :

- 10 jours aux vacances d'hiver pour 14 inscrits différents et 9,6 jeunes en moyenne par jour.
- 10 jours aux vacances de printemps pour 9 inscrits différents et 7,1 jeunes en moyenne.
- 15 jours aux vacances d'été pour 12 inscrits différents et 8,4 jeunes en moyenne.
- 9 jours aux vacances d'automne pour 4 inscrits différents et 2,1 jeunes en moyenne.

Au total, 23 jeunes différents (11 en 2017) sur l'ensemble de l'année (dont un séjour) et 6,8 jeunes en moyenne par jour avec 1193 heures d'accueil réalisées. Il convient d'ajouter que 11 filles et 12 garçons fréquentent l'espace ; ce qui marque une mixité effective de la fréquentation. 2018 a donc été une année de « création », avec en moyenne 57% des places offertes utilisées (avec des variations importantes selon les périodes).

La pédagogie a été adaptée à cette tranche d'âge, en utilisant la démarche « projet » auprès des groupes de jeunes dès l'ouverture de la structure. Elle consiste à les impliquer dans l'organisation des animations, en leur donnant l'opportunité d'être à l'initiative de certaines actions dont ils seront porteurs.

b. Le séjour de juillet

Le séjour a été mis en place du 30 juillet au 5 août à la Bourboule. Afin de réduire les coûts, le séjour a été mutualisé avec l'espace jeunes de Senonches. 6 jeunes ont bénéficié de ce séjour.
420 heures réelles effectuées. Les activités de montagne d'été leur ont permis de découvrir diverses disciplines telles que randonnée, VTT, baignade au Lac de Guéry, escalade, visite du parc scientifique Vulcania, découverte de la Bourboule et de ses thermes…

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 14 juin 2019.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-3 et 1413-1,

Vu le rapport d'activité 2017,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 15 juin 2018,

↳ **Ce rapport est consultable sur le site internet de l'Agglo du Pays de Dreux (dossier Elus).**

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

◥ **Prendre acte** de la présentation du rapport d'activité 2018 du délégataire concernant la gestion des structures Petite Enfance, Enfance, Jeunesse dont la gestion a été confiée au PEP 28.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ENFANCE JEUNESSE FAMILLE ET SPORT
Sport

Centre Aquatique « AgglOcéane » : indexation des tarifs au 1er juillet 2019,
Nouveau produit et tarif « Aqua Rescue - Préformation BNSSA »

N°18
912 Sport

Rapporteur : Daniel FRARD

Dans le cadre de sa Délégation de Service Public (DSP) par voie d'affermage, la société SNC COVAL (groupe Action Développement Loisirs) exploite le centre aquatique « AgglOcéane » à Saint Rémy-sur-Avre. De ce fait, les bâtiments et les équipements sont entièrement et exclusivement affectés au délégataire. Le contrat a été conclu le 26 juin 2016 et arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

Une clause d'indexation prévoit la possibilité d'une révision des tarifs au 1er juillet de chaque année. Le délégataire a souhaité revaloriser les tarifs d'accès du centre aquatique. Afin de prendre en compte cette obligation contractuelle, il a été demandé au délégataire dans le cadre de ce nouveau contrat de présenter une proposition de tarifs.
De plus, afin de répondre aux attentes des usagers et pour développer l'attractivité du site, une nouvelle activité serait proposée par le délégataire : « Aqua Rescue Aggloceane – Préformation BNSSA ».
Cette nouvelle formule proposerait à raison d'une séance hebdomadaire de deux heures, au tarif de 380 €/an les activités suivantes :

- ✓ Sauvetage avec parcours sportifs,
- ✓ Préparation physique et musculaire,
- ✓ Entraînement en bassin avec matériel,
- ✓ Un accès illimité toute l'année à l'espace aquatique.

Après concertation avec les services en charge de ce dossier, la tarification proposée, qui pourrait être mise en place à compter du 1er juillet 2019, est la suivante :

CENTRE AQUATIQUE AGGLOCEANE			
GRILLE TARIFAIRE - EN € TTC			
ENTREES		**Tarifs Actuels**	**Proposition 2019**
ESPACE AQUATIQUE Tarif public			
Adulte (à partir de 16 ans)		6,40 €	6,40 €
Enfant (de 3 à 15 ans inclus)		5,20 €	5,30 €
Enfant de moins de 3 ans +places offertes (505 offerts + -de 3 ans 150)		gratuit	gratuit
10 entrées adulte		57,00 €	57,50 €
10 entrées enfant		47,50 €	48,50 €
Pass 4 familly (4 personnes dont 2 adultes max)		18,00 €	18,30 €
Entrée groupe (à partir de 10 personnes)		4,50 €	4,60 €
ESPACE AQUATIQUE Tarif résidents			
Adulte (à partir de 16 ans)		5,20 €	5,20 €
Enfant (de 3 à 15 ans inclus)		4,10 €	4,15 €
Enfant de moins de 3 ans + places offertes personnel		gratuit	gratuit
10 entrées adulte		47,00 €	47,20 €
10 entrées enfant		37,00 €	37,50 €
Pass 4 familly (4 personnes dont 2 adultes max)		13,70 €	13,90 €
Entrée groupe (à partir de 10 personnes)		3,70 €	3,70 €
ESPACE AQUATIQUE & ESPACE BIEN-ÊTRE			
Entrée Liberté		16,00 €	16,00 €
10 entrées Liberté		138,00 €	139,00 €
Entrée Duo Liberté		30,00 €	30,00 €
PASS-ACTIVITES AQUATIQUES			
PASS-ACTIVITES BASIC (toutes les activités sauf PREMIUM)			
Séance		12,00 €	12,50 €
10 séances		112,00 €	112,50 €
Stage intensif de natation sur 5 jours (vacances)		51,00 €	52,00 €
Stage intensif de natation sur 10 jours (vacances)		100,00 €	99,00 €
Pass-annuel de natation (1 accés hebdomadaire hors vacances de septembre à juin)		248,00 €	249,00 €
PASS-ACTIVITES PREMIUM : bb nageurs, aquabiking, aquafusion			
Séance		16,00 €	16,50 €
10 séances		135,00 €	139,00 €

CENTRE AQUATIQUE AGGLOCEANE

GRILLE TARIFAIRE - EN € TTC

		Tarifs Actuels	Proposition 2019
ABONNEMENTS : accès illimité en toute liberté			
ADULTES			
ACCES AUX ESPACES			
Classic (accès illimité à l'espace aquatique) flex	Flex	22,50 €	22,90 €
	Annuel	250,00 €	260,00 €
Liberté (accès illimité aux espaces aquatique et bien-être)	Flex	36,50 €	37,00 €
	Annuel	400,00 €	410,00 €
ACCES AUX ESPACES ET AUX ACTIVITES			
Essential (accès illimité aux espaces et aux actvités d'aquasports BASIC)	Flex	42,50 €	43,00 €
	Annuel	470,00 €	480,00 €
Excellence (accès illimité aux espaces et aux activités d'aquasports BASIC et PREMIUM sur la base de 2 séances max/hebdo)	Flex	52,50 €	52,50 €
	Annuel	580,00 €	595,00 €
FRAIS D'ADHESION (uniquement lors de la 1ère souscription pour 1 abonnement annuel)		29,90 €	29,90 €
Domin'O (accès illimité aux espaces et à l'activité domin'O 1 séance hebdo)		580,00 €	595,00 €
ENFANTS			
ACCES AUX ESPACES			
Ludiboo (accès illimité à l'espace aquatique)		14,50 €	14,60 €
		158,00 €	159,00 €
ACCES AUX ESPACES ET AUX ACTIVITES			
Kid's (accès à l'espace aquatique en illimité un an de date à date et à 1 séance hebdomadaire de kid's mania hors vacances)		380,00 €	380,00 €
Pré-formation BNSSA (nom à définir) (accès à l'espace aquatique en illimité un an de date à date et à 1 séance hebdomadaire depréfo BNSSA hors vacances)			380,00 €
decouverte accès aux éspaces+ actiivité		21,00 €	21,00 €
SCOLAIRES, ASSOCIATIONS, CLUBS Public			
SCOLAIRES : coût d'1 séance pour 1 classe (sur la base de 2 classes/créneau)			
scolaires du 1er degré : 1 séance de 45 minutes pour 1 classe (40 minutes / pédagogie incluse)		91,00 €	93,00 €
scolaires du 2nd degré : 1 séance de 60 minutes pour 1 classe (60 minutes / hors pédagogie)		51,00 €	51,30 €
SCOLAIRES, ASSOCIATIONS, CLUBS Résidents de la CAPD			
SCOLAIRES : coût d'1 séance pour 1 classe (sur la base de 2 classes/créneau)			
scolaires du 1er degré : 1 séance de 45 minutes pour 1 classe (40 minutes / pédagogie incluse)		61,00 €	63,00 €
scolaires du 2nd degré : 1 séance de 60 minutes pour 1 classe (60 minutes / hors pédagogie)		40,00 €	40,00 €
CLUBS/ASSOCIATIONS : hors surveillance et pédagogie			
1 heure ligne d'eau		26,00 €	26,00 €
1 heure bassin polyvalent ou bassin sportif extérieur		76,00 €	76,00 €
1 heure bassin sportif extérieur		100,00 €	100,00 €
1 heure de prestation pédagogique		34,00 €	34,00 €
LOCATIONS EQUIPEMENT			
espace aquatique intérieur et extérieur à la 1/2 journée (personnel accueil et entretien compris)		1 400,00 €	1 400,00 €
espace aquatique intérieur et extérieur à la journée (personnel accueil et entretien compris)		2 450,00 €	2 450,00 €
espace bien-être à la 1/2 journée (personnel accueil et entretien compris)		950,00 €	950,00 €
espace bien-être à la journée (personnel accueil et entretien compris)		1 650,00 €	1 650,00 €
équipement dans sa totalité à la 1/2 journée (personnel accueil et entretien compris)		2 150,00 €	2 150,00 €
équipement dans sa totalité à la journée (personnel accueil et entretien compris)		3 800,00 €	3 800,00 €
AUTRES PRESTATIONS			
Forfait anniversaire (sur la base de 10 enfants / animation / gôuter / boisson)		132,00 €	135,00 €
Anniversaire : enfant supplémentaire		12,50 €	13,50 €
Entrée animation et événementiel		de 6 € à 40 €	de 6 € à 40 €
Entrée découverte (accès à tous les espaces et à toutes les activités pendant 1 journée)		21,00 €	23,00 €
Location local bien-être demi-journée		25,00 €	25,00 €
Location local bien-être journée		50,00 €	50,00 €
Vente ou recréation de cartes		5,00 €	5,00 €
Vente ou recréation de bracelets		6,50 €	6,50 €
Tarifs CE : jusqu'à 10% de réduction sur l'ensemble des prestations (hors prestations unitaires) en fonction du volume d'achat réalisé			

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Fixer** les tarifs relatifs aux différentes activités proposées par le centre aquatique « AgglOcéane » dans le cadre de la délégation de service public, aux montants indiqués ci-dessus,
- **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de cette nouvelle tarification.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

AMÉNAGEMENT, ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE ET TRANSPORT
Politique de la ville et habitat

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U) :
Autorisation de signature de la convention opérationnelle

N°19
8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Rapporteur : Gérard HAMEL

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a validé la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, en identifiant 1 514 quartiers sur le plan national dont 4 situés sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux, communes de Dreux et de Vernouillet.

Dans la mesure où il concentre à la fois des dysfonctionnements urbains et des difficultés sociales, et qu'il n'a pas encore bénéficié d'un programme de rénovation, le quartier des « Bâtes-Tabellionne » à Dreux a été retenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), le 15 décembre 2014, pour faire partie du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).
Ce futur projet de renouvellement décline sur le plan urbain les objectifs du Contrat de villes signé par l'Agglo du Pays de Dreux et ses partenaires le 3 juillet 2015.

Préalablement à la mise en œuvre du projet, l'ANRU a souhaité qu'un protocole de préfiguration soit contractualisé avec l'ensemble des partenaires, pour arrêter un programme urbain dont la faisabilité aura été expertisée (études générales et techniques, plan de financement, montage opérationnel).

Ce protocole de préfiguration recense les études à engager pour aboutir à la formalisation d'une convention de renouvellement urbain, qui détermine les conditions de mise en œuvre opérationnelle des opérations, ainsi que le partenariat financier.

Le protocole de préfiguration pour le programme de renouvellement urbain du quartier Bâtes-Tabellione a été signé le 10 novembre 2016.

Il a permis la réalisation des études préalables à la définition du projet urbain qui a été validé par le Comité d'engagement de l'ANRU réuni le 12 octobre 2018.
Afin de concrétiser ce projet, ainsi que les engagements financiers qui y sont rattachés, il est maintenant nécessaire de procéder à la signature de la convention opérationnelle entre l'Agglo du Pays, de Dreux, les Villes de Dreux et de Vernouillet, et les partenaires financeurs du projet, dont l'ANRU.

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
Vu la décision du Conseil d'administration de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) du lundi 15 décembre 2014, portant sur la sélection des 200 quartiers d'intérêt national,
Vu le Contrat de Villes de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux signé le 3 juillet 2015,
Vu le Protocole de préfiguration du NPNRU pour le quartier Bâtes-Tabellionne, signé le 10 novembre 2016,
Vu l'avis favorable rendu par Comité d'Engagement de l'ANRU réuni le 12 octobre 2018,

En conséquence, je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de renouvellement urbain pour le quartier Bâtes-Tabellionne, ainsi que tous les documents afférents.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

AMÉNAGEMENT, ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE ET TRANSPORT
Politique de la ville et habitat

Garantie d'emprunt pour l'opération d'acquisition menée par l'OPHD en VEFA de 9 logements - Résidence Pierre JULY à Dreux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

N°20
8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Rapporteur : Gérard HAMEL

Par délibération n°2018-356 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2018, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a décidé d'apporter sa garantie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération d'acquisition menée par l'OPHD en VEFA de 9 logements - Résidence Pierre JULY à Dreux

La Caisse des dépôts et Consignations impose un certain formalisme aux délibérations relatives aux garanties d'emprunts.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du Code civil,
Vu la délibération n°2018-356 du 10 décembre 2018,
Vu le contrat de prêt n°95265 en annexe signé entre : Habitat Drouais – OPH de Dreux ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations.

En conséquence, je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Annuler** la délibération n°2018-356 du 10 décembre 2018,
- **Accorder** la garantie d'emprunt de la collectivité dans les conditions ci-dessous mentionnées ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 840 641 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 95265 constitué de 4 lignes du prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette garantie.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

AMÉNAGEMENT, ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE ET TRANSPORT
Politique de la ville et habitat

Garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 6 logements sis Rue de France menée par l'OPHD à Saint-Rémy-sur-Avre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

N°21

8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Rapporteur : Gérard HAMEL

Par délibération n°2019-18 du Conseil communautaire en date du 4 février 2019, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a décidé d'apporter sa garantie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de construction de 6 logements sis Rue de France menée par l'OPHD à Saint-Rémy-sur-Avre.

La Caisse des Dépôts et Consignations impose un certain formalisme aux délibérations relatives aux garanties d'emprunt.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération n° 2019-18 du 4 février 2019,

Vu le contrat de prêt n°95476 en annexe signé entre : Habitat Drouais – OPH de Dreux ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations.

En conséquence, je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Annuler** la délibération n° 2019-18 du 4 février 2019
- **Accorder** la garantie d'emprunt de la collectivité dans les conditions ci-dessous mentionnées ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 756 731 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°95476 constitué de 4 lignes du prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette garantie.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

AMÉNAGEMENT, ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE ET TRANSPORT
Politique de la ville et habitat

Garantie d'emprunt pour l'opération d'acquisition - amélioration de 2 logements menée par l'OPHD à Tremblay-les-Villages auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

N°22

8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Rapporteur : Gérard HAMEL

Par délibération n°2019-102 du Conseil communautaire en date du 29 avril 2019, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a décidé d'apporter sa garantie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération d'acquisition - amélioration de 2 logements menée par l'OPHD à Tremblay-les-Villages

La Caisse des dépôts et Consignations impose un certain formalisme aux délibérations relatives aux garanties d'emprunts.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°95474 en annexe signé entre : Habitat Drouais – OPH de Dreux ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations.

En conséquence, je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Accorder** la garantie d'emprunt de la collectivité dans les conditions ci-dessous mentionnées ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 82 661 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 95474 constitué de 2 lignes du prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette garantie.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

AMÉNAGEMENT, ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE ET TRANSPORT

Aménagement du territoire

Commune d'Ezy-sur-Eure : demande d'exemption des obligations SRU (Solidarité de Renouvellement Urbains) pour 2020-2021-2022

N° 23

8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Patrick RIEHL

L'article 55 de la loi SRU transcrit aux articles L.302-5 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, impose un taux de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales de 25% aux communes dont la population est au moins égale à 1 500 habitants dans l'unité urbaine de Paris et 3 500 habitants dans les autres régions qui sont comprises, au sens du recensement de la population, dans une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Ce taux est fixé à 20% pour ces mêmes communes appartenant à une agglomération ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, pour lesquels le parc de logements existant ne justifie pas un effort de production supplémentaire pour répondre à la demande et aux capacités à se loger des personnes à revenus modestes et des personnes défavorisées. La liste de ces communes est fixée par décret au début de chaque période triennale.

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a renforcé les conditions d'application de la loi SRU en visant spécifiquement les communes où la demande en logement social est importante mais l'offre disponible encore insuffisante, et où il importe de pérenniser, d'accentuer et de faciliter l'effort de solidarité au profit des demandeurs les plus modestes. A contrario, elle a redéfini les conditions d'exemption des communes où la situation ne justifie pas le développement d'une offre locative.

Les décrets n°2017-835 et 2017-840 du 5 mai 2017 pris en application de la loi Egalité et Citoyenneté, redéfinissent ainsi le champ d'application territoriale de l'article 55 de la loi SRU, plus précisément :

1) Le taux de pression sur la demande de logements sociaux, mesuré à partir du système national d'enregistrement de la demande de logement social, permet de déterminer les obligations SRU de 20% ou 25% des communes.
2) L'exemption est déterminée sur proposition de l'intercommunalité d'appartenance, et après avis du Préfet de Région et de la commission nationale SRU, en raison soit :
    - de la faiblesse de l'indicateur de pression de la demande de logement social pour les communes appartenant à une agglomération de plus de 30 000 habitants (pour la période triennale 2020-2022, le décret à venir d'ici fin juin devrait a priori fixer le taux en dessous duquel l'exemption serait possible à 2) ;
    - de l'insuffisance de desserte de la commune par les transports en commun, depuis les bassins d'activités et d'emplois ;
    - des contraintes d'inconstructibilité grevant plus de la moitié du territoire urbanisé.

En application du décret n°2017-840, en lien avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la commune d'Ezy-sur-Eure a été identifiée comme étant située hors d'une agglomération (au sens « unité urbaine ») de plus de 30 000 habitants et susceptible de répondre au critère d'insuffisance de la desserte en transports en commun depuis les bassins d'activités et d'emplois.

Bien que la commune d'Ezy-sur-Eure ne puisse prétendre à l'exemption en raison de contraintes d'inconstructibilité grevant plus de la moitié de son territoire urbanisé, il est opportun de souligner que près de 17% de ce territoire urbanisé sont grevés par les zones rouge et verte du PPRI de l'Eure moyenne.

L'analyse du réseau de transport en commun a révélé l'absence de desserte ferroviaire sur la commune d'Ezy-sur-Eure depuis la fin des années 1970 (1969 pour la desserte voyageur et 1972 pour le transport de marchandises). Les habitants peuvent bénéficier de la ligne ferroviaire Paris-Evreux.

Trois gares sont desservies par cette ligne dans un rayon maximum de dix kilomètres : Bueil dans l'Eure, Gilles-Guainville et Bréval dans les Yvelines. Les actifs de la commune peuvent, selon leur lieu de travail, rejoindre les gares de Dreux et d'Houdan pour accéder au cœur de Paris directement via la gare Montparnasse ou rejoindre les gares de Bueil et de Bréval pour rejoindre la gare parisienne de Saint-Lazare.

La commune d'Ezy-sur-Eure bénéficie également d'une offre de transport routier en commun avec à la fois les lignes de l'Eure et de l'Eure-et-Loir. La commune est desservie par cinq lignes de bus.

- La ligne 28 du réseau Rémi reliant Dreux à La Chaussée d'Ivry ne permet pas aux actifs de rejoindre Dreux dans la mesure où aucune offre n'est proposée en période de pointe.
- La ligne 87 de Rémi reliant Houdan à Ezy-sur-Eure propose une offre de trois bus le matin en direction des bassins d'emplois avec une fréquence moyenne comprise entre 30 et 60 minutes. Le soir, quatre bus fonctionnent avec une fréquence moyenne de 30 minutes.
- La ligne 88 de Rémi permet, depuis Ezy-sur Eure, de desservir notamment l'usine de Peugeot à Poissy avec trois départs à une heure d'intervalle ou plus, adaptés aux horaires de l'usine. Seulement deux d'entre eux permettent une interconnexion avec la ligne ferroviaire en direction de Paris.
- La ligne 310 reliant Anet à Evreux propose une offre de bus permettant aux actifs d'Ezy-sur-Eure de rejoindre les bassins d'emplois et d'activité à raison d'un temps d'attente d'environ 20 minutes le matin. Le soir, le temps d'attente est plus court, environ une dizaine de minutes.
- La ligne 610 dessert les gares de Bueil et Bréval avec deux bus le matin. La fréquence moyenne de passage est de 60 minutes. Le soir, un seul bus est proposé au départ des gares de Bréval et Bueil.

De plus, un problème de correspondance des horaires trains-bus pour rejoindre notamment les gares de Bueil et d'Houdan avait été mis en exergue lors des ateliers de concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme approuvé en décembre 2016. Ce problème demeure toujours.

Une « desserte satisfaisante » par les transports en commun pouvant être caractérisée à raison d'une fréquence moyenne au quart d'heure, aux heures de pointe du matin et du soir, Ezy-sur-Eure est, au regard de l'analyse précédente, insuffisamment reliée aux bassins d'emplois et d'activités par les transports en commun.

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Solliciter** l'exemption des obligations SRU pour la commune d'Ezy-sur-Eure pour les années 2020, 2021 et 2022,
- **Autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette demande d'exemption.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

AMÉNAGEMENT, ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE ET TRANSPORT
Aménagement du territoire

Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) : Approbation

N°24
211 SCoT

Rapporteur : Patrick RIEHL

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui a pour objet d'organiser de manière cohérente le territoire, visant à construire son avenir pour les prochaines années, et dont les objectifs intéressent de nombreuses politiques sectorielles telles que l'habitat, l'emploi, les déplacements, le développement économique et commercial, l'environnement et le développement durable, les équipements et les services aux populations.

L'élaboration du projet de SCoT

Le 29 septembre 2014, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a prescrit l'élaboration du SCoT sur l'ensemble de son périmètre. Dans ce cadre, les objectifs suivants ont été définis afin de s'interroger sur :

- L'intégration des conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable, les principes définis à l'article L.121-1 du Code de l'urbanisme et notamment ceux issus de la loi dite « Grenelle 2 », tels que la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, la production énergétique à partir de ressources renouvelables, la préservation et la remise en état des continuités écologiques, la maîtrise de la consommation des espaces ;
- La recherche d'un développement socio-spatial équilibré au regard des spécificités du territoire de l'Agglomération du Pays de Dreux ;

- La mise en cohérence de l'évolution spatiale et démographique afin d'aboutir à une gestion économe de l'espace.

Lors de sa prescription en septembre 2014, le périmètre du SCoT de l'Agglo du Pays de Dreux comptait 78 communes. Au 1er janvier 2018, l'organisation du territoire a évolué avec l'intégration de 4 nouvelles communes (Saint-Georges-Motel, Louye, La Madeleine-de-Nonancourt et Rueil-la-Gadelière) et le départ d'une commune (Mouettes), portant le périmètre à 81 communes. Conformément à l'article L.143-10 du Code de l'urbanisme, l'Agglo du Pays de Dreux pouvait « *achever les procédures d'élaboration et d'évolution en cours sur le ou les périmètres antérieurs à l'extension, lorsque le débat prévu à l'article L. 413-18, s'il est requis, a eu lieu avant l'extension du périmètre* ». Le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'est tenu le 26 septembre 2016, soit avant l'extension du périmètre du 1er janvier 2018. Dès lors, et au vu de l'avancée des travaux du SCoT, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a notifié à la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir, par courrier en date du 4 juillet 2018, son intention de finaliser la démarche du SCoT engagée sur le périmètre initial des 78 communes.

Le travail d'élaboration du SCoT a débuté en novembre 2014 en vue de dresser un état des lieux du territoire. Au regard des enjeux stratégiques de développement, d'aménagement, de protection et de valorisation de l'environnement mis en exergue dans le diagnostic territorial établi en juin 2015, complétés par les avis des acteurs locaux, il a été traduit un projet d'aménagement du territoire. Débattu le 26 septembre 2016, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) affiche une stratégie déclinée en grands objectifs afin d'orienter les politiques de développement et de d'aménagement du territoire. Ces objectifs ont été traduits dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT.

Le 25 juin 2018, le Conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de SCoT.

Le contenu du projet de SCoT présenté pour approbation

Les documents constitutifs du SCoT sont les suivants (article L.141-2 et suivants du Code de l'urbanisme) :

- Un rapport de présentation comprenant lui-même plusieurs volets :
  - Un diagnostic territorial ;
  - Un état initial de l'environnement ;
  - L'évaluation environnementale du projet ;
  - Un résumé non technique ;
  - Un bilan de la concertation ;
  - Annexes, indicateurs et articulation du SCoT avec les autres schémas…
- Un PADD qui fixe les grands objectifs des politiques publiques. Il s'articule autour de trois axes majeurs :
  - Conforter l'organisation territoriale hiérarchisée de l'Agglo du Pays de Dreux ;
  - Saisir les opportunités de développement qui s'offrent au territoire ;
  - Valoriser les spécificités environnementales et paysagères du territoire.
- Un DOO qui traduit la stratégie territoriale en matière de prescriptions ou de recommandations à travers six thèmes :
  - Une organisation territoriale de l'Agglo du Pays de Dreux visant à maintenir l'équilibre urbain/rural du territoire ;
  - Des dynamiques démographiques maîtrisées pour répondre aux parcours résidentiels endogènes et exogènes ;
  - Un développement urbain en cohérence avec les politiques de déplacements ;
  - Une organisation économique clarifiée et compétitive ;
  - Un patrimoine naturel préservé et une politique énergétique à renforcer ;
  - Une exposition limitée des personnes et des biens aux risques et nuisances.

Le DOO comprend en outre :

- Un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) ;
- Des cartes en lien avec la Trame Verte et Bleue.

La consultation des personnes publiques associées

Conformément aux dispositions en vigueur, le projet de SCoT arrêté a été transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA), consultées pour avis. La phase de consultation des PPA s'est terminée fin octobre 2018. Dans ce cadre, 55 avis ont été exprimés. Concernant les communes, 45 ont retourné leur avis, dont 43 avis favorable, 1 abstention et 1 avis défavorable. Parmi les 26 organismes consultés,

10 ont retourné leur avis, dont 6 avis favorable avec remarques/réserves, 2 avis favorables, 1 avis non favorable, 1 avis défavorable (Chambre d'Agriculture de l'Eure).

Le projet de SCoT a été soumis aux Commissions Départementales de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de l'Eure et de l'Eure-et-Loir.

L'enquête publique

Une enquête publique s'est déroulée du 7 janvier 2019 au 6 février 2019 inclus, soit 31 jours, ouverte par un arrêté en date du 13 décembre 2018. Elle a été menée par une commission d'enquête publique désignée par le Tribunal administratif d'Orléans en date du 16 novembre 2018, présidée par M. Michel LAFFAILLE. 6 permanences ont été assurées et 27 contributions ont été reçues. A l'issue de cette enquête publique, la commission a saisi l'Agglo du Pays de Dreux sur la base d'un procès-verbal de synthèse le 14 février 2019 à laquelle elle a répondu par courrier en date du 28 février 2019. La commission d'enquête publique a remis son rapport et ses conclusions en date du 4 mars 2019, émettant un avis favorable avec réserves sur le projet de SCoT.

Les différents avis, remarques et observations ont été analysés de manière exhaustive. Le résultat du travail mené a été intégré au mémoire en réponse transmis à la commission d'enquête publique.

Les modifications apportées au projet de SCoT en vue de son approbation

L'ensemble des modifications apportées au dossier contribuent à améliorer la qualité du projet mais ne remettent pas en cause l'économie générale de celui-ci, ni les principes fondamentaux défendus dans la version qui a été arrêtée en juin 2018.

Les principales évolutions sont présentées dans l'annexe à cette délibération dénommée « Rapport d'analyse - avis des personnes publiques associées et observations formulées lors de l'enquête publique » qui a été transmis aux membres du conseil avec la convocation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 132-1 et suivants, L. 141-1 et suivants, L. 142-1 et suivants, R.141-1 et suivants et R. 143-1 et suivants ;
Vu l'arrêté n°2013093-0003 du 3 avril 2013 portant création de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
Vu l'arrêté n°2016357-0002 du 22 décembre 2016 portant modifications des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

Vu la délibération n°2014-508 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2014 prescrivant l'élaboration du SCoT de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Vu la délibération n°2016-270 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2016 prenant acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT ;

Vu la délibération n°2018-215 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2018 tirant le bilan de la concertation mise en œuvre pour l'élaboration du projet de SCoT et prenant acte de l'arrêt du SCoT ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de l'Eure-et-Loir du 19 octobre 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de l'Eure du 3 octobre 2018 ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées ;

Vu l'arrêté n° AR2018_144 en date du 13 décembre 2018 portant organisation de l'enquête publique relative au SCoT de l'Agglo du Pays de Dreux ;

Vu le rapport, les conclusions motivées et l'avis favorable avec réserves de la commission d'enquête publique en date du 4 mars 2019 ;

Vu le projet de SCoT de l'Agglo du Pays de Dreux présenté ce jour et transmis au préalable aux membres du conseil ;

Vu le document intitulé « Rapport d'analyse - avis des personnes publiques associées et observations formulées lors de l'enquête publique » annexé à la présente délibération ;

Considérant que les évolutions proposées pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et organismes consultés, des contributions reçues dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions de la commission d'enquête publique ne sont pas de nature à modifier l'économie générale du projet de SCoT de l'Agglo du Pays de Dreux arrêté ;

Considérant que le projet de SCoT est approuvé conformément aux dispositions de l'article L.143-23 du Code de l'urbanisme.

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

◥ **Approuver** le SCoT de l'Agglo du Pays de Dreux tel qu'il est annexé à la présente délibération

◥ **Transmettre** le SCoT de l'Agglo du Pays de Dreux, la présente délibération et son annexe à la Préfecture

◥ **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette approbation

◥ **Dire que :**

- La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Agglo du Pays de Dreux ainsi qu'en mairie des communes membres concernées, fera l'objet d'une publication en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sera publié au recueil des actes administratifs de l'Agglo du Pays de Dreux, conformément aux mesures de publicité prévues à l'article R. 143-15 du Code de l'urbanisme ;
- Le SCoT sera exécutoire après expiration d'un délai de deux mois conformément aux articles L. 143-24 du Code de l'urbanisme ;
- Le schéma exécutoire sera transmis aux Personnes Publiques Associées et aux communes de son périmètre conformément à l'article L. 143-27 du Code de l'urbanisme ;
- Le schéma exécutoire sera tenu à la disposition du public au siège de l'Agglo du Pays de Dreux et sera librement accessible sur le site internet de l'Agglo du Pays de Dreux.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

AMÉNAGEMENT, ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE ET TRANSPORT
Transports

Délégation de service public du transport urbain :
Rapport d'activité 2018

N°25
8.7 Transports

Rapporteur : Jacques LEMARE

En application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics, un rapport d'activité de la délégation de service public du Transport Urbain de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour l'année 2018, a été présenté à la Commission Transports le 13 juin 2019 et à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 14 juin 2018, qui ont émis un avis favorable.

Le contrat de délégation de service public pour les services de transport de l'Agglomération, exploité par Keolis Drouais, est mis en œuvre depuis le 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020. Le périmètre des activités du délégataire porte sur les services suivants :

- Le réseau urbain Linéad de 5 lignes de bus régulières sur 5 communes du cœur d'agglomération (Dreux, Vernouillet, Luray, Chérisy et Ste-Gemme-Moronval),
- Le transport à la demande et le transport des personnes à mobilité réduite sur les 81 communes de l'Agglomération,
- Une ligne de bus régulière desservant St-Lubin-des-Joncherets, Nonancourt, St-Rémy-sur-Avre, Vert-en-Drouais et Dreux.

L'analyse du rapport d'activité 2018 de la DSP Linéad fait état des éléments principaux suivants :

1. L'exploitation du réseau

1.1 Le réseau Linéad

Le réseau se caractérise ainsi en chiffre :

- 6 lignes régulières (4 en 2016, 5 en 2017) :
  - 5 lignes de bus urbaines
  - 1 ligne péri-urbaine (intégration de la Ligne 6 St-Lubin – Dreux dans le contrat de DSP au 1er septembre 2018)
- Une ligne le dimanche
- Un service de soirée : flexo du soir en correspondance avec les trains en provenance de Paris
- Une navette de centre-ville gratuite les vendredis et samedis (nouveauté 2017)
- Un service de TAD-TPMR sur les 81 communes de l'Agglomération (extension aux 4 communes ayant intégré la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2018)

- Nombre de km parcourus : 1 076 566 km dont TAD

(954 020 km en 2016 - 1 080 501 km en 2017)

  - 893 751 km pour les bus urbains (792 854 km en 2016 - 878 318 km en 2014)

L'évolution kilométrique ne remet pas en cause l'offre kilométrique de référence au-delà ou en deçà des 2 % de variation du kilométrage commercial annuel de l'année de référence, ni les moyens mis en œuvre pour l'exploitation du service.

  - 182 815 km pour le TAD (161 166 km en 2016 - 202 183 km en 2017)

1.2 Le réseau urbain

- 1 196 707 titres validés en 2018 (1 010 726 en 2016 et 1 047 045 en 2017) (hors TAD)
- Augmentation de la fréquentation de 14,3 % par rapport à 2017 et de 20% par rapport à 2016

La hausse de la fréquentation est en adéquation avec les améliorations apportées sur le réseau urbain en février 2018 :

- **Sur la ligne 1** :
  - Suppression de la branche en Y pour plus de clarté dans l'offre de transport.
  - Augmentation de la fréquence de passage à 20min en heures creuses
  - Ajout d'une course pour desservir le centre commercial Cora à 20h40
- **Sur la ligne 2 :**
  - Adaptations d'horaires

- Déplacements d'arrêts

La gamme tarifaire a évolué en 2018, intégrant une gamme « moins de 18 ans » et une gamme « moins de 28 ans » en remplacement des gammes « moins de 26 ans » et « plus de 26 ans ». En outre, un nouveau titre a été créé permettant aux élèves de l'Agglomération titulaires d'une carte de transport scolaire de bénéficier d'une carte Linéad, pour 15 € de plus à l'année, ouvrant accès à l'ensemble du réseau de façon illimitée du 03 septembre 2018 au 7 juillet 2019, vacances scolaires comprises. 254 élèves ont fait la demande du Pass Linéad Plus en 2018.

Les titres représentants le plus de recettes en 2018 restent les tickets 1e t 2 voyages avec 40% des recettes annuelles. Les recettes d'abonnement restent largement dominées par la gamme « moins de 18 ans » qui représente 34 % du total des ventes (37 % en 2017).

1.3 Le service de Transport à la Demande (TAD) et de Transport des Personnes à Mobilité Réduite

Sur l'ensemble des 81 communes de l'Agglomération :

- 182 815 km ont été parcourus pour le TAD – TPMR (161 166 km en 2016 - 202 183 km en 2017)

  Ce kilométrage reste inférieur au plafond fixé par la DSP à 206 000 km.
- 13 043 voyages ont été effectués en TAD - TPMR (11 099 en 2016 - 13 538 en 2017) soit -3,8 % par rapport à 2017
  - 3 480 voyages d'arrêt à arrêt (2 698 en 2016 - 4 114 en 2017)
  - 9 563 voyages d'adresse à adresse pour PMR (8 401 en 2016 - 9 424 en 2017)
  - 44 clients en moyenne par jour

Ce service fonctionne sur trois périmètres :

- le cœur d'agglomération (5 communes centre) uniquement en TPMR (adresse à adresse) :
  - 6 903 voyages en 2018 (6 933 en 2016 - 7 213 en 2017)
- la partie Est de l'agglomération pour le TAD et le TPMR :
  - 1 828 voyages en 2018 (965 en 2016 - 1 856 en 2017)
- la partie Ouest de l'agglomération pour le TAD et le TPMR :
  - 4 312 voyages en 2018 (3 201 en 2016 - 4 469 en 2017)

Les motifs de déplacements :

- 24 % les achats (31 % en 2016 – 28 % en 2017)
- 29 % les loisirs (26 % en 2016 – 24 % en 2017)

- 21 % le travail (motif non défini en 2016)
- 18 % la santé (29 % en 2016 – 20 % en 2017)

1.4 Les contrôles

En 2018, 32 626 contrôles de titres ont été réalisés (26 991 en 2017).

Le taux de contrôle s'établit pour l'année 2018 à 2,7 % du nombre de voyages (3,9 % en 2016, 2,8 % en 2017), soit un taux inférieur à l'engagement contractuel de 3 % ; le rôle des contrôleurs a en effet été plus orienté sur l'accompagnement des clients en début d'année avec changement de la billettique.

1.5 La qualité de service

98,30 % des courses ont été réalisées en 2018 ; nombreux services ont dû être suspendus lors de l'épisode de neige et de verglas de février 2018.

2. Les investissements portés par le délégataire

2.1 Les véhicules

L'acquisition de 2 nouveaux véhicules en 2018 a permis de réduire l'âge moyen du parc de véhicules à moins de 4 ans (4,4 ans en 2017) :

- 4,5 ans pour les 18 autobus (5,3 ans en moyenne en 2017)
- 2,7 ans en moyenne pour les 6 mini-bus

L'important rajeunissement du parc de véhicules a permis de diminuer fortement le nombre de pannes. Le nombre de pannes **« rouges »,** qui pénalisent le service (retard ou course non réalisée en tout ou partie) est passé à 0,54 / 10 000 km parcourus (1,23 en 2016 et à 0,74 en 2017).

De même, le nombre de sinistres a fortement diminué en 2018 passant de 68 en 2017 à 38 en 2018.

Toutefois, il est noté que le coût d'entretien du matériel roulant a augmenté dû à des véhicules accidentés :

- 0,51 €/km en 2018 (0.44 €/km en 2016 et 0,30 €/km en 2017)
- 550 000 € de coût total d'entretien du matériel roulant (377 000 € en 2016 et 320 000 € en 2017).

2.2 Le matériel embarqué

Un nouveau système billettique a été déployé sur 2017 jusqu'en février 2018. Il intègre les fonctionnalités du système précédent et apporte des innovations telle que la gestion intégrale des recettes dans un progiciel et la sécurisation des données dans un serveur de type « Cloud ».

Le nouveau système a nécessité le remplacement de tous les supports de billetterie :

- les cartes à puce sont remplacées par une nouvelle carte sans contact ;

- les tickets magnétiques sont remplacés par un ticket à QR-code ou une carte sans contact rechargeable ;
- la boutique en ligne (rechargement des titres) a été mise en place au 1er semestre 2018.

Le matériel embarqué (pupitre, valideur, portables de contrôle) et les terminaux de vente ont été remplacés par de nouveaux équipements.
Ce changement de la billettique a été réalisé sans impact sur la SFE.

Les 20 bus circulant sur le réseau sont équipés d'un Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageurs (SAEIV) dans les véhicules permettant d'avoir une information en temps réel du réseau.

Tous les véhicules sont équipés d'un système de vidéosurveillance (composé de 3 caméras, d'un micro et d'un enregistreur numérique) et de radiophonies, permettant ainsi de simplifier les relations entre l'exploitation et les conducteurs sur le terrain.

2.3 Le mobilier urbain

En 2018, outre l'entretien courant des poteaux d'arrêt prévu dans le contrat, 22 poteaux neufs ont été implantés pour correspondre aux ajustements du réseau mis en place en février 2018.

3. La gestion du personnel

3.1 L'effectif

L'effectif total de Keolis Drouais s'élève à 48 salariés (43 en 2016, 47 en 2017) dont 42 conducteurs (39 en 2016, 41 en 2017), + 6,8 ETP mis à disposition par Keolis Eure-et-Loir ou Keolis S.A. (10,4 ETP en 2016).
8 départs ont été enregistrés en 2018 (11 en 2016 et 8 en 2017). L'âge moyen du personnel est stabilisé à 41 ans pour l'ensemble du personnel, conducteurs compris.

3.2 L'absentéisme

Le taux d'absentéisme a été légèrement amélioré en 2018 avec un taux 13% (16,61% en 2016, 14,40% en 2017). Ce taux demeure néanmoins très élevé et atypique ; il est justifié par le délégataire par des absences longues de quelques salariés : 10 personnes concentrent 90% de l'absentéisme. Cependant, des mesures ont été prises par Keolis Drouais pour réduire ce taux et 3 arrêts de travail de longue durée ont été soldés en 2018 par une procédure de licenciement pour inaptitude.

3.3 La formation et l'insertion :

- 571 heures de formations ont été dispensées en 2018 (987 heures en 2016, 728 en 2017).

- 18 000 d’insertion ont été effectuées (26 119,62 heures en 2017) pour 33 salariés recrutés par le sous-traitant Keolis Eure-et-Loir.

4. L'action commerciale

La conception et la diffusion des guides voyageurs, plans de réseau et dépliants informatifs actualisés ainsi que le nouveau guide TAD ont été réalisées dès février 2018.

Un nouveau dépliant relatif à la navette du centre-ville a été diffusé auprès des commerçant de Dreux durant l'été 2018 à 2000 exemplaires.

Avec l'intégration de la ligne péri-urbaine 6, un plan schématique a été créé et toute la gamme de plaquette a été mise à jour en septembre 2018.

En outre, de nombreuses campagnes de communication ont été menées toute l'année su différentes thématiques.

Le site Linéad.fr a été visité 97 915 fois en 2018 (75 867 fois en 2017).

Enfin, l'information par SMS s'est largement développée pour les situations perturbées (travaux, intempéries) avec 725 inscrits au service (437 inscrits en 2017 et 54 en 2016). 22 938 SMS ont été envoyés en 2018, surtout lors des périodes de verglas et de neige de février 2018.

La campagne de communication « Prenez la parole » a été poursuivie en 2018 permettant d'enregistrer 91 réclamations de clients en 2018 (104 en 2016, 96 en 2017).

5. Les éléments financiers

5.1 Les charges

Les charges 2018 prévues contractuellement étaient estimées à 3 688 744 €, actualisées à 3 853 977 €. Les charges réelles enregistrées s'élèvent à 3 887 256 € soit près de 1 % de plus que prévue (+ 33 279 € de plus).

Les charges de structures sont globalement conformes aux prévisions. Les dépassements de charges concernent essentiellement l'amortissement du dépôt et de l'atelier.

Les charges de communication sont également plus élevées que prévues avec 117 106 € de réalisés contre 85 686 € de prévus, compte tenu des nombreuses campagnes réalisées pour informer les usagers des nouveautés sur le réseau Linéad en 2018.

Le coût kilométrique est quant à lui relativement stable par rapport à 2016 et est réalisé en dessous des prévisions (-97 651 € soit -5,6 %).

Les charges relatives au Transport à la demande sont conformes aux prévisions, 561 396 €, malgré des coûts de personnel supérieurs au compte d'exploitation prévisionnel (+13,8 %).

5.2 Les recettes

L'avenant 3 à la convention, signée en juin 2018, ayant pour objet l'intégration de la ligne régulière péri-urbaine 6 « Dreux – St-Lubin-des-Joncherets », le montant total de la subvention forfaitaire d'exploitation a été modifié :

- 3 688 744 € pour les services réguliers, actualisé à 3 853 977 € suivant les indexations INSEE
- et 523 116 € € pour les services TAD et TPRM, actualisé à 542 735 €
- soit un total de 4 396 712 €.

Les recettes de billetterie, tickets TAD compris, s'élèvent à 817 103 € (750 183 € en 2016 et 767 884 € en 2017), soit une différence de -10% par rapport à l'engagement de recettes contractuel (891 658 € pour le réseau urbain et 18 024 € pour le TAD). La progression de la fréquentation du réseau à compter de septembre 2018 permet cependant d'augmenter de 6,4% les recettes de 2018 par rapport à 2017.

Ce rapport est consultable sur le site internet de l'Agglo du Pays de Dreux (dossier Elus).

Vu l'avis de la Commission Transports réunie le 13 juin 2019
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 14 juin 2019

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Prendre acte** de la présentation du rapport d'activité du délégataire de transport urbain Keolis Drouais pour l'année 2018.

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

CULTURE ET TOURISME
L'Atelier à spectacle

Tarifs 2019/20 – Billets et abonnements

N°26
8.9 Culture

Rapporteur : Jean-Pierre GABORIAU

L'Atelier à spectacle propose la diffusion de spectacles au public, principalement sur le champ contemporain du spectacle vivant (musique, théâtre, danse, arts du cirque, spectacles pluridisciplinaires).

La programmation « tout public » repose sur une combinaison de spectacles de première série (têtes d'affiches) et deuxième série. Pour l'ensemble des spectacles, le public peut choisir entre des billets à l'unité et des abonnements. Il existe par ailleurs un abonnement scolaire de 3 spectacles en direction des collégiens et des lycéens. Pour l'achat de billets sur le site Internet de l'Atelier à spectacle, des tarifs « commission » et « frais de port » s'ajoutent au prix du billet. L'Atelier à spectacle propose également une programmation « jeune public » pour les classes de maternelle et de primaire : un tarif préférentiel pour les élèves de l'Agglo du Pays de Dreux est prévu.

Le détail des tarifs envisagés pour la saison culturelle 2019/20 est joint en annexe.

En conséquence, je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Approuver** les tarifs des billets et abonnements pour les spectacles programmés à l'Atelier à spectacle en 2019/20

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Vie institutionnelle

Compte rendu des décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre de leurs délégations

N°27
5.4 Délégations de pouvoirs et de fonctions

Rapporteur : Gérard HAMEL

Par délibérations n°2014-141 et n°2014-142 du 14 avril 2014, n°2014-496 et n°2014-497 du 29 septembre 2014, n°2018-207 du 25 juin 2018, n°2018-248 du 24 septembre 2018, n°2018-282 du 5 novembre 2018 et n°2018-358 du 10 décembre 2018, et n°2019-7 du 4 février 2019, le Conseil communautaire a délégué au Bureau et au Président une partie de ses attributions.

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions prises par le **Bureau** dans le cadre de ses délégations :

Bureau du 29 avril 2019 :

Contractualisations	Labyrinthe du Thimerais : plan de financement et demande de subvention au titre du FDI	**2019-109**

Bureau du 20 mai 2019 :

Marchés publics	Accord-cadre relatif à la fourniture de gaz – marché subséquent – acte modificatif : autorisation de signature	**2019-110**
Marchés publics	Accord-cadre pour les travaux en fouilles ouvertes et les réparations d'ouvrages d'assainissement de la Communauté d'agglomération du pays de Dreux - Autorisation de signature	**2019-111**

Développement économique	Foncier - Vernouillet, ZAC Porte Sud - Autorisation d'achat de parcelles à la Ville de Vernouillet	**2019-112**
Développement économique	Territoire d'Industrie : Convention de partenariat Autorisation de signature	**2019-113**
Développement territorial	Foncier, Saulnières : approbation et autorisation de signature d'une vente d'un bâtiment ancien et de parcelles	**2019-114**
Développement territorial	Saulnières : transfert des espaces publics à la commune	**2019-115**
Eau et assainissement	Protocole transactionnel pour la mise en conformité de la propriété située 1T impasse d'Auvergne à Vernouillet : autorisation de signature	**2019-116**
Eau et assainissement	Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux de création du réseau d'eaux usées rue de la Cornaillère à Tremblay-les-Villages : approbation et autorisation de signature	**2019-117**
Eau et assainissement	Travaux d'assainissement rue de la Cornaillère à Tremblay les Villages : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	**2019-118**
Eau et assainissement	Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et unitaires de la rue du Vieux Pavé à DREUX : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	**2019-119**
Eau et assainissement	Actions agricoles sur les BAC de Vernouillet et Vert-en-Drouais en 2019 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie	**2019-120**
Contractualisations	Avis sur les demandes de subventions au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2018-2024	**2019-121**
Contractualisations	Demandes de prorogation de financements pour la Maison des Espaces Naturels	**2019-122**
Mutualisation	Service commun « Planification urbaine » : Conventions pour la révision des Plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes d'Ezy-sur-Eure et Le Mesnil-Simon, pour l'élaboration du PLU de la commune de Rueil-la-Gadelière et la modification simplifiée du PLU de la commune du Mesnil-Simon	**2019-123**
Politique de la ville et habitat	Demande de subvention pour une « Opération Programmé d'Amélioration de l'Habitat »	**2019-124**
L'Atelier à spectacle	Demande de subvention pour le projet culturel « UTOPI Communes » : mise à jour au titre de l'année 2019	**2019-125**
Office de tourisme	Demande de financement dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)	**2019-126**

Décisions prises par le **Président** dans le cadre de ses délégations :

30/04/2019	DEVECO	Exercice du droit de préemption, par délégation, par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux sur la parcelle 181 ZN 5, 45.386 m², situé lieu-dit Les Grands bretons, 28170 TREMBLAY-LES-VILLAGES, appartenant à la Mme Jacqueline LEMARE	**A2019-54**

29/04/2019	Marchés publics	Autorisation de signature du marché pour la location d'une pelle avec cabine surélevée et ses équipements est attribué à la société POISSON pour la location d'une pelle avec cabine surélevée et ses équipements	**A2019-58**
30/04/2019	Enfance, jeunesse, famille et sport	Autorisation de signature de la convention, à titre gratuit, mettant à disposition du Club Omnisports de Vernouillet le gymnase Taugourdeau situé à Châteauneuf-en-Thymerais le samedi 4 mai 2019 de 18h30 à 00h et le samedi 18 mai 2019 de 18h00 à 23h30	**A2019-59**
23/04/2019	Marchés publics	Autorisation de signature de l'acte modificatif n°1 au marché n°2019-08 relatif à la mission de diagnostic technique et de programmation, préliminaire à la mission de rédaction et suivi du marché de conception-réalisation pour la réhabilitation et l'extension de la piscine d'intérêt communautaire à Vernouillet ayant pour objet une nouvelle répartition des sommes dues aux sous-traitants de CICLOP (co-traitant) au sein de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire annexée au marché afin de mettre en cohérence les actes de sous-traitance et les pièces du marché et ne modifiant pas le montant global du marché	**A2019-60**
23/04/2019	Marchés publics	Autorisation de signature du marché pour l'étude de mise en place d'une OPAH sur les centres-bourgs de 5 communes de l'Agglo du Pays de Dreux attribué à la société **SOLIHA** pour un montant de **64 710 € H.T.**	**A2019-61**
23/04/2019	Marchés publics	Autorisation de signature du marché pour les travaux d'aménagement de réseaux d'eaux pluviales avec création de systèmes alternatifs attribué à la société EUROVIA pour un montant de 264 337,02 € H.T. (variante)	**A2019-62**
29/04/2019	Marchés publics	Autorisation de signature de l'acte modificatif n°1 au marché n°2018-20 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de la ZAC porte sud	**A2019-64**
24/04/2019	DEVECO	Autorisation de signature de la convention d'abonnement entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et l'entreprise Chanoine	**A2019-65**
24/04/2019	Eau et assainissement	Autorisation de signature de la convention de transfert des ouvrages d'assainissement collectif dans le patrimoine de la Communauté d'agglomération	**A2019-66**
10/05/2019	Enfance, jeunesse, famille et sport	Autorisation de signature de la convention de partenariat avec le CNAS	**A2019-67**
07/05/2019	Conservatoire	Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de la Chapelle Royale de Dreux pour un concert d'orgue le 12 mai 2019 et la répétition le mardi 7 mai 2019	**A2019-68**
10/05/2019	Enfance, jeunesse, famille et sport	Autorisation de signature du contrat général de représentation avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) pour la musique de sonorisation de la piscine de Vernouillet	**A2019-69**

09/05/2019	Marchés publics	Autorisation de signature de l'accord-cadre attribué à : • lot n° 1 : société RETCHKA-SCHWARTZ • lot n° 2 : société TOPP IMPRIMERIE • lot n° 3 : société IMPRIMERIE CHAUVEAU • lot n° 4 : société IMPRIMERIE CHAUVEAU.	**A2019-71**
10/05/2019	Marchés publics	Le marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de contrats d'assurance est attribué à la société Delta Consultant SAS pour un montant de 3 420 € HT.	**A2019-72**
28/05/2019	Marchés publics	Attribution du marché à la SAEDEL pour un montant de 64 680 € H.T et autorisation de signature	**A2019-80**
28/05/2019	Marchés publics	Attribution du marché "étude territoriale préalable pour le tri des emballages ménagers et des papiers graphiques" au groupement TRIDENT – BRG & AVOCATS – ESPELIA (mandataire TRIDENT) pour un montant de 27 705 € H.T.	**A2019-81**
29/05/2019	Marchés publics	Autorisation de signature de l'acte modificatif n°1 au marché n°2017-01 relatif à la mission de reconnaissance et d'étude dans le cadre des travaux du réseau d'assainissement au hameau de Cherville à Villeneuve-sur Eure	**A2019-82**
03/06/2019	Marchés publics	Marché pour le choix d'un(e) conseiller(ère) Citergie dans le cadre du renouvellement du plan climat air-énergie-territorial (PCAET)	**A2019-83**
05/06/2019	Marchés publics	Attribution du marché relatif à l'aménagement des abords du labyrinthe du Thimerais – lot n°2 « Création d'une tranchée » à la société TP 28 sise ZA de la Vallée du Saule, Rue des Beaux Champs à TREMBLAY LES VILLAGES (28170) pour un montant de 7 752 € H.T	**A2019-84**
05/06/2019	Marchés publics	Attribution du marché relatif à l'aménagement des abords du labyrinthe du Thimerais – lot n°1 « voirie » à la société TP 28 sise ZA de la Vallée du Saule, Rue des Beaux Champs à TREMBLAY LES VILLAGES (28170) pour un montant de 37 961 € H.T	**A2019-85**
07/06/2019	Marchés publics	Autorisation de signature de l'acte modificatif n°2 à l'accord cadre relatif à la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection M 2017-27 attribué à la société INEO et portant le montant de la tranche optionnelle 1 à 163 834,36 € HT	**A2019-86**

En conséquence, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- **Prendre acte** des décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre de leurs attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

i